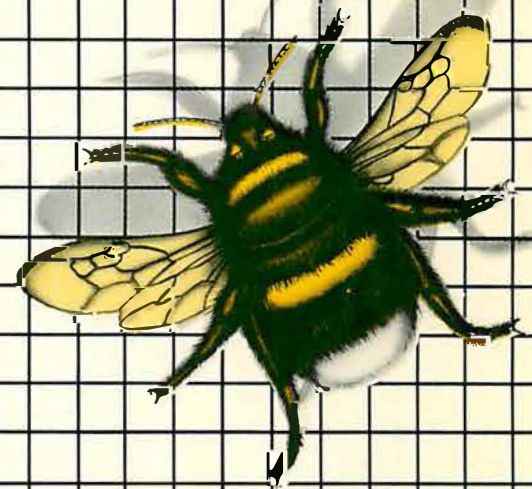


ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE- DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'UNE RECHERCHE
RÉALISÉE AU COLLÈGE DE
SAINT-JÉRÔME



L'ÉQUIPE:

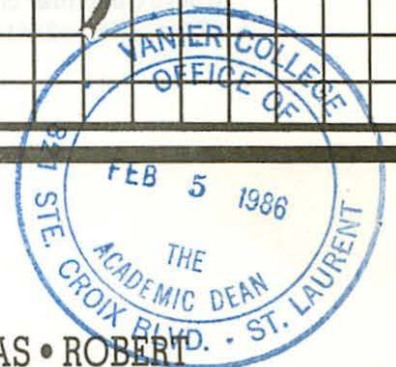
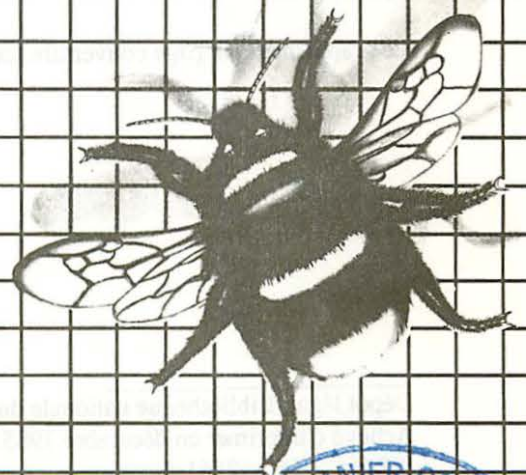
BERNARD DIONNE • PAUL-ÉMILE GINGRAS • ROBERT
DUCHARME • PAULINE PROULX • BERNARD MORIN

Centre de documentation collégiale
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
H8N 2J4

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE- DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'UNE RECHERCHE
RÉALISÉE AU COLLÈGE DE
SAINT-JÉRÔME

PROSA 1



L'ÉQUIPE:

BERNARD DIONNE • PAUL-ÉMILE GINGRAS • ROBERT
DUCHARME • PAULINE PROULX • BERNARD MORIN

Rapport final d'un projet réalisé au Collège de Saint-Jérôme, grâce à une subvention de la Direction générale de l'enseignement collégial, dans le cadre du programme de subventions à l'analyse institutionnelle.

Règle générale, dans ce texte, l'emploi du masculin désigne également les hommes et les femmes.

2802
703316
ed. 3

Le document a été imprimé au Collège de Saint-Jérôme par Gilles Fecteau et Richard Chartrand.

Le graphisme et la page couverture sont une réalisation de Serge Langlois.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, 4e trimestre 1985.
Achevé d'imprimer en décembre 1985. © CEGEP DE SAINT-JEROME.
ISBN : 2-550-12561-4

REMERCIEMENTS

Nous voudrions d'abord remercier l'ensemble du personnel du Collège qui s'est prêté de bonne grâce aux consultations que nous avons menées dans les départements et les services au cours des années 1984 et 1985.

Nous voudrions remercier également le Collège de Saint-Jérôme qui a parrainé la réalisation de cette recherche et qui a dégagé Monsieur Bernard Dionne de ses tâches d'enseignement au cours de la session Automne 1985 afin de permettre la production de ce rapport.

Plus particulièrement, nous voudrions souligner l'appui constant que nous a accordé Monsieur Paul Bourbeau, Directeur des services pédagogiques du Collège.

La Direction générale de l'enseignement collégial a permis la réalisation de cette recherche par l'octroi d'une subvention. Qu'elle trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

Nos remerciements s'adressent également aux membres des organismes régionaux qui nous ont consacré du temps et qui nous ont suggéré d'intéressantes pistes de recherche.

Enfin, nous remercions Madame Hélène Lambert pour sa contribution à l'opération traitement de texte, et Monsieur Serge Langlois qui a assuré la présentation graphique du rapport.

Les membres de l'équipe de recherche.

PLAN DU RAPPORT

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

I- HISTORIQUE DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT DANS LE RESEAU COLLEGIAL QUEBECOIS

- A- Introduction
- B- Au départ, une mission ignorée
- C- Les années '70: une mission qui s'impose
- D- Aujourd'hui: une mission reconnue
 - 1- La recherche pédagogique
 - 2- La recherche scientifique et technologique
- E- Conclusion
- F- Documents de référence

II- HISTORIQUE DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT AU COLLEGE DE SAINT-JEROME

- A- Introduction
- B- Analyse de la documentation (1972-1984)
 - 1- Le rapport Trudel
 - 2- L'identification des objectifs institutionnels
 - 3- Le service de recherche et d'expérimentation pédagogiques
 - 4- L'opération Cégep-CRDL 1978-1979
 - 5- L'analyse institutionnelle des services pédagogiques
 - 6- Le programme d'aide aux projets pédagogiques (PAPP)
 - 7- Le Collège et la haute technologie
 - 8- La fonction «recherche» au Collège
 - 9- L'informatique en pédagogie
 - 10- Le dossier «orientations et plans de travail» du Collège
 - 11- Politique de participation à la vie du milieu
 - 12- Politique institutionnelle de recherche-développement

- C- Conclusions
 - 1- La mission du Collège
 - 2- Les limites du dossier
 - 3- Un problème de coordination
 - 4- La difficulté de cerner le service au milieu
 - 5- La fonction «recherche»
 - 6- Un deuxième souffle
- D- Sources documentaires

III-LE PROJET RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

- A- Origine et problématique du projet
 - 1- Origine
 - 2- Problématique
 - 3- Objectifs
- B- Démarche de recherche
 - 1- Constitution de l'équipe
 - 2- L'approche méthodologique
 - 3- Les outils
 - 4- Le déroulement du projet
- C- Inventaire des pratiques et des besoins de recherche-développement
 - 1- Les pratiques de recherche-développement
 - 2- Les besoins en matière de recherche-développement
- D- Consultation sur le projet de politique
 - 1- Le projet de politique
 - 2- La consultation interne
 - 3- La consultation externe
- E- Suites du projet

IV- UNE POLITIQUE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT AU COLLEGE DE SAINT-JEROME

- A- Introduction
- B- Définitions
 - 1- Politique
 - 2- Institution
 - 3- Recherche
 - 4- Développement
 - 5- Recherche-développement
 - 6- Agent de recherche-développement
- C- Principe directeur et orientations
 - 1- Principe directeur
 - 2- Orientations
- D- Objets et priorités de la recherche-développement
 - 1- Introduction
 - 2- Priorités

- E- Organisation de la recherche-développement**
 - 1- Fonctions**
 - 2- Structure**
- F- Plan d'action**
- G- Conclusion**

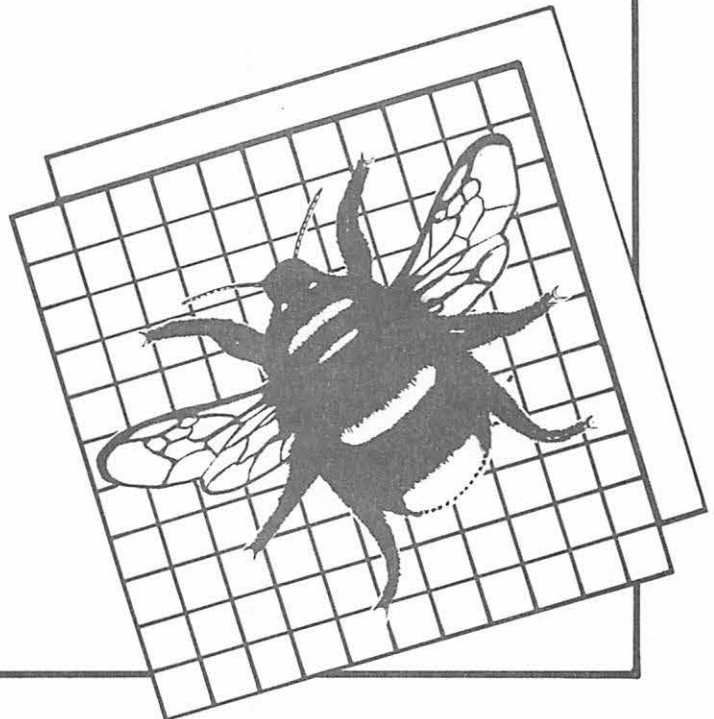
CONCLUSION

ANNEXES

- A- Concepts liés à la recherche-développement**
- B- La recherche démarre !**
- C- Schéma d'entrevue**
- D- Fiche d'inventaire des activités de recherche-développement**
- E- Inventaire des pratiques, des priorités et des besoins de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme**
- F- Compilation des projets PAPP par département 1981-1984**
- G- Questionnaire sur le projet de politique (mai 1985)**
- H- Liste partielle des projets de recherche au Collège de Saint-Jérôme et dans la région des Laurentides**
- I- Organismes subventionnaires et programmes de recherche accessibles aux chercheurs du collégial**

INTRODUCTION

INTRODUCTION



INTRODUCTION

La recherche-développement fait maintenant partie de la vie des collèges du Québec, même si le Gouvernement tarde à reconnaître formellement une mission de recherche au secteur collégial.

Les chercheurs n'ont pas attendu cette reconnaissance car ils ont effectué les recherches nécessaires à l'implantation de nouveaux cours, de nouveaux programmes et de nouveaux services. Ils ont créé des prototypes, poursuivi des recherches disciplinaires, tant fondamentales qu'appliquées. La recherche pédagogique, particulièrement, a retenu l'attention de nombreux chercheurs dans le réseau collégial. La production de matériel didactique original, la réalisation d'études et de recherches dans les domaines du savoir relevant des collèges, l'innovation technologique, l'implication dans le développement régional, tout cela conditionne maintenant la qualité de la formation offerte dans les collèges québécois.

Le Collège de Saint-Jérôme n'a pas fait exception à la règle. Le rapport que nous présentons aujourd'hui en fait foi. Ce rapport est le fruit d'une recherche conduite au Collège de Saint-Jérôme de septembre 1984 à septembre 1985. L'objectif de ce projet était d'élaborer une politique institutionnelle de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.

Le lecteur trouvera réunis dans ce rapport les textes qui ont été produits par les membres de l'équipe de recherche dans le cadre du projet, de même qu'un bilan du projet de recherche lui-même. Ces textes peuvent être considérés comme des entités relativement autonomes, mais la lecture de l'ensemble permet notamment de bien situer la politique de recherche-développement dans son contexte historique québécois (chapitre I) et local (chapitre II). L'origine et la problématique du projet, de même que la méthodologie employée sont exposées dans le chapitre III. Le chapitre IV contient le texte de la politique de recherche-développement qui a été déposé en août 1985 au Comité de coordination du Collège.

Nous avons inclus en annexe les documents et les outils que nous avons produits et utilisés tout au long du projet: un texte sur les concepts liés à la recherche-développement; des outils de communication avec le personnel du Collège («La recherche démarre!», fiche d'inventaire, schéma d'entrevue, questionnaire sur le projet de politique); l'inventaire des pratiques et des besoins de recherche-développement; la liste des projets de recherche recensés dans le Collège et dans le milieu régional; une liste, enfin, des principaux organismes subventionnaires et des programmes de recherche accessibles aux chercheurs du collégial.

Les textes des chapitres I et II, de même que l'annexe A sur les concepts ont été rédigés par Paul-Emile Gingras du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (C.A.D.R.E.). Robert Ducharme, professeur de psychologie, a construit le questionnaire sur le projet de politique. Bernard Dionne, professeur d'histoire et chercheur principal, a assuré la rédaction des autres parties du texte. Bernard Morin, du Service de recherche et

d'expérimentation pédagogiques, qui a agi comme coordonnateur du projet, Robert Ducharme et Pauline Proulx, professionnelle à l'Education des adultes, ont également participé à la discussion et à la rédaction des textes. A cet égard, le rapport est donc le fruit d'un ouvrage collectif que l'équipe de recherche est fière de remettre au Conseil d'administration du Collège.

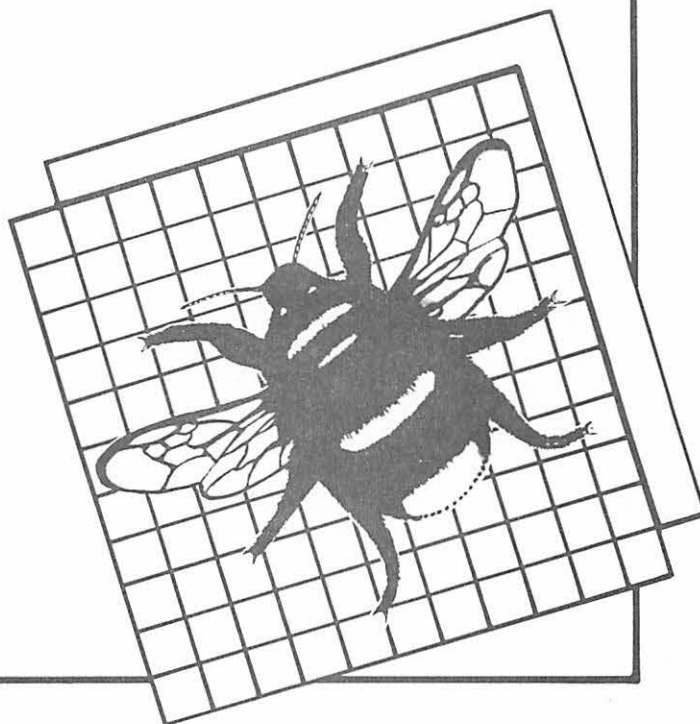
Nous croyons que ce rapport reflète le dynamisme de l'institution. Nous croyons que la mise en place des recommandations qu'il contient rendra justice aux efforts des chercheurs et de tous les agents de recherche-développement dans le Collège. Enfin, nous espérons qu'il contribuera au développement institutionnel du Collège de Saint-Jérôme.

Les membres de l'équipe:

BERNARD DIONNE
ROBERT DUCHARME
PAUL-EMILE GINGRAS
BERNARD MORIN
PAULINE PROULX

Décembre 1985

HISTORIQUE
DE LA
RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT
DANS LE RÉSEAU
COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS



HISTORIQUE DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT DANS LE RESEAU COLLEGIAL QUEBECOIS

PLAN

- A- Introduction**
- B- Au départ, une mission ignorée**
- C- Les années '70 : une mission qui s'impose**
- D- Aujourd'hui : une mission reconnue**
 - 1- La recherche pédagogique**
 - 2- La recherche scientifique et technologique**
- E- Conclusion**
- F- Documents de référence**

A- Introduction

Le statut et la pratique de la recherche-développement dans un cégep particulier s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'Etat touchant le développement de la recherche dans l'ensemble du réseau des collèges du Québec.

L'élaboration d'une politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme exige donc que l'on prenne conscience, d'une part, de cet encadrement externe que crée l'Etat et, d'autre part, du développement de la recherche dans le réseau des collèges dans ce contexte.

Le présent document a précisément pour objectif de situer la démarche actuelle du Collège dans cette double réalité externe de la politique de l'Etat en matière de recherche collégiale et du développement de cette recherche dans le réseau des collèges.

Au Gouvernement, l'élaboration progressive d'une politique de recherche pour les collèges va du Rapport Parent (1964) à l'énoncé de la Politique québécoise de la recherche scientifique (1980) en passant par la Loi des collèges (1967), le rapport "Le Collège" du Conseil supérieur de l'Education (1975), le Livre blanc sur les collèges du Québec (1978) et la création du Conseil des collèges (1979).

Au ministère de l'Education, la Direction de la recherche a décrit l'évolution de l'organisation de la recherche québécoise en éducation pour la période 1960-1981 et le ministre Camille Laurin a fait connaître, en 1982, la Politique de recherche du ministère et son cadre général d'organisation. A la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère, des programmes de subventions à la recherche ont été progressivement mis en place au cours des années '70; un inventaire des projets d'innovation pédagogique a été réalisé en 1981; des priorités de recherche ont été identifiées (1982); des centres spécialisés, avec mission de recherche collégiale sont en voie d'élaboration (1983-1984).

Sont aussi intervenus dans le développement de la recherche l'ensemble des collèges qui ont mené au-delà d'un millier de projets de recherche pédagogique et de développement institutionnel, entre 1970 et 1985, le Conseil de la politique scientifique (1983), le CADRE (Centre de documentation, *Prospectives*, Service d'étude et de recherche), la Fédération des cégeps (mémoires, *Cégepropos*, Commission des affaires pédagogiques), l'Association québécoise de pédagogie collégiale (colloques annuels).

C'est dans ces documents, dont on trouvera la liste à la section F de ce chapitre, que nous avons cherché à lire l'évolution de la politique sur le développement de la recherche dans le réseau des collèges.

La revue de la documentation révèle un engagement progressif du Gouvernement dans le développement de la recherche dans les collèges eux-mêmes qui, d'une part, influencent par leurs initiatives et leurs attentes la politique de l'Etat et, d'autre part, s'engagent dans la recherche dans la mesure où cette politique le favorise.

B- Au départ, une mission ignorée

En ce qui concerne plus spécialement les collèges, les années '60 ont été marquées par le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, la création du ministère et du Conseil supérieur de l'Éducation (1964), la Loi des collèges (1967) et, pour les collèges privés, la Loi de l'enseignement privé (1968). Or, s'il est question de recherche dans l'un ou l'autre de ces documents, il ne s'y trouve rien qui spécifie une mission de recherche qui serait confiée aux collèges. Ni le collège, ni le professeur de collège n'ont un mandat de recherche: on ignore cette dimension de la mission des collèges.

Cette absence de mandat initial se perpétuera jusqu'aujourd'hui, alors que les décrets ou dispositions constituant les conventions collectives liant les collèges et les enseignants (janvier 1983 - décembre 1985) font du professeur une "personne engagée par le collège pour y donner de l'enseignement" (15-1-1.10) et définissent sa charge en termes "d'activités inhérentes à l'enseignement": préparation du plan d'études, préparation et prestations de cours, laboratoires ou stages, rencontres avec les élèves, examens, journées pédagogiques et rencontres départementales"(15-8-4.01). Il n'est pas fait mention de la fonction "recherche" du professeur, si ce n'est par le biais du perfectionnement ou par celui de l'allocation prévue, pour l'ensemble du réseau, d'un nombre de 150 professeurs "pour des fonctions connexes à l'enseignement notamment: recherche, formation professionnelle des jeunes, activités pédagogiques dans les centres spécialisés, recyclage" (15-8-5.02).

Signe des temps, le Rapport de la Commission Parent ne comporte pas de volet "recherche". On nous rappellera qu'il s'agit d'une commission d'enquête sur l'enseignement, d'abord préoccupée de structures, d'aspects administratifs, juridiques et financiers. Il demeure qu'aujourd'hui une telle commission inclurait cette dimension de la recherche dans la réforme de l'enseignement, les niveaux d'enseignement et la formation des maîtres (tome II du Rapport Parent).

A l'époque, en 1964, la recherche n'était inhérente qu'à la seule vie universitaire. La Commission fait donc de l'organisation de la recherche "une condition primordiale des études avancées" (I-II, 348) et reconnaît "que les études universitaires avancées comportent nécessairement de la recherche (ibid.). Constatant que "le budget de nos universités ne comporte qu'une bien maigre part consacrée à la recherche", la Commission affirme: "nous n'aurons pas d'universités dignes de ce nom tant que cette situation ne sera pas corrigée" (ibid.). "Le gouvernement devra subventionner plus de travaux de recherche..."(ibid.); "le ministère de l'Éducation devra investir beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici à ce niveau" (I-II, 349), allant jusqu'à "créer un Conseil provincial de la recherche..., équilibrer la distribution des fonds entre les universités..., subventionner des chercheurs..., stimuler et encourager la recherche dans les universités..." (I-II, 350).

Si, pour la Commission Parent, la recherche avait été aussi "inhérente" à la vie collégiale, elle en aurait parlé comme elle l'a fait pour l'université. Or il n'en est aucunement question lorsqu'elle traite de l'enseignement pré-universitaire et professionnel (I-258 à 301), ni dans les objectifs, ni dans les programmes d'étude, ni dans la description de l'institut, ni dans les responsabilités du ministère de l'Éducation à l'endroit des instituts.

L'institut a pour mission d'enseigner, de préparer aux études universitaires et au marché du travail. La direction de l'enseignement se situe dans le ministère de l'Éducation et celui-ci assume la responsabilité pédagogique de l'enseignement, s'assurant à cette fin les conseils et la collaboration d'universitaires et de spécialistes (1-sec. 84, 101, pp. 184-186). La mission de l'enseignement pré-universitaire et professionnel est exclusivement une mission d'enseignement: le mot recherche est absent du chapitre sur les instituts.

Préparée dans cet esprit, la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* (1966-67) ignorera la mission de recherche des collèges. Et les lois subséquentes qui la modifieront ne s'arrêteront pas davantage à cette dimension de la vie collégiale. Le Règlement no 3 du ministère sur les études collégiales n'y réfère pas et le Règlement no 4 sur la formation des maîtres ne s'appliquera pas à l'enseignement collégial.

Au départ donc, la mission de recherche dans les collèges est ignorée.

C- Les années '70: une mission qui s'impose

Les années '70 constituent une période de rodage du nouveau système scolaire et de découverte d'une mission de recherche, particulièrement pour les collèges. Au Gouvernement, le Conseil supérieur de l'Éducation ouvre des perspectives de recherche dans son rapport sur *L'activité éducative* (1971) et le ministère insère la recherche dans ses structures et développe des programmes de subventions. Dans les collèges, une pédagogie à inventer, un développement institutionnel et des services au milieu à assurer suscitent des centaines de projets de recherche pédagogique et de recherche-développement. Les bilans du Conseil supérieur, de la Commission d'étude sur les universités ou du ministère -- *Les Collèges du Québec, nouvelle étape* -- en témoignent et confirment la mission de recherche qui s'impose aux collèges.

Le coup d'envoi des années '70 nous semble avoir été donné par le Conseil supérieur de l'Éducation. *L'activité éducative* a marqué le monde des enseignants. Le Québec de la décennie précédente était préoccupé de structures: le Conseil supérieur le ramène au niveau des finalités et des valeurs de l'activité éducative. "Quel homme veut-on former?... Qui est-il à nos yeux?... " "Qu'est-ce que former?..." (3-32, 33). "Les éducateurs doivent se poser les vraies questions" (3-34), "l'éducateur doit toujours s'éduquer" (3-40); "le régime pédagogique découle de la conception de l'activité éducative" (3-45). Pour implanter dans le système scolaire la conception organique de l'activité éducative, il est nécessaire de "poursuivre les recherches en éducation" (3-57): étude des mécanismes de l'activité éducative, remise en question du régime pédagogique. Seule la recherche peut mener à bien ces tâches: "il est devenu nécessaire de poursuivre une recherche continue, méthodique et inventive", une recherche théorique, sans doute, une recherche aussi qui "parte des besoins concrets éprouvés par le milieu scolaire, des situations réelles, des expériences vécues par les élèves et par les maîtres..." (3-58). "Il faudrait que soient élaborés des instruments d'analyse et d'évaluation plus rigoureux..." (Ibid.). Les questions relatives à l'activité éducative sont demeurées au second plan durant la première phase de la réforme scolaire: elles sont en voie de devenir

essentielles. Et le Conseil supérieur énumère, à titre d'exemples, nombre de ces questions qui doivent faire l'objet de recherches (3-59, 60).

Il nous semble que c'est dans cette foulée que s'inscrivent les recherches entreprises dans les collèges au cours des années '70. D'autant plus que le cégep était nouveau: nouveau par son niveau d'enseignement, nouveau par la nature générale et professionnelle de cet enseignement, nouveau par ses clientèles diversifiées et rapidement croissantes de jeunes et d'adultes. Il faut identifier l'institution et ses objectifs, les contenus des programmes et les méthodes d'enseignement, les besoins des clientèles, les styles d'apprentissage. Les collèges ont une pédagogie à inventer.

Les projets de recherche pédagogique dans le réseau des collèges ont fait l'objet d'un double inventaire analytique: celui de la D.G.E.C., *Dix années d'innovation pédagogique* (18) et celui du C.A.D.R.E., *Dossier-souche sur l'innovation pédagogique* (33).

Le document de la D.G.E.C. se limite à l'inventaire des 225 projets subventionnés par le ministère entre 1972 et 1981, soit une moyenne de 25 projets par année. Les projets sont classés sous 7 rubriques: les objectifs d'apprentissage (6.6%); les styles d'apprentissage (15.3%); les formules pédagogiques (31.8%); les styles d'enseignement (10.3%); les ressources éducatives (23.5%); le rendement scolaire (7.4%); la gestion des ressources (5%). Il s'agit, juge l'auteur du document, "d'un éventail fort large d'activités de recherche, de même que d'une qualité exceptionnelle dans leurs réalisations" (18-1), "engageant 221 enseignants et 49 équipes de travail" (18-86) et un budget d'environ 5 000 000\$. Les projets appartiennent tant au secteur professionnel (41.3%) qu'au secteur général 53.7% (18-64) et touchent à 17 disciplines et à 18 programmes (18-60).

L'inventaire du CADRE recouvre un champ d'application de la recherche pédagogique plus large que celui du Programme de subventions à l'innovation pédagogique (PROSIP). Il identifie 701 projets de recherche subventionnés ou non. 58% de ces projets sont reliés à des disciplines ou à des programmes de techniques; 42% ont pour objet des études thématiques ou multidisciplinaires (33-154). Les disciplines et les programmes auxquels se rattachent les recherches sont, par ordre de fréquence: le français, les techniques infirmières, les mathématiques, les techniques administratives, la philosophie, l'informatique, l'éducation physique, les arts, l'histoire, l'éducation spécialisée, les techniques de sciences naturelles et les techniques d'aménagement. Les 293 projets recensés comme thématiques ou multidisciplinaires peuvent être regroupés sous 5 rubriques: l'étudiant (11), les formules pédagogiques (65), l'analyse et l'évaluation des programmes, des ressources et de l'enseignement (48), la multidisciplinarité (38) et la formation fondamentale (10).

Le dossier-souche du CADRE réfère encore à trois autres types d'activités connexes à la recherche pédagogique: les colloques de disciplines, les carrefours d'INFO-DOC et les ateliers pédagogiques. Les colloques (v.g. de biologie, de chimie, de français, de techniques infirmières), regroupent des professeurs qui, soucieux de renouveler leur pédagogie, discutent de leurs recherches et de leurs expériences. C'est le même objectif d'échange sur les pratiques pédagogiques et les activités d'expérimentation et de recherche que poursuivent les carrefours d'INFO-DOC de 1974, 1975, 1976, qui regroupent au total 560 personnes. Ce sont des lieux privilégiés d'information réciproque et d'échange sur les modes d'intervention, les stratégies

de changement, les modes d'évaluation, les stages, la multidisciplinarité, la formation fondamentale, l'audio-visuel, la formation sur mesure. La même préoccupation d'une pédagogie à inventer anime les "ateliers pédagogiques" de l'Association des collèges du Québec (A.C.Q.): mettre en relation les professeurs préoccupés d'innovation pédagogique, réfléchir sur le processus même de l'innovation à partir d'échanges sur les expériences, susciter, coordonner et diffuser la recherche pédagogique (33-139).

Trois documents, à cette époque, ont fait le point sur l'importance de cet effort des collègues en recherche pédagogique: le mémoire de la Fédération des cégeps au Conseil supérieur de l'Education (1974), le bilan comparatif de l'enseignement collégial (*Prospectives*, 1977) et la synthèse des travaux du symposium CEGEPDIX (*Prospectives*, 1977). Recommandant des axes de développement des collèges, la Fédération des cégeps insiste sur la dimension recherche (25): mobilisation des agents pédagogiques autour de projets collectifs, recherches sur les étudiants, planification des subventions de recherche, développement de la recherche dans les collèges (25-139, 140). Lors du bilan de 1977, Pierre Lucier et les participants au symposium CEGEPDIX reconnaissent le souci de la qualité de la formation, de l'innovation et se préoccupent d'évaluation d'apprentissage, d'enseignement et de programmes, d'analyse de l'activité pédagogique, de cueillette de données objectives, de connaissance de l'étudiant.

Un aspect particulier de la préoccupation de la recherche pédagogique dans les collèges vaut d'être souligné: l'effort local pour soutenir les activités de recherche. La majorité des collèges instituent des services de recherche et d'expérimentation, un bon nombre créent des programmes d'aide aux projets locaux d'innovation pédagogique. Ces programmes veulent "rendre possibles certains projets qui ne sauraient être subventionnés par d'autres programmes", "encourager les projets qui visent à améliorer, à modifier ou à renouveler certaines pratiques pédagogiques", "favoriser le ressourcement du personnel par la pratique de la recherche, de l'expérimentation et de la créativité" (33-145).

L'ensemble de ces initiatives -- projets subventionnés et projets locaux; colloques, carrefours et ateliers; positions de la Fédération des cégeps -- témoignent sans équivoque d'une volonté de recherche pédagogique dans le réseau des collèges durant ces années '70. On y voit l'essentiel de la vie d'un collège: assurer la qualité de la formation, créer une pédagogie collégiale par l'innovation et la recherche pédagogiques. Cette recherche est "appliquée et focalisée sur des pratiques et des programmes locaux, instaurée pour stimuler l'intérêt dans des études plus fondamentales en même temps que pour former le personnel enseignant" (33-146).

Outre l'appui de la Fédération des cégeps, cette recherche pédagogique est reconnue et encouragée par le ministère de l'Education. Au cours de cette décennie interviennent entre autres les programmes de subventions et le développement du Centre de documentation du CADRE, les témoignages du Conseil supérieur de l'Education et de la Commission d'étude sur les universités, les orientations du développement des collèges retenues dans le Livre blanc *Les collèges du Québec, nouvelle étape*.

A compter de 1972, la D.G.E.C. soutient par divers programmes de subventions le développement de recherches qui facilitent aux collègues la poursuite des objectifs de formation des étudiants. Le but de la section "support à l'enseignement" du Service des

programmes de la D.G.E.C. est de "fournir aux agents pédagogiques du réseau de l'enseignement collégial le support nécessaire afin de favoriser une animation pédagogique qui facilitera l'atteinte des objectifs de formation par les collèges" (33-127). Le programme PROSIP vise en particulier à "favoriser une meilleure qualité de l'enseignement en appuyant des enquêtes, des expérimentations et des évaluations de l'acte pédagogique dans les collèges du réseau", "à renouveler les méthodes pédagogiques par la réalisation de projets d'innovation pédagogique", à aider les professeurs qui d'une façon délibérée et structurée veulent changer leur enseignement" (ibid.). C'est dans le même esprit que s'inscrivent les autres programmes de subventions: aide à la production de documents didactiques, stages en industrie, perfectionnement, développement de l'andragogie et des services aux adultes. Dans le même contexte, la D.G.E.C. participe au financement du Centre de documentation du CADRE, soit du soutien documentaire aux chercheurs des collèges: documents, dossiers bibliographiques, services de consultation, diffusion des résultats des recherches.

Les interventions de la D.G.E.C. traduisent, au niveau collégial, l'intérêt progressif de l'ensemble du ministère de l'Éducation pour la recherche, comme le retrace Robert Ayotte dans son analyse de l'évolution de la recherche québécoise en éducation (16 et 32). Durant les années '60, les préoccupations de la recherche au ministère se retracent à la direction de la planification, à la création de l'Institut de recherche pédagogique (qui aura brève vie et dont l'I.N.R.S./Éducation prendra la relève), à la formation d'unités de recherche -- service de la recherche du M.E.Q., service de recherche et de documentation (S.M.T.E.), service de la recherche et du développement de la D.G.E.C. Les collèges n'étant créés qu'à compter de 1967, les activités de recherche ne les visent pas directement, mais ils hériteront d'entreprises importantes comme celles des opérations DEPART, SESAME et TEVEC pour l'éducation des adultes ou de l'intégration de la formation des maîtres aux universités.

Les années '70 marquent au contraire une période de croissance de l'intérêt pour la recherche pédagogique au ministère de l'Éducation. On a vu précédemment le développement des programmes de subventions à la D.G.E.C. Dans le réseau de l'éducation des adultes, un programme de subventions à la recherche est aussi créé en vue de soutenir le fonctionnement et le développement des organismes de l'éducation des adultes, dont les collèges.

Le programme fournit un support technique aux projets de développement expérimental touchant la pédagogie, la formation des formateurs et les activités d'évaluation institutionnelle. Au sein du ministère est créé un service de la recherche et du développement pédagogique.

En 1975, dans son rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, le Conseil supérieur de l'éducation reconnaît cette activité de recherche dans les collèges et recommande au Gouvernement de la soutenir. Sans inciter les collèges à devenir prioritairement le lieu de la recherche fondamentale, qui sied mieux à l'université, le Conseil supérieur reconnaît la réalité de la recherche pédagogique dans les collèges et la nécessité pour le ministère de soutenir cette recherche et les services de documentation appropriés:

Il existe cependant, dans les collèges, une réflexion pédagogique remarquable à l'intérieur des services pédagogiques, des départements et des services aux étudiants. Une quinzaine d'institutions ont nommé un coordonnateur de la

recherche et de l'expérimentation. De telles préoccupations doivent être davantage présentes dans les collèges. Chaque collège doit organiser, de façon systématique, son analyse pédagogique institutionnelle, l'évaluation de son activité d'éducation et le perfectionnement de son personnel. Le budget de "recherche" et de "développement" de la D.G.E.C. devrait soutenir les projets des collèges aussi bien dans la réflexion et l'expérimentation pédagogiques proprement dites que dans la recherche et l'analyse institutionnelle (4-98).

Le Conseil supérieur insiste particulièrement sur la nécessité de doter les collèges d'information et de documentation pédagogiques:

Améliorer dans l'enseignement post-secondaire l'organisation et la transmission de la documentation pédagogique et administrative. Il existe une abondante documentation; on ressent le besoin d'être bien informé; mais les mécanismes de transmission de la documentation sont inadéquats...: que le ministère de l'Éducation dote le système post-secondaire d'un service adéquat de cueillette, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation pertinentes à la vie pédagogique et à la gestion administrative du post-secondaire (4-99).

Même si la tradition pédagogique universitaire est peu reluisante, la Commission d'étude sur les universités, dans son rapport de 1979, porte attention à la recherche pédagogique. Et ce, dans les rapports de chacun de ses quatre comités. C'est le dernier comité cependant, qui étudie la question de la formation des enseignants, qui en parle plus spécifiquement et qui fait état des activités de recherche pédagogique dans les collèges. Le Québec doit se doter d'une véritable politique de recherche en éducation, respecter les finalités des diverses instances, assurer le développement équilibré de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche-action en pédagogie (6-62). "Nous recommandons que le développement de la recherche en éducation soit une priorité de la prochaine décennie" (6-55). La Commission fait état de 71 études, menées par les collèges entre 1969 et 1974 ayant pour thèmes principaux: la pédagogie générale, la didactique des disciplines, l'individualisation de l'enseignement et les clientèles spéciales. Les recherches "témoignent d'un indéniable intérêt de la part des praticiens pour l'expérimentation pédagogique et la recherche en éducation" (6-55).

Soulignons enfin le témoignage qu'apporte l'Etat, en 1978, sur les activités de recherche pédagogique dans les collèges. Dressant le bilan des années 1967-1978, le Livre blanc *Les Collèges du Québec* identifie "des succès incontestables", tels le renouveau pédagogique (14-16), le développement de 120 programmes de formation (14-17), l'essor étonnant de l'enseignement professionnel (14-18). "Le milieu collégial a donné la preuve qu'il était disposé à mettre en oeuvre les moyens de stimuler et d'encadrer la recherche de la qualité de l'enseignement" (14-33). Dans une perspective de promotion de la recherche pédagogique et de perfectionnement des enseignants, le Livre blanc propose de donner "une impulsion nouvelle à tout ce qui concerne l'innovation pédagogique".

Chaque année, des projets d'innovation pédagogique ont d'ailleurs été lancés dans les collèges avec l'aide financière du ministère. Dans l'ensemble, les retombées de ces travaux ont été des plus bénéfiques pour la vie pédagogique. C'est pourquoi on veillera à consolider et, dans la mesure des ressources disponibles, à étendre les programmes actuels. Le Conseil des collèges indiquera périodiquement les chantiers dont l'exploration lui paraîtra prioritaire (14-54).

Et le Livre blanc identifie comme champs de recherche-développement prioritaires: la formation fondamentale, l'enseignement professionnel et l'éducation des adultes, l'évaluation de la qualité de l'enseignement et les services à la collectivité. Dans la section touchant spécialement les enseignants, le Livre blanc insiste sur la dimension de l'innovation pédagogique:

... il est essentiel que chaque collège développe un service d'aide pédagogique à ses professeurs. Aussi encouragera-t-on les collèges à disposer de leurs ressources de manière que la recherche et l'expérimentation pédagogiques reçoivent toute l'attention voulue. Au besoin, l'aide financière sera fournie.

... une impulsion nouvelle sera donnée à tout ce qui concerne l'innovation pédagogique, comme l'exige l'évolution rapide des besoins des étudiants, du contexte culturel général et de la technologie éducative elle-même. Il y va de la vitalité de l'enseignement collégial, ainsi que de l'intérêt des enseignants.

Les faits et les témoignages permettent d'affirmer que durant les années '70 les collèges ont relevé le défi de la recherche pédagogique.

La recherche dans les collèges durant cette décennie comporte deux autres volets qu'il importe d'identifier: le développement institutionnel et le service au milieu. La recherche pédagogique était exigée par la mission de formation des collèges; la recherche-développement le sera par la mission de service au milieu. Les collèges ont dû analyser les besoins et les attentes de leur milieu et ajuster le développement de l'institution à ces besoins.

Les collèges avaient à créer chacun des enseignements professionnels, ce qui impliquait des études du marché du travail. Est-il un collège qui n'a pas mené de recherche sur le milieu ? sur des besoins spécifiques auxquels il a voulu répondre: pêcheries, tourisme, aéronautique, santé, gestion d'entreprises, forêt, fabrication mécanique, hôtellerie, meuble, loisirs, etc.? Le Livre blanc parle de 120 programmes professionnels.

La croissance importante et rapide de la clientèle adulte a nécessité l'implantation de services spécialisés, de programmes faits sur mesure et naturellement d'études et de recherches appliquées à des besoins particuliers.

Les collèges sont en pleine croissance, ils ressentent le besoin de préciser leur projet institutionnel. D'où le grand nombre de ceux qui s'engagent dans des recherches qui visent à identifier leurs priorités et leurs objectifs, à mettre au point leur système de gestion, à

développer leurs services. Reconnaisant ces besoins de recherche-développement la D.G.E.C. en fait son programme d'action le plus important de 1974 à 1978, soutenant les collèges par des programmes de subventions spécifiques à l'analyse institutionnelle et au développement des affaires étudiantes. A l'occasion de son inventaire des projets de recherche dans les collèges, en 1981, le CADRE recense 301 recherches reliées au développement institutionnel, dont 139 ont pour objet les attentes et besoins des étudiants, 120, l'évaluation d'une pratique ou d'une dimension de la réalité institutionnelle et 74, l'amélioration des ressources éducatives.

C'est dans ce contexte que le CADRE, soutenu financièrement par les associations d'établissements et la D.G.E.C., développe le concept, fabrique des instruments et sensibilise les collèges, par ses publications et ses accompagnements de projets de recherche locaux, à l'analyse institutionnelle et qu'il recueille dans son Centre de documentation une collection de quelques 13 000 documents en très grande partie spécialisés dans l'enseignement collégial et l'analyse institutionnelle.

En terminant cette partie du développement de la recherche dans les collèges, il importe de rappeler que les collèges ont développé au cours des années '70 un modèle de recherche spécifique, de recherche-action. Sauf exception, ce n'est pas le modèle universitaire engagé dans la recherche fondamentale, mais celui de la recherche-action. Le projet de recherche vient du milieu ou du département: l'on pense ici aux recherches sur les échecs scolaires, sur les stages industriels, la formation des infirmiers et des infirmières,... Le projet est élaboré par un ou des chercheurs en collaboration avec les collègues du département: les besoins sont identifiés; les nouvelles connaissances recherchées visent la solution de problèmes; il y a réaction continue entre le chercheur et le milieu; les résultats font l'objet d'une appropriation par le milieu. L'entreprise fait l'objet d'un cheminement collectif, d'un travail d'équipe, sur le terrain. Cette démarche de recherche-action, différente du processus de la recherche universitaire traditionnelle, s'est avérée éminemment ajustée aux objectifs de développement institutionnel des collèges.

Le défi des années '70 était d'inventer une pédagogie et de développer l'institution collégiale. Relever le défi exigeait des activités de recherche pédagogique et de recherche-développement. Compte tenu des ressources fort limitées dont ils disposaient et de l'absence d'une tradition et d'un statut reconnu de recherche, les collèges ont largement dépassé les attentes, au point que leur mission de recherche est aujourd'hui reconnue.

D- Aujourd'hui: une mission reconnue

La mission de recherche des collèges a d'abord été ignorée. Elle s'est progressivement imposée durant les années '70 par les besoins auxquels elle a répondu et par la qualité des activités de recherche menées dans les collèges. Au tournant des années '80, cette mission a été officiellement reconnue par l'Etat, ce qui ne peut être que de bon augure pour l'avenir.

Cette reconnaissance de la mission de recherche des collèges, nous la lisons dans les témoignages du Gouvernement, du Conseil des collèges, dans la politique de recherche du

ministère de l'Éducation. Nous tenterons plus particulièrement de saisir les orientations que l'État semble définir pour la recherche collégiale des années '80: une secondarisation de la recherche pédagogique et institutionnelle au profit de la recherche scientifique axée sur le développement technologique et le service à la collectivité.

I- La recherche pédagogique

Dans un premier temps, notons que les organismes gouvernementaux reconnaissent la qualité, la nécessité et le potentiel de la recherche pédagogique dans les collèges.

L'énoncé de *La politique québécoise du développement culturel* (1978), traitant de la réforme scolaire et du développement culturel (ch. XVIII), conclut qu'en éducation, "le temps est venu de la consolidation et de l'approfondissement" (p. 414). Parmi les problèmes à résoudre, sont identifiés: le perfectionnement des enseignants, les contenus de cours, l'évaluation, la relation entre l'enseignement général et le professionnel, la formation de base, la pédagogie de l'enseignement professionnel (pp. 430-432). Il faut "revenir à l'essentiel": apprentissage de la langue, art de s'exprimer, méthode de travail, conscience de la civilisation, de la science et de l'art, présence de l'éducateur. Mais "la recherche des fondements, bien loin d'inviter aux habitudes d'antan, oblige à l'esprit d'innovation" (p. 453). L'essor de l'éducation permanente, en particulier, exigera "une redéfinition des processus d'apprentissage et d'éducation" (p. 457). Voilà autant d'objets de recherche pédagogique que reconnaît nécessaires le Livre blanc sur le développement culturel.

Dans l'énoncé de *La politique québécoise de la recherche scientifique*, l'État reconnaît de nouveau les acquis de la recherche pédagogique au collégial et la nécessité de maintenir cette tradition:

Les recherches entreprises pour soutenir et améliorer les pratiques pédagogiques et les diverses activités d'appui à la formation continueront d'être subventionnées à même les programmes du ministère de l'Éducation prévus à cette fin. Une expérience positive de plusieurs années indique qu'il y a là une tradition jeune mais déjà rigoureuse, dont les orientations sont claires, étroitement liées à la mission d'enseignement des collèges et mises en oeuvre grâce à des mécanismes dont on a tout lieu d'être satisfait (9-78).

Pour mieux utiliser le potentiel de recherche du personnel des collèges, le Gouvernement se propose d'"élargir l'accès à certains programmes de recherche" et de rendre accessible aux professeurs le programme FCAC "dans la poursuite des missions propres des collèges que le Livre blanc *Les collèges du Québec* a récemment rappelées". "Ce qui est finalement en cause, c'est la volonté de ne gaspiller aucun potentiel scientifique qui réponde d'emblée aux normes d'excellence et de pertinence en vigueur dans l'ensemble de notre système scientifique" (9-35 et 78).

En 1981, l'année qui suit la publication d'*Un projet collectif*, le Conseil des collèges analyse les activités de recherche dans les collèges et formule un avis au ministre de l'Éducation "au sujet de la recherche scientifique dans les collèges" (10 et 11).

Le rapport du groupe de travail fait un inventaire de la recherche dans les collèges et présente une réflexion sur la mission de recherche des collèges. Le rapport note d'abord que le personnel et les ressources matérielles des collèges constituent un potentiel important (10-13 à 17). Il identifie ensuite "les acquis de la recherche pédagogique": définition des clientèles, formulation des objectifs de formation, moyens didactiques, programmes d'études, outils pédagogiques, et il juge que "la qualité de ces activités de recherche est indiscutable" (10-17 à 20). Le groupe de travail affirme que "la proportion des chercheurs qui ont publié ou déposé des travaux est sensiblement la même qu'en milieu universitaire et cela en dépit des freins et obstacles que le régime institutionnel des collèges comporte en ce domaine" (10-21, 22). En conclusion, le groupe de travail, reconnaissant la qualité de la recherche pédagogique et le besoin permanent d'une telle recherche en fonction de la mission d'enseignement du collège, recommande de reconnaître officiellement la recherche reliée à l'enseignement (10-34 à 38).

Assumant les données de son groupe de travail, le Conseil des collèges, dans son avis au ministère, insiste sur les activités de recherche: absence de statut officiel de la recherche, insuffisance de ressources financières, déficience de l'information (11-12 à 16). Pour corriger la situation, le Conseil recommande en conséquence que la recherche soit reconnue officiellement dans le mandat des collèges par la loi et les ententes de travail du personnel (11-27), que soient ajoutées des sommes dans le budget gouvernemental aux fins de recherche dans les collèges (10-28) et que le personnel des collèges soit admissible au Fonds FCAC selon les mêmes critères que le personnel du niveau universitaire (10-29).

En 1982, le ministère de l'Éducation énonce à son tour sa politique de recherche. La deuxième partie du document traite du soutien à la recherche orientée vers le développement des réseaux d'enseignement (19-13 à 16). Après avoir fait état des programmes de subventions à la recherche dans les collèges -- PROSIP, développement institutionnel, enseignement professionnel, éducation des adultes et perfectionnement des enseignants -- le ministère conclut:

- Considérant toute l'importance qu'il faut continuer à attacher au développement d'une pédagogie adaptée aux élèves du niveau collégial, ce programme (de subvention à l'innovation pédagogique) sera maintenu (19-14).
- La D.G.E.C. gère un programme de subventions à la recherche pour le développement institutionnel des collèges (développement des services aux étudiants, projets d'analyse institutionnelle)... Les productions sont utiles à l'ensemble des collèges... Ce programme sera maintenu (Ibid).
- La D.G.E.C. administre un programme de subventions pour le développement des programmes professionnels... Ce programme sera maintenu (Ibid).
- Il est impensable que l'éducation des adultes se développe sans le support de la recherche orientée en fonction des nombreux besoins spécifiques des réseaux de l'éducation des adultes... L'actuel programme de subventions à la recherche sera conservé et consolidé...(Ibid).

- Les programmes de soutien à la recherche... sont indispensables au développement et à l'adaptation des établissements d'enseignement et de la pédagogie en général (19-15).

De plus, le ministère annonce que "le Fonds FCAC subventionnera, cette année, un certain nombre de chercheurs dans les collèges qui entreprendront des recherches en vue de développer de nouvelles connaissances dans leur champ d'enseignement..." (19-19).

Le ministère intervient encore pour assurer la diffusion de l'information sur la recherche. Il publie, depuis 1980, le *Répertoire des projets de recherche en éducation*, qui identifie les lieux de la recherche, les projets initiés, leurs objectifs et leur méthodologie. Les résultats de la recherche sont recueillis et constituent une base de données qui sert à la publication annuelle d'une *Bibliographie analytique sur l'éducation au Québec, EDUQ* (32 - Article de Robert Ayotte).

A la D.G.E.C., les programmes de subventions à la recherche pédagogique sont donc maintenus, même si l'on constate que leur budget est progressivement réduit ces dernières années. En 1982 et 1983, la Direction générale énonce ses priorités de recherche: les clientèles et leurs besoins, le perfectionnement des enseignants, la participation, la formation fondamentale et la formation professionnelle, l'évaluation, le cégep, l'ouverture communautaire du collège, les ressources didactiques et l'apprentissage (21). Un autre document ouvre les *Perspectives de développement de la recherche au collégial* (20). Après y avoir fait état des activités de recherche dans le réseau et de leurs caractéristiques (20-II à 26), la D.G.E.C. énonce des principes directeurs pour l'avenir: "assurer la continuité", "mettre l'accent sur la mission communautaire des collèges", "favoriser l'accès à la recherche pour tous les établissements d'enseignement collégial", "définir des priorités" et "réaffirmer la responsabilité administrative des collèges" (20-27 à 44). Les perspectives seront progressivement précisées entre 1982 et 1984 dans une série de documents de travail qui se veulent le "plan de développement de la recherche au collégial" (mai 1982, octobre 1983, janvier 1984, mars 1984, et novembre 1984). Dans tous ces projets de développement, la recherche pédagogique est retenue comme prioritaire: "La recherche dans les collèges du Québec a ainsi pour première caractéristique la poursuite de l'excellence pédagogique et l'amélioration de la qualité de l'enseignement général et professionnel"... (22 mars 84, p. 7); "Une politique réaliste de la recherche dans les collèges doit consolider les acquis des quinze dernières années d'existence des CEGEP, en assurer le maintien, développer les caractères spécifiques de la recherche des collèges" (ibid, p. 16); "La finalité première du développement de la recherche dans les collèges réside donc dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage" (Ibid, p. 20).

Quant à la Fédération des cégeps, elle est récemment intervenue dans le dossier sous la forme d'un mémoire de sa Commission des affaires éducatives ou d'articles dans son bulletin *Cégepropos*. Elle maintient la nécessité de poursuivre la recherche pédagogique:

Le collégial a fait la démonstration de sa capacité de recherche dans le cadre du programme PROSIP. L'ouverture de nouveaux volets pour la recherche au collégial peut entraîner certains intervenants à supprimer ce programme ou à le

rapatrier sous l'égide du Fonds FCAC. Nous pensons au contraire que ce programme doit être maintenu et qu'il doit demeurer sous l'égide du ministère de l'Éducation. En effet, le réseau collégial est encore jeune et le programme PROSIP a permis le développement d'une pédagogie adaptée aux étudiants du niveau collégial. Cela doit être poursuivi. Un tel programme doit servir de soutien à l'expérimentation et à l'innovation pédagogique et les résultats de recherche doivent servir d'appui à des politiques de développement pédagogique jugées prioritaires (28-16).

2- La recherche scientifique et technologique

L'ensemble des intervenants auxquels nous venons de nous référer endossent donc la priorité de la recherche pédagogique institutionnelle. Avec la publication de la politique de la recherche scientifique du Gouvernement, un nouveau courant de recherche, une nouvelle mission s'impose à la recherche au collégial: la recherche scientifique liée aux besoins nouveaux de la société québécoise et particulièrement la recherche technologique.

Le Gouvernement a choisi une orientation fondamentale: "promouvoir une démocratisation de la science respectueuse de la démarche scientifique et des intérêts collectifs... promouvoir certains objectifs généraux directement reliés au développement scientifique... identifier certains domaines prioritaires de recherche spécialement porteurs d'avenir pour la collectivité..." (9-25).

Pour parvenir à ces fins, le Gouvernement se propose de "promouvoir en priorité le développement des ressources humaines..." (9-45), et en particulier le potentiel humain des collèges:

Dans le cas du personnel scientifique des collèges, par exemple, on se propose d'élargir progressivement l'accès à certains programmes de subvention à la recherche. Tout en convenant qu'il y a là une question à discuter avec le gouvernement fédéral, le gouvernement québécois est d'ores et déjà disposé à ajouter ses propres modes de financement, de façon que soit mieux utilisé - et dans le respect de la mission propre des collèges - l'important potentiel scientifique dont disposent les collèges québécois (9-35).

... le développement de quelques centres régionaux chargés de recherche appliquée dans certains secteurs clés de la technologie québécoise permet aussi d'envisager une utilisation accrue du potentiel de recherche des collèges (9-78).

Pour le Conseil des collèges, le cégep a une mission "d'agent de développement régional" (10-34). Pour remplir cette mission, "la recherche scientifique est un des moyens les plus sûrs de rentabiliser le système éducatif du réseau collégial" (10-35). "Au niveau pédagogique, la recherche scientifique permet le développement continu et rationnel des programmes... Les recherches permettent également, surtout dans le secteur technologique, de prévoir les développements futurs et donc de se préparer à offrir les enseignements pertinents au moment optimal..." (10-37). "Dans beaucoup de régions éloignées des grands

centres, le collège est le lieu du plus haut savoir, il a un rôle prépondérant à jouer aussi bien du côté culturel qu'économique... La présence d'activités de recherche dans ces régions éveillerait le Québec régional au monde technologique du futur proche... Le collège régional est un intervenant naturel de la recherche industrielle... Il est grand temps que les collèges deviennent très actifs dans le développement régional par une recherche industrielle de service et d'innovation technologique" (10-43 à 46). Cette importance de la recherche pédagogique et de la recherche technologique est réaffirmée dans le rapport du Conseil des collèges sur *Le cégep de demain* (13-57 à 68). De plus, le Conseil préconise le soutien à la recherche disciplinaire dans les Collèges. Loin de favoriser la mise en place d'un secteur protégé de recherche au collégial, le Conseil recommande de maintenir les mêmes standards d'excellence, tant au collégial qu'à l'université, et de favoriser les échanges entre collèges et universités. La reconnaissance légale de la recherche dans les collèges et l'introduction de dispositions à la convention collective intégrant la recherche à la charge de travail des enseignants, font également partie des recommandations du Conseil.

Cette nouvelle orientation de la recherche dans les collèges vers la recherche technologique a été récemment assumée par le ministère de l'Éducation. Elle fait partie de sa politique de recherche; elle a favorisé la création de sept centres spécialisés dans les cégeps; elle occupe une place prédominante dans le projet de la D.G.E.C. *La recherche scientifique dans les collèges du Québec* (novembre 1984).

Pour le ministère de l'Éducation la fonction recherche dans les collèges doit être "clairement mise en rapport avec la technologie, l'innovation industrielle et le développement régional" (22-9). Par leur nature de "centres spécialisés", certains collèges seront appelés à jouer dans "des secteurs clés de la technologie québécoise" le rôle "d'organisme-ressource". La mission de tels centres comprend des activités de formation initiale et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, l'aide technique au milieu, l'information et l'animation du milieu, et plus spécialement la recherche appliquée: "sans écarter nécessairement tout projet de caractère fondamental, la recherche pratiquée dans les centres spécialisés s'orientera avant tout vers les applications techniques des découvertes scientifiques, en accordant une considération particulière aux besoins du milieu" (22-17).

Dans son plus récent projet de développement de la recherche dans les collèges *La recherche scientifique dans les collèges du Québec* (23), la D.G.E.C. privilégie cette dimension de la recherche technologique au service du milieu. "C'est par la réalisation de recherches scientifiques et techniques que les collèges pourront accomplir la mission communautaire et régionale qui leur a été confiée dès leur création. Il appartient à chaque collège de découvrir pour et avec la communauté qu'il dessert dans quelles voies il est opportun de s'engager. Mais, dans chaque cas, l'objectif fondamental consistera à mettre à la disposition des collectivités intéressées des ressources du collège" (23-19). "La recherche, en favorisant l'utilisation des ressources humaines, devrait permettre aux chercheurs des collèges d'affirmer davantage leur présence dans la communauté scientifique québécoise" (Ibid). "La responsabilité première du ministère de l'Éducation est de favoriser l'essor de la recherche et le développement du potentiel scientifique des collèges" (23-20).

E- Conclusion

L'intention du présent document était de situer le projet du Collège de Saint-Jérôme d'élaborer sa politique de recherche- développement dans le contexte d'ensemble des collèges du Québec, contexte créé par les politiques gouvernementales et la tradition de la recherche des collèges.

La revue de la documentation pertinente permet de distinguer trois étapes du développement de la recherche collégiale. Au départ, la mission de recherche des collèges est proprement ignorée: on a fait du collège une maison d'enseignement et, des professeurs, des enseignants. Cependant, on a donné au collège une mission de service au milieu. Cette double mission ne pouvait être accomplie sans recherche. Une deuxième étape fait voir les collèges engagés dans la recherche pédagogique, le développement institutionnel et le service à la collectivité, en même temps que, reconnaissant le besoin de recherche, l'Etat les soutient par divers programmes de subvention. Avec les années'80, une double orientation se dessine: maintenir d'une part les acquis de la tradition de recherche des collèges et développer la dimension scientifique et technologique de la recherche.

La recherche a maintenant droit de cité dans les collèges. A-t-elle les moyens de se développer? Le potentiel humain est là, quoique la formation et le perfectionnement des chercheurs restent à assurer. Le statut du professeur-chercheur n'est pas encore établi: on y pallie misérablement en ajoutant au personnel des enseignants du réseau un nombre limité de postes de chercheurs. Les programmes de subventions à la recherche pédagogique et au développement institutionnel semblent plutôt régresser que progresser. Peu à peu, s'ouvrent aux chercheurs des collèges des possibilités d'avoir une part du Fonds de soutien (FCAR) à la recherche de l'enseignement supérieur. Certains collèges, devenus centres spécialisés, ont accès à des sources privilégiées de financement de leurs activités de recherche. Nul doute que la politique actuelle de l'Etat favorise davantage la recherche technologique que la recherche pédagogique et le développement institutionnel.

Cette revue de la documentation nous incite à endosser les recommandations de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, et particulièrement les suivantes:

- que la recherche tout comme l'enseignement doit être reconnue dans le mandat des cégeps et que cette reconnaissance passe par un amendement à la loi des collèges;
- que les collèges soient davantage présents à l'administration du Fonds FCAR, au comité consultatif de la recherche du ministère et aux organismes subventionnaires fédéraux;
- que les frais de remplacement soient assurés aux collèges pour leurs chercheurs, par des sommes ou des postes spécifiquement prévus à l'intérieur de l'enveloppe du collégial;

- que les programmes de subventions à l'innovation pédagogique et au développement institutionnel soient maintenus;
- que la recherche au collégial ne soit pas limitée à la recherche technologique, mais qu'il y ait place pour la recherche fondamentale et la recherche-action.

F- Documents de référence

Gouvernement du Québec

1. 1964 - Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*.
2. 1966-67 - *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* (c.71).
3. 1971 - Conseil supérieur de l'Éducation, *L'activité éducative* (Rapport annuel 1969-1970).
4. 1975 - Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*.
5. 1978 - *La politique québécoise de développement culturel* (2 vol.)
6. 1979 - Commission d'étude sur les universités, *Rapport du Comité d'étude sur la formation et le perfectionnement des enseignants*.
7. 1979 - *Loi modifiant la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* (C-C-29).
8. 1979 - *Loi sur le Conseil des collèges*.
9. 1980 - *Un projet collectif, énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*.
10. 1981 - Conseil des collèges, *Rapport présenté au Conseil des collèges par le groupe de travail sur la recherche scientifique dans le réseau des collèges du Québec*.
11. 1981 - Conseil des collèges, *Avis du Conseil des collèges au ministère de l'Éducation au sujet de la recherche scientifique dans les collèges*.
12. 1983 - Conseil de la Politique scientifique du Québec, *Avis au ministère d'État au développement culturel et scientifique sur le rôle des collèges dans le domaine scientifique* (Rapport annuel 1982-83, pp. 42-49).

13. 1985 - Conseil des collèges. *Le cégep de demain. Rapport du Conseil des collèges effectué à la suite de la consultation menée en 1984 sur le thème «Le cégep de demain, pouvoirs et responsabilités»*. 179 p.

Gouvernement du Québec - Ministère de l'Éducation

14. 1978 - *Les collèges du Québec, nouvelle étape, projet du Gouvernement à l'endroit des CEGEP*.
15. 1982 - *Dispositions constituant des conventions collectives* (liant les collèges et les associations d'enseignants).
16. 1981 - Direction de la recherche, Robert Ayotte, *L'évolution de la recherche québécoise en éducation 1960-1981*.
17. 1981 - *Commentaires du ministère de l'Éducation sur les propositions du Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche pour l'exercice 1982-1983* (document de travail).
18. 1981 - Direction générale de l'enseignement collégial, Louise des Troismaisons, *Dix années d'innovation pédagogique dans les CEGEP du Québec*.
19. 1982 - *La politique de recherche du ministère de l'Éducation, cadre général d'organisation*.
20. 1982 - Direction générale de l'enseignement collégial, *Perspectives de développement de la recherche à l'enseignement collégial* (document de travail).
21. 1982 - *Les priorités de recherche 1982-83* (document de travail).
22. 1983 - *Les Centres spécialisés dans les CEGEP*.
23. 1984 - Direction générale de l'enseignement collégial, *La recherche scientifique dans les collèges du Québec* (document de travail, novembre 1984). Ce document fait suite à quatre documents antérieurs sur le sujet, produits en mai 1982, octobre 1983, janvier 1984 et mars 1984).
24. 1984 - *Création du Fonds (FCAR) pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche* (communiqué de presse, décembre).

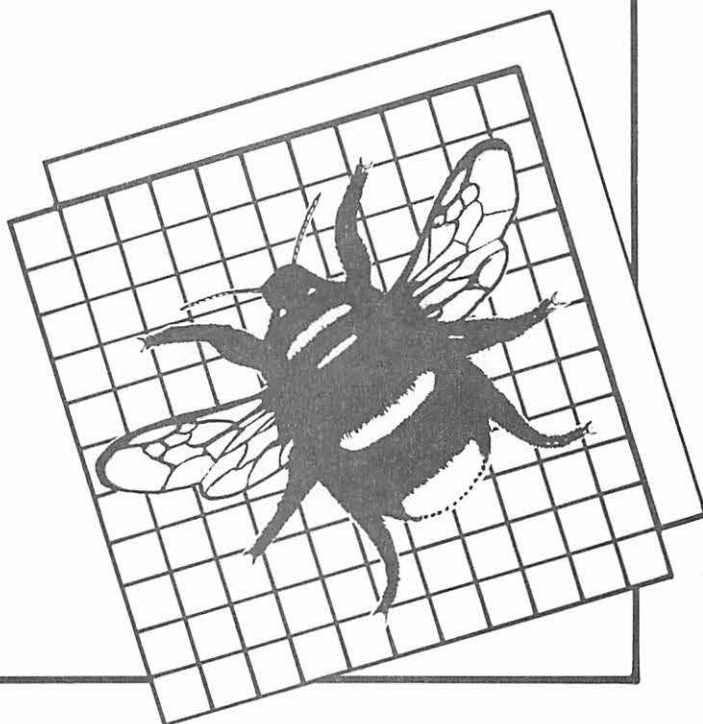
Fédération des cégeps

25. 1974 - Assemblée générale, *Six facettes du développement des cégeps*, (dossier d'étude présenté au comité du Conseil supérieur de l'Éducation sur les besoins de l'enseignement collégial).
26. 1980 - *Ressources et pratiques pédagogiques* (rapport final d'une recherche réalisée dans un ensemble de collèges du Québec au printemps 1978), tomes 1 et 2.
27. 1982 - *Vers des politiques institutionnelles d'évaluation* (rapport d'une recherche réalisée entre 1980 et 1982), tomes 1, 2, 3 et 4.
28. 1983 - Commission des affaires pédagogiques, *La recherche au collégial, propositions pour des positions et des démarches de la Fédération des cégeps en ce domaine*.
29. 1983 - *Cégepropos*, octobre 1983, "La recherche dans les collèges", p. 3.
30. 1984 - *Cégepropos*, décembre 1984 (numéro consacré à la question de la recherche au collégial).

CADRE

31. Centre de documentation, *Dossiers bibliographiques, Rapports de recherches*, menées par les collèges dans le cadre des programmes de subvention PROSIP et Développement institutionnel de 1974 à 1985, documents reçus.
32. *Prospectives*, numéro spécial consacré à "La recherche en éducation", février-avril 1984 et articles divers parus dans la revue depuis 1965.
33. Service d'étude et de recherche, *Rapports de recherche*, notamment la collection "L'analyse institutionnelle" (12 volumes) et les Dossiers-souche sur l'innovation pédagogique et la formation fondamentale.

HISTORIQUE
DE LA
RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT
AU COLLÈGE DE
SAINT-JÉRÔME



HISTORIQUE DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT AU COLLEGE DE SAINT-JEROME

PLAN

- A- Introduction
- B- Analyse de la documentation (1972-1984)
 - 1- Le rapport Trudel
 - 2- L'identification des objectifs institutionnels
 - a- Rapport sur la région desservie par le Collège
 - b- Recherche sur les buts institutionnels
 - c- Rapport sur les attitudes et les attentes de la population
 - d- Conclusion
 - 3- Le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques
 - 4- L'opération Cégep-CRDL 1978-1979
 - 5- L'analyse institutionnelle des services pédagogiques
 - 6- Le programme d'aide aux projets pédagogiques (PAPP)
 - 7- Le Collège et la haute technologie
 - 8- La fonction «recherche» au Collège
 - 9- L'informatique en pédagogie
 - 10- Le dossier «orientations et plans de travail» du Collège
 - 11- Politique de participation à la vie du milieu
 - 12- Politique institutionnelle de recherche-développement
- C- Conclusions
 - 1- La mission du Collège
 - 2- Les limites du dossier
 - 3- Un problème de coordination
 - 4- La difficulté de cerner le service au milieu
 - 5- La fonction «recherche»
 - 6- Un deuxième souffle
- D- Sources documentaires

A- Introduction

Le collège qui veut définir une politique doit, dans un premier temps, prendre conscience de sa tradition et de ses acquis. C'est pourquoi l'équipe du projet "politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme" a procédé à un inventaire du vécu et des besoins de la recherche et à une large consultation du personnel du cégep. C'est dans le même esprit qu'elle a effectué une revue de la documentation du Collège pour y cerner la préoccupation de recherche dans sa mission de formation et de service au milieu.

La documentation révèle qu'au cours de ses 15 années d'existence le Collège a eu une préoccupation continue et progressive de clarifier sa mission de formation et de service au milieu. Et c'est dans le cadre de cette préoccupation que se situe la réflexion du Collège sur la fonction "recherche". Il y a là une tradition dans laquelle peut s'enraciner une politique de recherche-développement du Collège.

Cette observation générale découle de l'étude d'une douzaine de documents d'enquête, d'analyse et d'orientation, reconnus dans l'établissement comme particulièrement significatifs. Les documents s'étalent sur les années 1972-1984 et sont interreliés. Ils témoignent d'une idée en marche: la nécessité de la recherche au Collège pour réaliser sa mission de formation et de service au milieu.

Ce chapitre se présente en deux parties: la première est une analyse rapide de chacun des documents étudiés dans leur ordre chronologique; la deuxième est un effort de synthèse où l'on tente de dégager des constantes significatives.

B- Analyse de la documentation (1972-1984)

I- Le rapport Trudel

A la suite des crises qu'a vécues le Collège entre juin 1971 et mai 1972, et à la demande du milieu, le ministre mandate M. Louis-Claude Trudel, le 16 mai 1972, à l'effet d'enquêter sur l'administration et le fonctionnement du Collège. L'enquêteur doit relire les événements - origine, causes, conséquences -, identifier les malaises et les difficultés, proposer des solutions.

M. Trudel procède à une série de rencontres avec le Conseil d'administration, les directeurs de services, les personnels enseignant, professionnel et de soutien, les étudiants et les parents. Il analyse la documentation, notamment les procès-verbaux du conseil et nombre de dossiers. Le rapport de l'enquête comprend quatre parties: l'historique (pp. 4-50), l'analyse de la situation (pp. 30-104), les conclusions (pp. 104-141) et les 14 recommandations (pp. 142-144).

Dans l'historique, le rapporteur distingue deux phases: l'implantation du Collège en 1970-71 et les crises successives de 1971-72. Jusque-là, campus du Collège Lionel-Groulx, le Cégep de Saint-Jérôme devient autonome le 10 septembre 1970: transfert de personnel, budget, engagement de la direction, formation du conseil d'administration et du comité exécutif. Le

Collège compte 925 étudiants en 1970; 1 206 en 1971 et 1 338 en 1972. En juin 1971, se tiennent les Etats généraux du Collège. A l'automne 1971, il y a contestation des professeurs et en fin novembre, contestation des étudiants. Les départements de philosophie et d'assistance sociale sont au coeur de la crise. Fin mars et avril 1972, les professeurs participent à la grève générale qui sévit dans les collèges du Québec et la contestation étudiante culmine du 25 avril au 15 mai 1972.

Dans son analyse de la situation, l'enquêteur fait état d'un développement improvisé du Collège. Il n'y a pas eu d'étude sérieuse entre 1968 et 1970 visant à l'implantation d'un collège autonome à Saint-Jérôme en 1970. Cette implantation s'est effectuée dans des conditions défavorables: locaux de l'Ecole normale et locaux préfabriqués, professeurs mal logés, absence de laboratoires, services généraux et équipements insuffisants. Au climat familial qui existait sur le campus des années 68-70 (143 étudiants en 67-68, 381 en 68-69 et 695 en 69-70) succède un nouveau milieu: étudiants, administration, syndicat, départements. Des affrontements surgissent, la contestation éclate d'où tous sortent affaiblis et sur le qui-vive.

Parlant autant des étudiants, des professeurs que des administrateurs, l'enquêteur écrit (p. 105): "Nous les avons suivis dans l'interrogation, la recherche, l'incapacité à se définir, l'insatisfaction, la frustration, la volonté d'authenticité, le désir d'une personnalité propre, la recherche d'un idéal commun, l'attente d'un leadership, les affrontements et les luttes de prestige ou de pouvoir, la cristallisation des frustrations, la radicalisation des actions, la personnalisation des attaques, l'insatisfaction collective, l'exaspération et la colère, les outrances et les violences". Il y a absence d'un projet institutionnel, d'idéal et d'objectifs communs, qui regroupent et intègrent les énergies, qui créent un climat et incitent à la collaboration. On est face à trois groupes hermétiques, qui n'ont pas au surplus de positions claires et cohérentes. C'est la négation de la communauté collégiale. Certaines recommandations visent donc à pallier à des déficiences particulières. La 13^e recommandation (p. 144) semble centrale et elle s'attaque à la faiblesse fondamentale:

Que le Collège par son Conseil d'administration et toutes ses composantes définisse en priorité ses objectifs et ses orientations en tenant compte des particularismes de la région où il est installé.

2- L'identification des objectifs institutionnels

La recommandation du Rapport Trudel, à l'effet de définir les objectifs et les orientations du Collège en tenant compte des particularismes de la région, engage la direction du collège, de 1973 à 1976, dans une démarche de recherche, dont témoignent trois documents:

- le Rapport Blondin-Bordeleau sur la région desservie par le Collège (1974);
- la Recherche sur les buts institutionnels du Collège (1975);
- le Rapport Blondin-Bordeleau sur les attitudes et les attentes de la population à l'égard du Collège (1976).

a) Rapport sur la région desservie par le Collège

Pour préciser les objectifs du Collège et orienter ses services, le nouveau directeur général, avec l'appui financier de la D.G.E.C., engage une équipe de chercheurs du Collège dans un projet qui vise à se donner "une vue de la cité", à faire un inventaire exhaustif de la région desservie par le cégep de Saint-Jérôme.

Les 4 volumes du Rapport Blondin-Bordeleau constituent cet inventaire en distinguant les aspects: 1) socio-géographique; 2) démographique; 3) économique; 4) socio-culturel.

L'étude socio-géographique permet d'identifier la région, ses pôles et sa capitale administrative, les modes de transport et les routes, la situation du logement dans les huit zones, les media de communication - journaux, postes de radio et de télévision - ainsi que les groupes régionaux - municipalité, école, église, justice, santé, syndicat, parents, personnes âgées.

La dimension démographique fait état de la population régionale par zones et villes, par groupes d'âge, par familles-ménages, par statuts scolaires et linguistiques. Les clientèles scolaires sont analysées pour le secondaire et le collégial, et plus spécialement la population du Cégep de Saint-Jérôme dans son évolution et sa provenance.

L'aspect socio-économique traite d'un certain nombre d'indicateurs ou de facteurs qui conditionnent la vie économique régionale: la population active et la main-d'oeuvre, l'emploi et le chômage par secteurs d'activité, les revenus moyens, les perspectives économiques, notamment l'impact de Mirabel. Complète l'étude un répertoire des entreprises manufacturières de 30 employés et plus, où l'on identifie le type de production et le nombre d'employés en 1974 (vol. 3, pp. 542-550).

La dernière partie du rapport traite de l'aspect socio-culturel et le couvre sous deux chefs principaux: 1) l'inventaire des biens, ressources et services; 2) l'encadrement de la population. Cette étude permet d'identifier les individus, les groupes et les organismes qui composent la population régionale et avec lesquels le Collège pourra collaborer pour remplir sa mission de service au milieu. L'inventaire est d'une précision remarquable et touche à 10 catégories d'activités socio-culturelles: les services de santé, les services sociaux et de bien-être, les services socio-politiques, les services gouvernementaux, les services éducatifs, les clubs sociaux et les associations fraternelles, l'animation et la formation populaire, les loisirs sportifs, les loisirs culturels, le tourisme.

A notre avis, cet inventaire méthodique et global constitue un outil de travail d'une richesse et d'une qualité exceptionnelles, qui requerrait après dix ans sans doute une mise à jour, mais qui demeure une grille d'analyse régionale de base pour qui s'interroge sur les services que le Collège peut rendre à son milieu.

b- Recherche sur les buts institutionnels

En septembre 1974, le Conseil d'administration crée un comité des objectifs du Collège avec le mandat: "1) d'élaborer un instrument de travail destiné à faire s'exprimer toutes les personnes intéressées sur les objectifs du Collège; 2) d'administrer cet instrument; 3) de faire la synthèse des réponses reçues; 4) de soumettre un rapport au Conseil d'administration; 5) de faire part de son échéancier au prochain C.A." (Cahier 1, p. 2).

Le comité, animé par le directeur général, est composé de représentants des professionnels non enseignants et des professeurs, du personnel de soutien, des parents et des groupes socio-économiques, auxquels est adjoint un consultant de la Fédération des cégeps. Le comité procède par voie de questionnaire et interroge un échantillon de personnes sur leurs perceptions de l'importance accordée dans la réalité à quelque 45 objectifs et de l'importance qu'elles souhaiteraient voir accorder à ces mêmes objectifs dans l'avenir. Les énoncés touchent au développement intellectuel et socio-affectif, à la recherche et à l'innovation, au service à la région, à la réalité interne du Collège, à la participation et à la communication, à la vie étudiante, au développement physique, à la réalité culturelle et artistique et au développement du Collège.

L'entreprise nous apparaît significative pour deux raisons. Elle témoigne d'abord d'une volonté du Collège de connaître la perception des intéressés sur les objectifs institutionnels, vécus ou à privilégier. Elle fournit des indications sur l'importance qu'accorde le milieu à la recherche pédagogique et au service à rendre au milieu. Les répondants avaient à réagir, par exemple, aux énoncés suivants:

- 13- développer la recherche pédagogique;
- 16- faire connaître davantage le Cégep à la population;
- 17- mettre les ressources du Collège à la disposition de la région;
- 18- assurer un réseau d'information qui maintient la communication avec la population;
- 19- s'assurer que les programmes professionnels actuels et futurs correspondent aux besoins de la région;
- 20- aider les étudiants à mettre sur pied des projets qui répondent aux besoins de la région;
- 31- exercer un leadership sur la vie culturelle de la région;
- 33- aider les étudiants à découvrir la réalité culturelle québécoise;
- 34- développer le service de formation aux adultes.

L'analyse des 331 réponses apportées à ces questions révèle un niveau de satisfaction particulièrement élevé pour ce qui touche au développement de la recherche pédagogique et de la formation des adultes. Les répondants estiment faible l'importance que le Collège accorde à l'information et à la communication avec le milieu, se souciant peu de faire connaître le Cégep, et ils souhaitent clairement que la poursuite des objectifs qui ont trait aux rapports avec le milieu soit une priorité.

c- Rapport sur les attitudes et les attentes de la population

La deuxième phase de la recherche Blondin-Bordeleau, dont on fait rapport dans les volumes 5-8, est une consultation du milieu sur: 1) l'image que projette le Collège dans la population; 2) la valeur des cours professionnels dispensés au Collège; 3) le choix d'options professionnelles à offrir; 4) des modalités d'intégration du Collège au milieu régional.

Dix groupes d'informateurs ont été retenus: cinq à l'intérieur du Collège (étudiants, professeurs, personnel de soutien, professionnels non-enseignants et cadres) et cinq à l'extérieur (étudiants de secondaire V, pédagogues, étudiants de collège I, parents des étudiants de collège II et III et personnes représentant l'élite régionale). Des 1 652 répondants (37% de l'échantillon), 391 informateurs étaient de l'interne et 1 261 de l'externe.

Interrogés sur l'aspect pédagogique, les informateurs nomment les départements où l'enseignement est de meilleure ou de moins bonne qualité, bien que dans l'ensemble ils le jugent bien comparable, et même légèrement supérieur, à ce qui se fait dans les autres cégeps de la région métropolitaine. Les informateurs externes sont plus sévères dans leurs jugements que les étudiants et le personnel. Ils manifestent moins de satisfaction et s'inquiètent de l'inadéquation des programmes professionnels aux besoins du marché du travail ou du niveau de culture générale du diplômé.

Le volume 7 touche à l'aspect para-pédagogique: milieu physique du cégep, environnement humain, activités étudiantes, services à la clientèle, pouvoir et participation, structures administratives, relations cégep-milieu. Les répondants souhaitent particulièrement l'amélioration des relations interpersonnelles et de l'ambiance. Une majorité (63.6%) juge peu vivantes et peu diversifiées les activités de la vie étudiante. Pour la majorité des informateurs, les difficultés de pouvoir et de participation tiennent d'abord à des attitudes individuelles et collectives. Quand aux relations du cégep avec le milieu, les informateurs souhaitent, d'une part, que le Collège vise d'abord l'excellence dans sa fonction d'enseignement, mais, d'autre part, 60% d'entre eux jugent que le Collège ne s'acquitte pas de sa mission de rayonnement sur le région. A l'unanimité, ils déplorent le manque d'information qui émane du Collège: il y a une forte insatisfaction en ce qui a trait aux relations publiques. Par ailleurs, les répondants formulent peu d'attentes précises et structurées sur les relations du Collège avec le milieu et sur les services qu'il pourrait offrir à la population régionale.

En conséquence les recommandations du rapport touchent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, à l'évaluation des programmes professionnels, aux relations interpersonnelles, à la communication avec la population, en particulier avec les commissions scolaires et les groupes-moteurs de la région.

d- Conclusion

Cette triple démarche de la recherche sur la région, sur les buts institutionnels et sur les attitudes et attentes de la population nous suggère deux conclusions:

- 1) durant ces années 1973-76, le Collège a fait un effort méthodique et constant pour définir sa mission de formation et de service au milieu;
- 2) c'est dans ces études que s'enracinent, pour une large part, les préoccupations subséquentes d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche pédagogique, l'analyse institutionnelle, la réalisation de projets dans la région et la politique de participation à la vie du milieu.

3- Le service de recherche et d'expérimentation pédagogiques

En juillet 1976, le coordonnateur du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (S.R.E.) M. Bernard Morin, fait le point dans un document d'information et de consultation sur la situation du Service de recherche, ses buts, ses orientations, et ses objectifs.

La réflexion du milieu québécois, et particulièrement celle du Conseil supérieur de l'Éducation sur l'activité éducative, reconnaît l'importance de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques comme outils essentiels. Il faut, dit le Conseil, poursuivre des études et des expérimentations sur l'activité éducative, imaginer des types de régimes pédagogiques et d'environnements éducatifs ajustés aux clientèles. La recherche doit partir des besoins éprouvés par le milieu scolaire, des situations réelles, des expériences vécues par les élèves et par les maîtres dans la vie quotidienne des salles de cours, dans l'ambiance de l'école et dans les rouages du système (Rapport 69-70 du C.S.E., p. 58).

Le S.R.E. veut être dans le Collège la source constante d'interrogations, d'échanges, de projets, d'attentes personnelles et collectives. En pratique, il se fait peu de recherche pédagogique dans les collèges et les budgets institutionnels le reflètent: on n'y consacre à la recherche que de 0.25% à 0.5% des budgets. Désormais, le S.R.E. du cégep de Saint-Jérôme disposera de locaux de travail, d'un centre de documentation pédagogique et d'un personnel: un professionnel à temps complet et une secrétaire à demi-temps.

Le but général du S.R.E. est de favoriser l'expérimentation pédagogique et la recherche appliquée, "focalisée sur des pratiques et des programmes locaux". L'orientation s'articule autour des cinq paramètres suivants:

- aide pédagogique aux professeurs;
- recherche pédagogique;
- recherche institutionnelle;
- expérimentation pédagogique;
- création d'instruments de travail.

Dans un premier temps, les efforts seront orientés vers l'aide pédagogique aux professeurs et comporteront quatre types d'activités: la consultation, la documentation, l'information et l'animation.

Comme objectifs opérationnels, le coordonnateur du S.R.E. se propose de rencontrer les départements, d'expérimenter la formule du groupe de travail, d'élaborer un document d'information et un guide méthodologique pour les projets de recherche, d'organiser du perfectionnement et de créer une revue pédagogique.

4- L'opération-Cégep-CRDL 1978-1979

Au printemps 1979, le Conseil régional de développement des Laurentides (C.R.D.L.) effectue une tournée régionale d'information et de sensibilisation sur le potentiel des ressources des Cégeps Lionel-Groulx et de Saint-Jérôme pour le développement des Laurentides. Le C.R.D.L. organise 20 rencontres entre les agents de développement de la région (organismes, associations, municipalités, entreprises, etc) et des personnes ressources des deux cégeps. Un rapport, préparé par Hélène Lanthier, donne un compte rendu de ces rencontres, analyse les relations des cégeps avec le milieu, identifie des éléments d'intégration à mettre en oeuvre et formule des recommandations à l'intention des cégeps et des agents de développement de la région.

Les recommandations retenues dans le Bilan (pp. 18 à 21) nous paraissent traduire correctement les préoccupations identifiées au cours des rencontres:

- . Les départements, les services et l'administration des cégeps devraient définir leur potentiel d'interaction avec les groupes du milieu;
- . les mêmes groupes des cégeps devraient entrer en communication avec les groupes du milieu qui ont avec eux un intérêt commun;
- . les groupes devraient se rapprocher des administrations municipales;

- . un comité des Cégeps devrait être créé pour dresser l'inventaire de leurs ressources et de leur potentiel, définir une politique d'ouverture au milieu et la faire connaître aux associations et organismes de la région;
- . les groupes du cégep devraient entretenir plus de relations avec les hebdomadaires régionaux;
- . les agents de développement devraient soumettre des projets de recherche et d'enquête;
- . les agents de développement devraient organiser des rencontres avec le Service d'Éducation des adultes à des fins d'information et de projets de formation.

Parmi les éléments qui favoriseraient une intégration du Cégep au milieu, le rapport identifie: des initiatives départementales, un budget de soutien à ces initiatives, des expériences stratégiques-types, la nomination d'une personne responsable de ces activités d'interaction, des postes d'information à Ste-Agathe et à Mont-Laurier et un certain nombre d'actions proposées par les agents de développement lors des rencontres.

5- L'analyse institutionnelle des services pédagogiques

De 1978 à 1982, les services pédagogiques se sont engagés dans une démarche d'analyse institutionnelle. Des difficultés de fonctionnement existaient, en particulier aux plans de la communication et de la coordination.

La direction des services pédagogiques organise en octobre 1978 une session de sensibilisation de ses cadres et de ses professionnels à l'analyse institutionnelle.

En janvier 1979, un document de travail fait le point sur cette session et propose une démarche d'analyse, qui a pour objectifs d'élaborer un devis fonctionnel des services pédagogiques à partir d'une analyse des fonctions et activités des composantes, d'appliquer le devis, d'étudier le cheminement des politiques et des dossiers, d'étudier le partage des responsabilités aux services pédagogiques. Discutée en assemblée, la démarche est confiée à un comité.

A la période où le Collège s'interroge sur sa mission et ses buts institutionnels succède celle où les services procèdent à une analyse critique de leur réalité, de leur fonctionnement et de leur développement.

Entre janvier et juin 1979, le Comité procède à un relevé des fonctions et des activités des composantes des services pédagogiques en vue de produire un devis fonctionnel. En septembre, l'assemblée des services pédagogiques procède à une première analyse des fonctions des composantes en termes de réalité et de désirabilité. Premier résultat, l'analyse a permis une bonne définition des fonctions spécifiques de chacune des composantes et des portraits précis de la réalité et de la désirabilité de ces fonctions dans les 7 composantes: recherche et expérimentation, communications audio-visuelles, aide pédagogique individuelle,

éducation des adultes, bibliothèque, registrariat et direction des services pédagogiques. Les commentaires du comité sur le portrait de chacune des composantes constituent autant d'objets d'action et d'amélioration.

Le Comité poursuit son travail et soumet à l'assemblée en mars 1980 un devis fonctionnel des services pédagogiques. Le devis comporte 4 volets: un comité de direction, un comité de coordination, 4 adjoints et lieux de la coordination sectorielle (Pédagogie et Centre de ressources didactiques (C.R.D.); Programmes, Aide pédagogique individuelle et Psycho-orientation; Education aux adultes; Administration et registrariat) et des tables "ad hoc" de concertation. En mai 1980, l'assemblée des services pédagogiques adopte le devis proposé par le comité à l'exception du nouvel organigramme à quatre adjoints et entend que la démarche se poursuive.

L'acceptation du devis fonctionnel des services avait échoué sur l'ajout d'un adjoint du D.S.P. à la formation permanente: on voulait au préalable régler le contentieux de l'éducation des adultes. De janvier à mai 1981, le comité et l'assemblée des services pédagogiques poursuivent l'analyse des services à rendre à la clientèle adulte pour dégager comment chaque composante est en relation avec l'éducation des adultes.

L'assemblée se réunira de nouveau en février 1982 pour recevoir un projet de modèle de rapport annuel des services pédagogiques. Elle adopte l'esprit et le format du rapport annuel proposé par le comité après révision des fonctions de chacune des composantes. Le rapport est conçu comme une opération annuelle d'information sur les activités des services pédagogiques, d'une mise en commun, d'une analyse et d'une évaluation des objectifs et des activités, d'une révision des priorités et des orientations. Le rapport annuel devient un instrument de coordination des services pédagogiques.

Le 1er juin 1982, l'assemblée décide de suspendre la démarche d'analyse institutionnelle selon le projet initial et de concentrer son énergie sur l'application du devis fonctionnel des services.

6- Le programme d'aide aux projets pédagogiques (PAPP)

A la fin de 1979, la Commission pédagogique et la direction des services pédagogiques acceptaient le principe de la mise sur pied d'un programme d'aide aux projets pédagogiques à l'intention des départements et des professeurs du Collège. Expérimenté à la session d'hiver 1981, le PAPP a été appliqué les trois années suivantes.

Relié à la mission de formation du Collège, le PAPP vise à susciter des initiatives d'examen et de renouvellement des pratiques pédagogiques, d'innovation et de perfectionnement des professeurs, améliorant ainsi la qualité de l'enseignement et des apprentissages. Il fournit aux professeurs des moyens concrets de réaliser leurs projets de recherche, d'expérimentation et d'innovation touchant les pratiques pédagogiques.

Les projets émanent des professeurs et doivent être approuvés par les départements. Ils sont d'une dimension et d'une durée limitées (1 ou 2 sessions). Ils débordent les exigences normales de l'enseignement, telle la préparation des cours. Le conseiller pédagogique du S.R.E. et l'adjoint à la pédagogie reçoivent et analysent les projets et font leurs recommandations à la direction des services pédagogiques. Le choix s'effectue en fonction de la conformité du projet avec le programme, la cohérence et la maturité du projet, son impact et les possibilités d'utilisation des résultats.

L'expérience s'avère très positive. Le PAPP est bien accueilli par la communauté collégiale et suscite beaucoup d'intérêt.

A la session d'hiver 81, 9 projets sont présentés qui impliquent 8 départements et 21 professeurs. Un budget de 13 135\$ est alloué aux 8 projets acceptés, soit en moyenne 1 642\$ par projet. Si les sujets de recherche sont diversifiés, on note une préoccupation dominante: la fabrication d'instruments pédagogiques, v.g. le Centre de documentation en psychologie, le Bureau de référence et d'information sociale pour les étudiants (BRISE), la Matériathèque.

En 1981-1982, le Collège consent un budget de 25 000\$ qui est alloué à 9 projets. Quatre de ces projets constituent des suites à des projets subventionnés en 1981, dont BRISE, le Centre de documentation en psychologie et la Matériathèque. Les applications pédagogiques de l'ordinateur occupent aussi une place importante, de même qu'un guide méthodologique pour la rédaction et la présentation des travaux des étudiants. Les autres projets touchent à l'intégration des apprentissages théoriques et pratiques, à l'expérimentation de la pédagogie du projet, à l'exploration du concept de suivi étudiant et à la qualité du français écrit. 10 départements, un comité de la Commission pédagogique et 11 professeurs sont engagés dans ces projets.

En 1982-1983, le Collège consent de nouveau un budget de 25 000\$, dont 17 550\$ sont répartis entre les 9 projets acceptés. Huit (8) départements et 14 professeurs sont engagés dans ces projets. Les centres de documentation spécialisée s'y retrouvent de nouveau (CONSUL et Matériathèque); trois projets sont du domaine de l'application pédagogique de l'ordinateur et font émerger le dossier des A.P.O. Le suivi des projets depuis 1981 est exigeant et lourd et, comme le programme de perfectionnement des professeurs (PERFORMA) s'est ajouté aux tâches du S.R.E., le responsable du PAPP demande un ajout de ressources humaines.

En 1983-1984, une somme de 17 120\$ est allouée aux 11 projets retenus. Puis, en 1984-1985, le programme est restreint aux projets qui avaient été initiés l'année précédente: 6 projets sont renouvelés et reçoivent 12 000\$. Le programme est relancé en septembre 1985 mais son budget est considérablement réduit: seulement 12 000\$ sont accordés, et ce, pour l'ensemble des projets qui seront soumis.

7- Le Collège et la haute technologie

Une réalité nouvelle fait surface avec les années 80: le développement technologique et la place qu'y occupe l'informatique. Un bref rapport, préparé par Bernard Morin, Jean-Roch Boisvert et Gilles Lapiere, alerte le milieu au début de 1983. Comment, disent-ils, intégrer à nos valeurs et à nos activités, au niveaux individuel, professionnel, institutionnel et collectif, cette réalité? L'apparition du micro-processeur nous oblige à repenser les activités d'information et de formation: comment le Collège s'inscrira-t-il dans une démarche cohérente d'adaptation au développement technologique?

Les auteurs font le portrait de la situation. Au plan de la pédagogie, des actions sont en cours: enseignement de base de la programmation, option électrodynamique, formation à l'utilisation des micro-ordinateurs, laboratoire d'enseignement, recherches sur les A.P.O. Des développements s'annoncent dans un avenir immédiat: applications pédagogiques, matériel didactique, programmes d'études, projets de recherche et d'expérimentation. Au plan de la gestion, l'informatique investit les champs du financement, de la pédagogie et des ressources humaines et matérielles et l'on prévoit une augmentation importante des utilisations de l'ordinateur dans toutes les activités de gestion.

Au virage technologique s'ajoutent de nouvelles responsabilités du Collège en recherche-développement. L'Etat incite les collèges à intensifier ses activités de recherche dans le sens, non seulement de la pédagogie et de la gestion interne, mais du développement économique, technologique, social et culturel du milieu. D'où la nécessité pour le Collège de se doter d'une politique, de structures et de ressources appropriées.

Le rapport formule huit recommandations majeures:

- élaborer une politique de recherche pour le Collège;
- créer un comité de gestion et un comité de pédagogie du développement technologique;
- désigner un porteur de dossier du développement de l'informatique;
- perfectionner les personnels;
- constituer une équipe spécialisée dans les équipements technologiques;
- développer des cours sur des aspects des technologies de pointe;
- analyser les programmes de formation sous l'angle du développement technologique;
- créer une structure d'échanges entre le Collège et les milieux de travail.

8- La fonction «recherche» au Collège

L'un des objectifs des services pédagogiques pour 1983-1984 est d'étudier la pertinence de créer un lieu de concertation ou un service de recherche-développement. En avril 1983, le comité formé à cet effet et composé du D.S.P., de l'adjoint à la pédagogie et du coordonnateur du S.R.E. présente son rapport sur la fonction "recherche" au Collège.

Le comité fait d'abord état des projets multiples de recherche et d'innovation qui se sont réalisés récemment au Collège, grâce à divers programmes de subventions: PAPP, PROSIP, FCAC,... Jusqu'ici le S.R.E. a soutenu la recherche pédagogique, mais non pas le développement général du Collège et les recherches liées à ce développement. Il importe de préciser les orientations du Collège en recherche-développement, de définir les priorités et de déterminer l'encadrement à donner à cette recherche.

Le rapport rappelle rapidement comment la fonction "recherche" des collèges a été récemment reconnue. Le Livre blanc sur les collèges, la Politique québécoise de la recherche scientifique, le Conseil des Collèges, la D.G.E.C., la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps sont intervenus ces dernières années pour favoriser la recherche dans les collèges: recherche pédagogique et institutionnelle, recherche scientifique et technologique.

Revenant au Collège de Saint-Jérôme, le comité constate que la recherche, pédagogique surtout, s'y est développée au gré des circonstances et des chercheurs, sans véritable planification: recherches axées sur l'activité pédagogique, sur la révision et le développement des programmes, sur l'utilisation de l'informatique, sur le perfectionnement des professeurs. Le tout sans plan, priorités ou encadrement structuré, hormis le S.R.E.

Une concertation s'impose des agents impliqués dans cette mission de recherche du Collège.

La politique d'ouverture au milieu, l'implantation de laboratoires de micro-informatique, la création d'un comité sur la haute technologie, les demandes dans le cadre de la "caisse d'accroissement des compétences", la politique d'édition, les orientations du perfectionnement des personnels sont autant de manifestations qui commandent une action urgente de la part du Collège se traduisant par une politique de la recherche au Collège et un plan de développement où recherche et actions dépendront de la concertation(p. 11).

La recherche et le développement doivent devenir une fonction et un lieu.

En conclusion, le comité formule trois recommandations:

- inclure la recherche et le développement dans les orientations du Collège;
- vérifier la pertinence de créer un lieu de concertation ou un service de recherche et de développement et préparer une politique de recherche et un plan de développement;
- durant cette étude, laisser au S.R.E. la fonction de réception et de diffusion des programmes de recherche de tous ordres.

9- L'informatique en pédagogie

En décembre 1983, le comité Développement technologique (DT)-Pédagogie transmet au personnel des départements et des services pédagogiques un dossier sur l'informatique en pédagogie. Chargé de dégager des orientations et de déterminer les moyens d'action appropriés dans ce domaine, le comité fournit au personnel une grille de lecture de leur situation en informatique et l'invite à une rencontre, style commission parlementaire.

La grille comprend neuf divisions: l'administration générale, l'administration pédagogique, la documentation pédagogique, la recherche, l'encadrement de l'enseignement, l'instrumentation pédagogique, l'apprentissage, les applications particulières aux disciplines, l'enseignement de l'informatique.

Le personnel est invité à identifier les opérations effectuées et quelques questions orientent la réflexion vers l'identification des besoins en information, formation, expérimentation, utilisation, création et évaluation. Cette consultation a conduit à l'élaboration d'un plan de développement de l'informatique en pédagogie, sous la juridiction du D.S.P.

10- Le dossier «orientations» et «plans de travail» du Collège

Depuis 1980, les diverses préoccupations qui ont été exprimées dans les documents précédents ont fait l'objet des orientations officielles du Collège et de ses plans annuels de travail.

Le 20 juin 1979, le Conseil d'administration décide de tenir un "Sommet d'orientations", où individus et groupes s'exprimeront sur les enseignements dispensés par le collège, l'orientation des étudiants, les ressources matérielles et l'environnement, l'intégration du Collège au milieu régional.

Les rencontres ont lieu au printemps 1980. Les professeurs et les étudiants sont les grands absents. S'expriment le directeur général, les Services pédagogiques, les Services aux étudiants, les Services du personnel et les Services administratifs.

Le directeur général insiste sur la responsabilité du Collège de s'ouvrir aux besoins du milieu. Sans nier la valeur de la participation spontanée des individus et des groupes, il rappelle la nécessité d'opérer des choix d'initiatives et de mieux informer le milieu.

Les Services pédagogiques insistent sur la nécessité de se concentrer sur la qualité de l'enseignement et des apprentissages, notamment par un examen permanent des programmes de formation.

Les Services aux étudiants souhaitent une meilleure concertation avec les Services pédagogiques, en vue d'améliorer les activités d'aide à l'étudiant et à ses apprentissages.

Les Services administratifs, pour améliorer leur support à l'activité éducative, recommandent

de se concentrer sur 4 programmes: la conservation de l'énergie, la sécurité et la santé des personnes, la qualité de l'environnement et les biens informatiques.

Cette opération-orientations s'incarne par la suite dans les orientations 1980-1982 et 1982-1985, ainsi que dans les plans annuels de travail du Collège. La définition de ces orientations triennales fait l'objet d'une large consultation. Le choix arrêté par le Conseil d'administration est rappelé dans le plan annuel de travail.

Dans le contexte de notre étude, retenons les orientations qui visent à:

- développer et évaluer les programmes de formation;
- répondre aux besoins de l'étudiant adulte;
- développer des projets pédagogiques;
- fournir une information adéquate aux professeurs et aux étudiants;
- aider l'étudiant à connaître son milieu;
- prendre l'initiative de s'impliquer dans le milieu en procédant à l'expertise des attentes du milieu, manifestées par les organismes régionaux de préférence, et de planifier son action.

Les plans annuels de travail du Collège s'inscrivent explicitement dans les orientations triennales. Comme objectifs opérationnels relatifs à notre préoccupation de recherche-développement, on note, entre autres:

Réaliser une étude de pertinence pour la création d'un lieu de concertation ou un service de recherche et de développement et formuler des recommandations pour sa mise sur pied. Définir une politique institutionnelle de recherche-développement et un plan d'action. (Plan de travail 1984-1985, p. 12)

Poursuivre l'élaboration d'un plan directeur de développement de l'informatique en pédagogie. (Id., p. 13)

Parmi les dossiers spéciaux pour l'année 1984-1985 figurent les orientations 1985-1988, le ré-examen de la participation du Collège au projet d'Histoire des Laurentides et à CHOY-TV, la politique de participation du cégep à la vie du milieu, le développement des programmes de matériaux composites, de tourisme et de foresterie et l'hypothèse d'une deuxième année au Pavillon de Mont-Laurier.

II- Politique de participation à la vie du milieu

Le projet d'une politique de participation à la vie du milieu, dont le Conseil d'administration du Collège a été saisi, en septembre 1984, s'inscrit dans la foulée des études que nous avons précédemment recensées. Le document a quatre volets: historique, défis nouveaux, énoncés de politique et champs d'application.

L'historique remonte au Rapport Trudel, dont il retient la recommandation principale: "Que le Collège de Saint-Jérôme, par son Conseil d'administration et toutes ses composantes, définisse en priorité ses objectifs et ses orientations en tenant compte des besoins et des particularismes de la région où il est installé". Cette recommandation a enclenché la recherche Blondin-Bordeleau sur la région desservie par le Collège et sur les attentes de la population à l'égard du Cégep. Par la suite, le Collège s'est rapproché des organismes régionaux, siégeant sur plusieurs de leurs conseils et menant avec le CRDL une tournée de la région. Répondant à des demandes variées, le Collège s'impliquait dans divers projets (le document en énumère 18 sans vouloir dresser une liste exhaustive). Depuis 1980, le Collège a situé dans ses orientations sa mission de service au milieu: "Le cégep existe pour assurer la formation la meilleure possible des étudiants jeunes et adultes de la région au développement de laquelle il entend participer" (p. 9). Le principe est acquis, il s'agit de l'incarner dans des gestes concrets orientés par une politique.

Le Collège a cependant trois défis particuliers à relever. D'abord une demande grandissante du milieu pour une utilisation maximale des ressources du cégep: nouveaux programmes, services aux adultes, ouverture des locaux du Collège, implication dans de multiples projets. Pour le milieu, "le cégep est une institution qui a été mise sur pied pour répondre aux besoins d'une région et les ressources dont cette institution dispose doivent servir au maximum à cette fin" (p. 15). Le Collège appartient au milieu; il doit être un instrument de développement pour la région: la région devient la toile de fond de son propre développement (pp. 16-17). Cette interaction "cégep-milieu" influence la formation des étudiants et les activités des professeurs. Elle incite le Collège à rendre accessible ses services à l'ensemble de la population.

L'énoncé de politique se greffe à cette expérience passée:

"La participation du cégep à la vie du milieu étant contenue dans la mission du Collège, le Cégep de Saint-Jérôme entend être attentif aux besoins collectifs de la communauté locale et régionale et entend prendre l'initiative des gestes et des projets de collaboration avec le milieu en planifiant l'utilisation de ses ressources de manière à en faire profiter au maximum le milieu" (p. 23).

On aura noté l'approche active de cette politique, où le Collège doit prendre l'initiative, être à l'écoute des besoins, se préoccuper de l'ensemble de la région, aller vers les partenaires, planifier l'utilisation des ressources du Collège pour qu'elles profitent à la population. Le Collège retient que sa mission essentielle est une mission de formation, mais d'une formation accessible à l'ensemble de la population régionale.

Une telle conception de la participation à la vie du milieu interpelle toute l'activité collégiale: programmes de formation ajustés aux besoins des jeunes et adultes de la région; variété de formules - formation sur mesure, populaire, en entreprises, à distance, stages,... -; animation socio-culturelle; projets de coopération; activités de concert avec les organismes régionaux; accessibilité des locaux et ressources du Collège.

12- Politique institutionnelle de recherche-développement

L'analyse précédente de la réflexion du Collège sur sa mission situe le projet d'élaboration d'une politique de recherche-développement présenté à la D.G.E.C. en mars 1984.

Il était nécessaire d'inventorier le vécu et les besoins de recherche et de développement dans la pratique institutionnelle et dans le milieu. Il y avait des concepts à clarifier. Comment coordonner les activités de recherche et de développement, quelle structure d'accueil et de suivi peut le mieux favoriser ces activités, comment assurer leur financement? Comment équilibrer les diverses démarches de recherche pédagogique, scientifique et technologique, l'aide technique au milieu, le développement de programmes ajustés aux besoins de la région? Quelles relations établir entre les chercheurs du Collège et les organismes extérieurs? Y a-t-il un type de recherche plus approprié à la mission du Collège et à son personnel?

L'étude s'inscrit donc dans la continuité des préoccupations fondamentales du Collège au cours de ses 15 années d'existence. Elle prend une importance particulière du fait que l'Etat favorise actuellement le développement de la recherche collégiale et que l'on entre dans une société de haute technologie.

C- Conclusions

Cette analyse de la documentation du Collège nous permet de dégager certaines constantes et de tirer quelques conclusions.

1- La mission du Collège

La revue de la documentation nous permet de constater la préoccupation continue qu'a le Collège, depuis qu'il existe, de définir sa mission. Il y a continuité entre le Rapport Trudel, la recherche sur les attentes du milieu, l'identification des buts institutionnels, l'opération "orientations", l'analyse institutionnelle et les plans de travail du Collège.

La définition de cette mission est marquée du souci constant des relations du Collège avec le milieu. A la suite du Rapport Trudel, le Cégep s'engage dans une importante recherche (1973-1976) sur la région et sur les attitudes et les attentes de la population. En 1978-1979, le Collège et le C.R.D.L. se mettent de nouveau à l'écoute du milieu. Les orientations triennales et les plans de travail, depuis 1980, explicitent les services que le Collège entend rendre à la région. Et l'on aboutit, en 1984, à un énoncé de politique de participation à la vie du milieu.

Cette préoccupation d'identification de la mission du Collège comprend les dimensions de recherche et de développement. La démarche exige elle-même des recherches, comme celles de Blondin-Bordeleau, le développement de programmes, des activités de recherche pédagogique et des projets dans le milieu, des consultations externes. Mais elle provoque encore des interrogations continues que reflètent, par exemple, la création du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (1976), le programme d'aide aux projets pédagogiques (1981), les rapports sur la fonction "recherche" (1983), sur le Collège et la haute technologie (1983), PERFORMA (1982) et le projet d'élaboration d'une politique institutionnelle de recherche-développement.

Mission du Collège, relations du Collège avec le milieu, recherche et développement: ce sont là, nous semble-t-il, trois préoccupations dominantes et constantes que révèle la documentation du Collège.

2- Les limites du dossier

Nous sommes conscients des limites du dossier documentaire qui sous-tend nos conclusions. Une étude exhaustive aurait analysé les travaux relatifs au développement des programmes, à l'éducation des adultes; elle aurait exigé un dépouillement systématique des procès-verbaux du Conseil d'administration et des services généraux du Collège. L'entreprise aurait débordé les cadres du projet. L'inventaire du vécu et des besoins de recherche- développement que l'équipe a effectué complète d'ailleurs cette recherche documentaire. La quinzaine de documents auxquels nous nous référons nous ont été indiqués comme particulièrement significatifs et nous paraissent suffire aux objectifs poursuivis.

3- Un problème de coordination

Si, comme nous l'avons affirmé, il existe une cohérence dans les efforts du Collège pour définir sa mission de formation et de participation à la vie du milieu, il n'en demeure pas moins qu'il se pose un problème de coordination. Des crises successives n'ont pas favorisé dans le Collège la concertation. Les professeurs et les étudiants n'ont pas toujours été présents aux consultations menées par la direction du Collège, ni à la Commission pédagogique. L'analyse institutionnelle des Services pédagogiques a pour point de départ ce problème de coordination et, au point d'arrivée de la démarche, le devis fonctionnel se bute à des difficultés de coordination. Si la stabilité de la direction générale du Collège est exceptionnelle dans le réseau, les changements administratifs aux Services pédagogiques ont ralenti la coordination. De nature, le professeur est individualiste et le département, autonomiste: ce sont des forces centrifuges, qui ne favorisent pas la concertation et les politiques "institutionnelles". La documentation, - l'inventaire des pratiques l'a confirmé - révèle cependant un intérêt général pour la recherche et l'innovation pédagogiques, pour la participation aux projets du milieu.

4- La difficulté de cerner le service au milieu

La documentation témoigne, depuis la recherche Blondin-Bordeleau jusqu'au projet de politique de participation à la vie du milieu, de la difficulté de cerner les besoins de la région et des services que doit lui rendre le Collège.

D'une part, l'Etat affirme que le Collège appartient au milieu, qu'il n'existe que pour répondre à ses besoins. D'autre part, l'on a développé un établissement d'enseignement d'abord orienté vers la formation générale et professionnelle des jeunes. Les missions de formation et de service au milieu n'ont pas été intégrées au départ. C'est par la suite que se sont développés, souvent marginalement, l'éducation aux adultes et les programmes vraiment ajustés aux besoins du milieu. La difficulté est le lot de l'ensemble des cégeps et celui de Saint-Jérôme s'y est honnêtement attaqué.

Le milieu a beaucoup de difficulté à cerner ses propres besoins et à fournir au Collège des axes de développement de services. Il suffit de se référer à l'étude Blondin-Bordeleau sur les attentes du milieu et aux diverses consultations menées par le CRDL et le Collège. On identifie une variété de besoins particuliers et d'activités souhaitables; on recommande la concertation avec les organismes régionaux: les lignes principales du développement demeurent imprécises.

De leur côté, la direction et les enseignants du Collège s'engagent dans des projets spécifiques, nombreux et diversifiés, mais il est difficile de découvrir dans la documentation les fils conducteurs et les priorités.

L'heure semble venue de la politique et du plan d'action.

5- La fonction «recherche»

A la création des cégeps, la fonction "recherche" est oubliée. Le décret qui tient lieu actuellement de convention collective définit encore le professeur comme un enseignant, sans statut de chercheur.

En pratique, le Collège a dû mener des recherches pour définir sa mission et orienter son développement. Les enseignants, appelés à créer une pédagogie collégiale ou à développer des programmes, ont dû chercher, expérimenter et innover. Le Collège a soutenu par le PAPP des projets de recherche pédagogique. La D.G.E.C. a mis à la disposition du Collège des programmes de subventions (PROSIP, développement institutionnel, ACSAIR) et a libéré du personnel à des fins de recherche. L'Education des adultes a mis au point des programmes sur mesure et des professeurs se sont engagés dans des projets avec les milieux. Certains ont poursuivi des études supérieures et PERFORMA a atteint quelque 150 inscriptions à des activités de perfectionnement. L'arrivée de l'informatique suscite une réflexion sur les applications de l'ordinateur à l'enseignement et à la gestion.

C'est à travers ces initiatives et cette absence de statut que se développe la recherche au Collège et que se pose la question de la fonction "recherche". Cette question le S.R.E. la pose depuis sa création, en 1976; les Services pédagogiques en traitent dans le rapport d'un comité "ad hoc"; le Comité DT-Pédagogie y revient dans son rapport sur l'informatique en pédagogie; le Rapport Morin-Boisvert-Lapierre pose la question sous l'angle du développement de la technologie. Ces différentes démarches mènent à l'élaboration d'une politique de recherche- développement au Collège.

6- Un deuxième souffle

La documentation semble indiquer que le Collège retrouve actuellement un deuxième souffle. Après l'implantation, la définition de la mission, les initiatives individuelles, les projets particuliers et les études et consultations, le moment semble venu de faire le point, d'énoncer des politiques institutionnelles, dont une politique de recherche-développement. Non pas qu'il faille miner la spontanéité et l'initiative individuelles, mais identifier des axes de développement et des priorités, assurer par une structure et des ressources appropriées la fonction "recherche". La documentation analysée témoigne, il nous semble, de cette préoccupation.

D- Sources documentaires

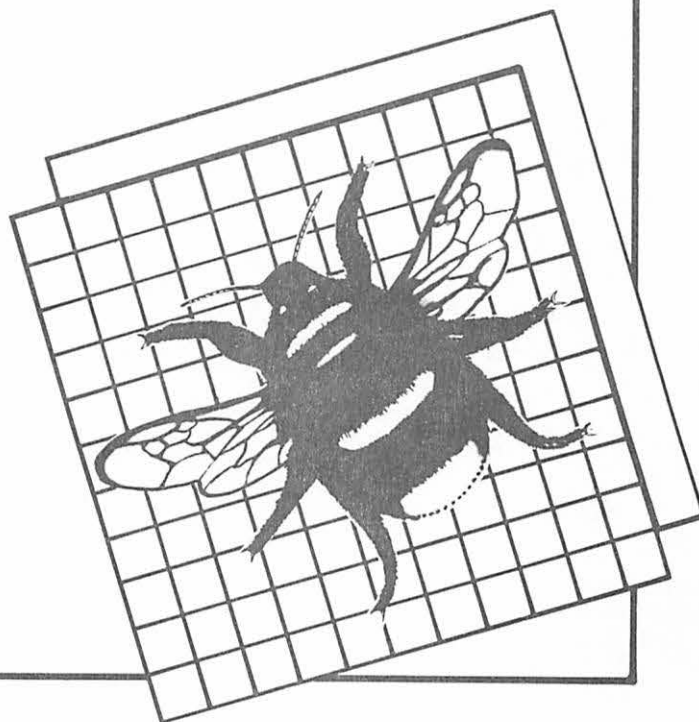
(par ordre chronologique)

1. 1972. Louis-Claude TRUDEL, *Rapport d'enquête sur l'administration et le fonctionnement du Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme*, Saint-Jérôme: Cégep de Saint-Jérôme, décembre 1972, 144 p. et annexes.
2. 1974. Bertrand BLONDIN et Henri-Paul BORDELEAU, *Rapport de la recherche sur la région desservie par le Cégep de Saint-Jérôme*: Cégep de Saint-Jérôme, 1974, 4 vol., 660 p.
3. 1975. *Recherche sur les buts institutionnels du C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme*, Saint-Jérôme: Cégep de Saint-Jérôme, 1975, 3 cahiers de 13, 21 et 16 p.
4. 1976. Bertrand BLONDIN, Henri-Paul BORDELEAU et al., *Les attitudes et attentes de la population à l'égard du C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme*, Saint-Jérôme: Cégep de Saint-Jérôme, 1976, 4 vol., 665p.
5. 1976. *Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (SRE), Document d'implantation pour information et consultation*. Saint-Jérôme: Cégep de Saint-Jérôme, juillet 1976, 38 p. et annexes.
6. 1979. Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL), *Les Cégeps de Saint-Jérôme et Lionel-Groulx: des outils pour le développement régional*. Bilan de l'opération-CEGEP 1978-1979 préparé par Hélène LANTHIER, Saint-Jérôme: CRDL, juin 1979, 42 p.
7. 1978-82. *Dossier du Collège de Saint-Jérôme sur l'analyse institutionnelle des services pédagogiques 1978-1982* (11 documents de travail).
8. 1981-... Bernard MORIN, *Programme d'aide aux projets pédagogiques, Rapports*: 1) Une première expérience: janvier à juin 1981; 2) Rapport 81-82; 3) Rapport 82-83. Cégep de Saint-Jérôme, Service de recherche et d'expérimentation.
9. 1983. Bernard MORIN, Jean-Roch BOISVERT et Gilles LAPIERRE, *Le Collège et la haute technologie. Rapport*. Cégep de Saint-Jérôme, février 1983, 7 p.

-
10. 1983. *Rapport du Comité de la direction des services pédagogiques sur la fonction "recherche" au Collège de Saint-Jérôme*, Cégep de Saint-Jérôme, Services pédagogiques, avril 1983, 15 p.
 11. 1983. *Dossier de l'informatique en pédagogie dans les départements et services*, Cégep de Saint-Jérôme, Comité DT-Pédagogie, 14 décembre 1983, 13 p.
 12. 1980-84 Collège de Saint-Jérôme, *Dossier "Orientations" et "Plans de travail"*:
 - Les orientations du Collège 1980, 46 p.
 - Opération Orientations 1982, 42 p.
 - Orientations 1982-1985, 26 p.
 - Plan de travail 1983-1984, 30 p.
 - Plan de travail 1984-1985, 26 p.
 13. 1984. Collège de Saint-Jérôme, *Politique de participation à la vie du milieu, Projet*, septembre 1984, 35 p.
 14. 1984. Collège de Saint-Jérôme, *Une politique institutionnelle de recherche-développement, Projet de recherche*, mars 1984.

LE PROJET

RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT



LE PROJET RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

PLAN

A- Origine et problématique du projet

- 1- Origine
- 2- Problématique
- 3- Objectifs

B- Démarche de recherche

- 1- Constitution de l'équipe
- 2- L'approche méthodologique
- 3- Les outils
 - a- Les outils propres à l'équipe
 - b- Les outils de communication et d'animation
- 4- Le déroulement du projet

C- Inventaire des pratiques et des besoins de recherche-développement

- 1- Les pratiques de recherche-développement
- 2- Les besoins en matière de recherche-développement

D- Consultation sur le projet de politique

- 1- Le projet de politique
- 2- La consultation interne
- 3- La consultation externe
 - a- La consultation régionale
 - b- La consultation d'autres collègues

E- Suites du projet

Le projet recherche-développement s'est déroulé d'octobre 1984 à septembre 1985. Il avait pour but l'élaboration d'une politique institutionnelle de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. La revue de la documentation du Collège depuis 1971 a permis d'établir le cheminement interne autour de la recherche-développement: le Collège a poursuivi des recherches afin de déterminer ses objectifs, ses politiques, ses services; les enseignants ont développé de nouveaux programmes; le virage technologique a accéléré le processus; le Collège s'est donné une politique de participation à la vie du milieu. Mais ces efforts avaient le défaut de ne pas être coordonnés et de laisser les projets de recherche-développement au gré de l'initiative de chacun.

Ce chapitre rappelle l'origine du projet ainsi que sa problématique de départ et ses objectifs. La démarche de recherche est ensuite expliquée. La constitution de l'équipe de recherche, l'approche méthodologique, les outils de travail et le déroulement du projet sont analysés dans cette section. Par la suite, on trouvera une analyse de l'inventaire des pratiques et des besoins de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Les résultats de la consultation interne et externe sur le projet de politique, de même qu'un bref aperçu des «suites du projet» complètent ce chapitre.

A- Origine et problématique du projet

1- Origine

Dans son *Rapport sur la fonction «recherche» au Collège de Saint-Jérôme*, la Direction des services pédagogiques notait, en avril 1983, qu'il importait de préciser les orientations que le Collège entendait privilégier, de définir les priorités de recherche et de déterminer l'encadrement à donner à la recherche. Il recommandait de "préparer une politique de recherche et un plan de développement au Collège" (p. 13).

Le Conseil d'administration du Collège faisait sienne cette recommandation lors de l'adoption du *Plan de travail 1983-1984* du Collège:

Suite à la découverte de similitudes entre les préoccupations reliées à la recherche, au développement et à l'implantation de la haute technologie, et pour répondre à un besoin évident de concertation dans les domaines de la recherche, il faut poursuivre l'analyse visant à la création d'une structure d'accueil pour ces deux fonctions (recherche et développement). (p. 11)

Une étude de faisabilité d'un projet d'élaboration d'une politique de recherche-développement pour le Collège a été réalisée de décembre 1983 à mars 1984, par un comité composé du directeur des Services pédagogiques, de l'adjoint à la pédagogie, du coordonnateur du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques ainsi que du directeur du Service de recherche du CADRE. Au cours de cette démarche préliminaire, le personnel du Collège a été invité à réagir à un document de travail sur la problématique, l'état de la question et les objectifs du projet.

2- Problématique

Les travaux du comité et les consultations du personnel ont permis d'identifier les éléments suivants de la problématique de la recherche-développement au Collège.

Des concepts à clarifier. Notons les idées mêmes de recherche et de développement ainsi que leurs relations; les types possibles de recherche: fondamentale, scientifique, disciplinaire, empirique, appliquée, recherche-action, etc.; les concepts de politique institutionnelle et de plan d'action (plan directeur, plan de développement); la notion de milieu (interne et externe). Voilà autant de termes qui devaient être définis et de réalités qu'il convenait de mieux cerner.

Inventorier le vécu et les besoins de la recherche. Il existe au Collège et dans le réseau une diversité de projets et de programmes de recherche et de développement: Programme (local) d'aide aux projets pédagogiques (PAPP), Programme de subventions à l'innovation pédagogique (PROSIP), Programme de subventions à l'analyse institutionnelle et aux affaires étudiantes, Programme de subventions à la recherche-développement en éducation des adultes, Fonds FCAR, Centres spécialisés, Aide au milieu, Haute technologie, Contrats de service, etc. (VOIR L'ANNEXE I) Ces programmes et ces projets, tant internes qu'externes, requéraient un inventaire systématique.

A cette diversité s'ajoutait l'absence de coordination des initiatives de recherche et de développement. Plusieurs chercheurs travaillaient isolément. Certains champs, comme celui de la recherche pédagogique, ont connu un développement privilégié; d'autres restaient à défricher. Les ressources physiques, humaines et financières étaient à canaliser. Au surplus on connaissait mal les valeurs et les intérêts en jeu: objectifs des administrateurs, besoins ressentis par les chercheurs dans leur domaine, motivations du personnel, besoins reliés au développement du personnel et au perfectionnement des chercheurs, etc.

Il fallait donc réaliser un inventaire des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement. Cet inventaire du vécu comportait nécessairement le volet complémentaire des besoins externes du milieu reliés à la vocation communautaire du Collège: aide technique, services à la collectivité, etc. Ces besoins, faut-il le dire, ont été créés aussi par les conditions économiques, par le développement social et technologique, par les politiques de l'Etat et par les caractéristiques propres à la région des Laurentides. Autant de besoins qui exigent encore un inventaire systématique, lequel sera réalisé par le personnel du Collège en coopération avec le milieu régional.

Une structure d'accueil. Cet élément de la problématique a été souligné comme le plus critique par la majorité des répondants, lors de la consultation menée en 1983-1984. Il semblait que les projets de recherche et de développement étaient menés individuellement, sans que l'information circule efficacement ou que des relations existent entre les responsables des divers projets. La concertation n'avait pas, en fait, de structure, de lieu, de service. Pourtant, les porteurs de projets avaient besoin de support et d'encadrement. L'information était insuffisante et incohérente. La diffusion des résultats des recherches ne recevait pas l'appui

nécessaire. Le rapport du comité des services pédagogiques et le plan de travail du Collège insistent d'ailleurs sur ce dernier point.

En résumé, les problèmes de retombées, de diffusion des résultats, d'impact de la recherche dans le Collège, dans le réseau et dans la communauté régionale étaient intimement liés à cette absence de structure d'accueil, de soutien et de suivi de la recherche-développement.

Le financement des projets. Même si le comité et les répondants ne se sont pas arrêtés d'abord à l'aspect du financement des recherches, il allait de soi qu'il s'agissait là d'un élément majeur du problème. Au contraire du professeur de l'université, le chercheur de collège n'a pas l'avantage d'un statut qui inclut la recherche dans sa tâche. Préparer un projet requiert de sa part un temps supplémentaire pour lequel il n'est pas dégagé. Cette absence de statut non seulement le rend moins disponible mais lui complique également l'accès à des programmes de subventions comme ceux des conseils de recherche du Canada et même du Fonds FCAR (auparavant FCAC). Les conventions collectives ou les décrets en vigueur déterminent pour une large part le cadre dans lequel peuvent s'effectuer des recherches. Les «mises en disponibilités», par exemple, procèdent d'un besoin de sécurité et non d'une politique de libération de personnel pour la recherche, même si le dernier décret prévoit la création, pour l'ensemble du réseau, d'une banque de 150 professeurs «mis en disponibilité», banque qui sert notamment à des fins de recherche. Par ailleurs, les allocations locales pour la recherche sont limitées et particulièrement fragiles en temps de compressions budgétaires. On proposait alors d'intéresser le milieu externe au financement des projets de recherche-développement: c'est un sérieux défi. A ces quelques indices, on constatait que le financement était pour le moins problématique.

La relation entre le Collège et le milieu régional. Il existe des expériences de recherche-développement que le Collège a réalisées en relation avec le milieu régional. Les stages en milieux hospitaliers, en milieux de garde d'enfants, dans les centres d'accueil; le support fourni aux expropriés de Mirabel; l'histoire des Laurentides; la participation au développement de la télévision communautaire; la création du Pavillon Mont-Laurier, voilà autant d'exemples à retenir.

Il demeure toutefois qu'il n'y avait pas de politique institutionnelle statuant sur la stratégie d'intervention et de recherche pour les services à la collectivité régionale, pour l'aide au milieu. Les besoins du milieu, les liens entre le cégep et les entreprises ou les organismes régionaux publics ou privés, la mission même du Collège comme institution régionale (qu'il possède ou non un centre spécialisé): autant d'éléments du problème qu'une analyse devait considérer.

Éléments divers. Sans les juger prioritaires, les auteurs du projet ont encore identifié d'autres éléments de la problématique, que nous mentionnerons brièvement ici:

-l'importance pour le Collège de s'approprier les politiques gouvernementales en matière de recherche-développement, c'est-à-dire de les analyser, de les confronter aux pratiques institutionnelles, de les opposer (au sens positif du terme) à la réalité du Collège et de définir ce que peut et ce que doit être une politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme;

-l'équilibre à établir entre les divers champs possibles de la recherche (recherche pédagogique, scientifique, aide technique au milieu, développement de programmes, etc.) et la nécessité d'une orientation institutionnelle, d'un leadership, d'une instance responsable de l'identification de priorités, qui assurera cet équilibre;

-les relations entre les chercheurs actuels et potentiels du Collège et les organismes extérieurs tels les universités, les organismes publics ou privés, les centres de recherche et les associations de chercheurs;

-la faisabilité ou les conditions de mise en application et d'implantation d'une politique institutionnelle de recherche-développement.

3- Objectifs du projet

Le comité responsable de l'élaboration du projet a soumis à la consultation un certain nombre d'objectifs à atteindre dans l'élaboration de la politique institutionnelle de recherche-développement. Ces objectifs ont fait l'objet d'un large consensus: ils découlent d'ailleurs des besoins identifiés dans la problématique et l'état de la question.

a- Objectifs généraux

-Elaborer une politique institutionnelle de recherche-développement au Collège et proposer un plan d'action, en tenant compte de la double finalité du cégep: mission de formation et vocation communautaire;

-Contribuer par cette initiative locale à la démarche d'autres collèges qui voudraient énoncer leur politique institutionnelle de recherche et à celle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, qui définit actuellement la politique de recherche dans les collèges.

b- Objectifs spécifiques

-Inventorier le vécu de la recherche au Collège: réalisations, programmes, ressources humaines, encadrement, processus et méthodologies propres, financement, impact, évaluation;

-Elaborer les concepts de recherche, de développement, de recherche-développement, de politique institutionnelle, de plan d'action;

-Identifier les types de recherche les mieux appropriés au Collège, les modèles, les processus que les expériences vécues incitent à privilégier;

-Inciter l'ensemble des agents de l'éducation au Collège -professeurs, professionnels, personnels de soutien technique, étudiants et cadres- à s'approprier la dimension recherche, en particulier par leur familiarisation avec les concepts, avec les objets et les processus définis

dans la politique institutionnelle;

-Proposer à la direction du Collège une structure de coordination, un lieu d'information, d'accueil, de soutien et de suivi des projets de recherche.

Enfin certains objectifs spécifiques s'imposaient, qui sont d'ordre opérationnel et qui tiennent à la nature même de l'entreprise d'élaboration d'une politique institutionnelle:

-recueillir l'information requise à la prise de décision du Collège sur le statut et la fonction de la recherche-développement;

-identifier les finalités et les principes directeurs d'une politique institutionnelle;

-identifier les besoins internes et externes, ainsi que les objets prioritaires de recherche-développement;

-proposer à la direction du Collège un plan d'action.

B- Démarche de recherche

1- Constitution de l'équipe

L'objectif du projet était donc d'élaborer une politique et un plan d'action en matière de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Pour ce faire, l'équipe qui a dirigé le pré-projet a adressé une demande d'aide financière à la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) dans le cadre de son programme de subventions au développement institutionnel.

La subvention obtenue aura servi essentiellement à libérer des enseignants et une professionnelle non-enseignante afin de leur permettre d'effectuer les tâches d'enquête et de formulation de la politique et à dégager un chercheur du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE), Monsieur Paul-Emile Gingras, pour agir comme consultant auprès de l'équipe.

C'est ainsi qu'un comité formé de Messieurs Paul Bourbeau, directeur des services pédagogiques, Guy Charbonneau, adjoint pédagogique au DSP et Bernard Morin, coordonnateur du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques du Collège a choisi les membres de l'équipe de recherche-développement. Monsieur Bernard Dionne, professeur d'histoire, agira comme chercheur principal et sera dégagé tout au long de l'année 1984-1985 afin de mener les recherches nécessaires. Le principe de dégager un chercheur principal s'est avéré utile pour assurer la continuité et la permanence nécessaires au bon déroulement du projet. Deux autres professeurs ont été invités à se joindre à l'équipe à la deuxième session: Monsieur Robert Ducharme, professeur de psychologie, dégagé une journée/semaine pour compléter le travail du chercheur principal dans l'opération de consultation du personnel à l'interne; et Madame Pauline Proulx, professionnelle à l'Éducation des adultes, dégagée deux

journées/semaine pour mener l'opération de consultation externe. Monsieur Bernard Morin a agi comme coordonnateur du projet et Monsieur Paul-Emile Gingras a complété l'équipe à titre de conseiller en analyse institutionnelle et responsable des études sur le cadre théorique, les politiques gouvernementales et la documentation interne au Collège de Saint-Jérôme.

2- L'approche méthodologique

Dès le départ, l'équipe de recherche s'est située dans une perspective de «recherche-action», c'est-à-dire d'une recherche fondée sur la participation du milieu et l'implication des chercheurs dans un processus de changement d'une réalité donnée. L'équipe se voyait donc à la fois comme un groupe de chercheurs et comme un groupe d'animateurs du projet recherche-développement. Le processus inhérent à la recherche-action implique une "création collective d'innovation pédagogique et de connaissance" ¹ ce qui suppose une forte interaction entre le groupe de chercheurs et le milieu. Sans se départir de la nécessaire objectivité dans l'évaluation des résultats de la recherche, le comité entendait donc s'impliquer concrètement et favoriser l'émergence des idées, dans le but de servir de rédacteur collectif du consensus à établir sur les besoins et le vécu du milieu de

C'est pourquoi l'équipe a privilégié une démarche de consultation qualitative du milieu, démarche que l'on pourrait caractériser ainsi: consultation et discussion sur les réalisations et les besoins des chercheurs; discussion et consultation sur les approches à privilégier; rédaction d'un bilan de cette consultation et nouvelle consultation qui devait déterminer si le portrait du milieu que nous allions brosser était bien fidèle; rédaction d'un projet de politique, consultation sur ce projet puis rédaction d'un texte définitif par les membres de l'équipe.

Parallèlement à cette démarche très élaborée de consultation du milieu interne, l'équipe poursuivait ses travaux de recherche sur les concepts mêmes de recherche, de développement, de recherche-développement, d'institution et de politique. De plus, l'équipe s'appropriait toute la documentation produite au Collège depuis 1972 en matière de recherche-développement. Elle s'appropriait également la documentation et les politiques produites par le Gouvernement en matière de recherche-développement et de politique scientifique depuis le Rapport Parent.

Enfin, l'équipe allait consulter le milieu externe, les organismes régionaux avec lesquels le Collège a créé des liens depuis des années, afin de connaître leurs besoins et leurs réactions à la mise en place d'une éventuelle politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.

1- M. Bataille, "Le concept de «chercheur collectif» dans la recherche-action", *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, no. 2-3 (septembre 1981): 30. même que sur la politique qui sera ultimement formulée.

3- Les outils

L'utilisation d'une grande variété d'outils de travail et de consultation avait pour objectif d'aider l'équipe à mieux cerner la réalité propre au Collège de Saint-Jérôme et à son environnement régional. L'équipe était convaincue, par exemple, que la seule utilisation d'un questionnaire sur les pratiques et les besoins en matière de recherche-développement ne suffirait pas à indiquer les tendances du milieu. C'est en poursuivant l'objectif d'informer la communauté collégiale au sujet de la politique de recherche-développement que l'équipe a créé des outils de travail diversifiés.

Distinguons les outils d'investigation propres à l'équipe et les outils qui s'adressaient à l'ensemble de la communauté collégiale et au milieu externe.

a- Les outils de réflexion et d'investigation propres à l'équipe

Les outils propres à l'équipe sont, essentiellement, les textes et les tableaux produits à partir de la documentation qui a été étudiée. Cette documentation est de trois ordres: les documents produits par le ministère de l'Éducation, la DGEC, le Conseil des Collèges et la Fédération des cégeps; les documents officiels internes au Collège de Saint-Jérôme tels que les politiques, rapports, bilans, etc; et, enfin, les documents tels que les plans de travail des départements et les statistiques du perfectionnement des enseignants. A l'aide de ces documents, le comité s'est donné les outils de travail suivants:

- *Cadre de référence pour la clarification des concepts (VOIR L'ANNEXE A)*
- *Le Gouvernement et la recherche dans les Collèges du Québec (VOIR LE CHAPITRE PREMIER DU PRESENT RAPPORT)*
- *Revue de la documentation sur la recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme (VOIR LE CHAPITRE DEUX DU PRESENT RAPPORT)*
- *Tableau 1 : Activités départementales reliées à la recherche prévues dans les plans de travail 1983-1985*
- *Tableau 2 : Perfectionnement des professeurs au Cégep de Saint-Jérôme. Sommaire statistique 1983-1984*

b- Les outils de communication et d'animation

L'équipe a également produit une série d'outils d'animation et de communication avec la communauté collégiale. Ces outils sont des communiqués, des textes, des questionnaires, des entrevues et des ateliers.

Les communiqués. La démarche de type «recherche-action» suppose une étroite liaison entre les membres de l'équipe et la communauté visée par un projet de recherche. Toutefois, les exigences de réflexion et de discussion propres à la production d'une politique complète de recherche-développement avaient parfois pour effet d'isoler l'équipe pendant des périodes plus ou moins longues. C'est pourquoi l'équipe a choisi de communiquer régulièrement avec la communauté collégiale pour l'informer des développements récents, des choix de l'équipe, des démarches à venir, etc. Tout au long de l'année, donc, la communauté a pu rencontrer des membres de l'équipe qui avaient en quelque sorte pignon sur rue dans les locaux du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques, et elle a pu être intéressée directement aux progrès des chercheurs. Bien entendu, il ne faudrait pas croire que le Collège tout entier ne vivait qu'en fonction de la recherche...mais, au moins, tout le monde était informé et cela, ne l'oublions pas, faisait partie des objectifs spécifiques de la recherche.

Les textes. Les membres de l'équipe se sont définis comme les «rédacteurs collectifs du consensus à dégager sur la politique de recherche-développement» et non comme les penseurs isolés qui allaient accoucher d'une solution-miracle. Pour faire de ce principe une réalité, il fallait donc associer étroitement la communauté à la rédaction ou, au moins, à la réflexion sur le projet de politique. C'est pourquoi les membres du personnel ont reçu pas moins de 5 textes au cours du projet, sans compter le document qui avait été distribué au cours du pré-projet à l'hiver 1984:

- *La recherche démarre !* (novembre 1984): ce texte visait à expliquer à la communauté les objectifs et le sens de la démarche de l'équipe de recherche. Il visait à préparer l'opération consultation et précisait les données que l'équipe cherchait à recueillir auprès des départements, des services et des individus. Ces données étaient regroupées en trois catégories: les «objets de recherche» dans les départements et les services (activités pédagogiques, nouveaux programmes, applications technologiques, contenus disciplinaires, services au milieu, etc.); les «processus de recherche» (formation des chercheurs, méthodes employées, motivations, financement et soutien technique, liens avec le milieu régional, etc.); et les «retombées des projets» (publications, nouveaux programmes, nouveaux cours, prototypes, perfectionnement des personnels, contributions au développement régional, etc.). (Voir ANNEXE B)

-*Tableau des pratiques de recherche-développement dans les départements et les services* (février 1985). Chaque rencontre avec les départements et les services fut consignée sous forme de tableau synthèse à trois entrées: les activités de recherche-développement; les priorités identifiées en matière de recherche-développement et les besoins exprimés en termes d'infrastructure et de services techniques. Afin d'éviter toute forme de compétition entre les départements, seul le tableau-synthèse du département concerné était envoyé à ce dernier; l'équipe demandait au département ou au service de réagir à la synthèse et de lui dire s'il manquait des éléments ou si l'interprétation des données était incorrecte. Peu de départements (2) ont eu à corriger les données des tableaux.

-*La recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Inventaire des pratiques de recherche, des priorités et des besoins* (avril 1985). Un texte plus analytique que les tableaux a été produit par la suite et distribué à toute la communauté collégiale. Les données de ce texte sont analysées dans la prochaine section de ce chapitre. (Voir ANNEXE E)

-*Pour une politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Document de consultation* (mai 1985). A partir des réactions à l'inventaire et à partir des travaux de recherche de l'équipe, un projet de politique a été conçu et distribué à toute la communauté collégiale. Une consultation formelle a été organisée à partir de ce texte.

-*Une politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme* (septembre 1985): le texte final de la politique, tel qu'amendé par l'équipe après la consultation des mois de mai et de juin 1985. Ce texte a fait l'objet d'un dépôt au Comité de coordination du Collège ainsi qu'au Comité de coordination des Services pédagogiques. Il sera distribué à tout le personnel au moment du dépôt du rapport au Conseil d'administration. (Voir le CHAPITRE IV)

Les questionnaires. Un premier questionnaire, *Fiche d'inventaire des activités de recherche-développement*, a été envoyé à une cinquantaine d'individus connus dans le Collège pour s'adonner à des activités de recherche. Ce questionnaire visait à connaître le profil du chercheur, ses motivations, ses réalisations, les difficultés qu'il rencontre et les solutions qu'il propose pour favoriser la recherche dans le Collège. Toutefois, peu de chercheurs ont répondu au questionnaire. Cela s'explique en partie parce que la plupart des chercheurs ont été rejoints lors des rencontres avec les départements et les services. De plus, plusieurs chercheurs ont préféré rencontrer un ou l'autre des membres de l'équipe et lui communiquer ses impressions sur le projet de politique. (Voir ANNEXE D)

Un *schéma d'entrevue* a été construit afin de fournir un cadre aux rencontres personnelles et aux rencontres avec les départements et les services. Ce schéma a permis de réaliser l'inventaire des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement. (Voir ANNEXE C)

Un second questionnaire a été construit pour accompagner la consultation sur le projet de politique. Ce *Sondage sur le projet de politique de recherche-développement* a été distribué à tous les membres du personnel, de même qu'à quelques étudiants. Cependant, peu de répondants se sont prévalus de leur droit de regard sur le projet de politique: en tout, une trentaine de questionnaires ont été acheminés à l'équipe de recherche. Une explication ressort: les gens ont eu l'impression d'avoir été suffisamment consultés, tout au long du projet, et ils n'ont pas cru bon répondre au sondage. De plus, le sondage a été administré à la fin de la session, qui est une période peu propice pour tenir des consultations. (Voir ANNEXE G)

Les entrevues. Une quarantaine d'entrevues ont été réalisées à l'interne, avec des enseignants, des professionnels et des cadres du Collège, sans compter les rencontres avec les 21 départements et les 10 services. Ces entrevues permettaient de vérifier nos hypothèses sur le terrain, au contact des chercheurs. C'est, sans contredit, la méthode qui s'est avérée la plus efficace pour cerner les opinions des membres du personnel. Par exemple, les entrevues ont bien permis de faire ressortir l'opposition de plusieurs envers la recherche dite fondamentale et leur appui entier à la recherche pédagogique appliquée.

Les ateliers. Lors de la dernière phase de consultation, l'équipe a cru bon d'organiser des ateliers de discussion sur le projet de politique. Ces ateliers devaient rassembler diverses personnes appartenant à toutes les catégories de personnel, afin de favoriser un échange entre

les cadres, les professionnels, les employés de soutien et les enseignants. De plus, des ateliers particuliers ont été tenus avec le Comité de coordination du Collège et le Comité de coordination des Services pédagogiques. Enfin, un atelier spécial a été organisé avec des représentants du CADRE et des collègues suivants: John Abbott, Rosemont, Valleyfield, Maisonneuve, Saint-Hyacinthe, André-Laurendeau et Bois-de-Boulogne. Cet atelier a permis de confronter nos hypothèses à la pratique des professionnels et cadres de l'extérieur, impliqués à un niveau ou l'autre dans la recherche.

Les communiqués, les textes, les questionnaires, les entrevues et les ateliers nous ont permis d'établir une relation constante avec le personnel du Collège. Sans cette relation, un tel projet n'aurait pu aboutir à des conclusions aussi complètes. Rappelons que la problématique de départ du projet faisait état de la difficile concertation existant au Collège entre les agents reliés de près ou de loin à des activités de recherche-développement. La multiplicité des approches nous aura donc permis, croyons-nous, de rejoindre tout le monde et de vérifier nos hypothèses tout au long du travail.

D'autre part, l'équipe a renoncé à faire circuler un questionnaire dans la région; en effet, nous avons identifié un certain nombre d'organismes sociaux, culturels et économiques qui avaient des liens avec le Collège et qui pouvaient être intéressés à discuter de démarches conjointes de recherche-développement. De plus, des rencontres avec le Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL) ont permis d'identifier pas moins de 100 entreprises qui font de la recherche-développement dans la région.

Le manque de temps et surtout l'absence de statut précis reconnu aux membres de l'équipe de recherche ne permettait pas d'aller aussi loin dans le milieu que nous l'aurions voulu. Nous avons pensé que les entreprises, notamment, préféreraient de loin discuter de projets concrets plutôt que de répondre à des questionnaires généraux sur une éventuelle politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Toutefois, nous avons organisé une dizaine de rencontres avec des organismes régionaux qui nous ont permis d'identifier des besoins, des attentes face à un cégep comme le nôtre et dans une région où les ressources universitaires sont limitées. De plus, nous avons pu identifier une vingtaine de projets concrets qui pourraient être mis sur pied et entraîner une collaboration entre le Collège et le milieu (Voir ANNEXE H).

4- Le déroulement du projet

La démarche du projet pourrait donc se présenter, très schématiquement, comme suit:

15 octobre au 15 novembre 1984

- Constitution de l'équipe de recherche.
- Confection des outils pour la consultation (ANNEXES C et D).
- Début de la recherche sur les concepts, le contexte collégial et l'historique de la recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.
- Inventaire des plans de travail des départements pour les années 1983-1984, 1984-1985, en regard de la recherche-développement.

- Inventaire du perfectionnement des enseignants au Collège depuis 1983 afin de mieux connaître les chercheurs qui sont inscrits à des programmes de 2e et 3e cycles à l'université et ceux qui s'impliquent dans des congrès, colloques, séminaires, etc.

15 novembre 1984 au 15 février 1985

- Inventaire des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement: distribution du questionnaire à 50 personnes particulièrement intéressées à la recherche; rencontres avec les 21 départements d'enseignement, les 10 services et 25 individus, chercheurs ou professionnels impliqués dans des activités de développement institutionnel.
- Rédaction des textes sur les concepts (ANNEXE A), le contexte gouvernemental et l'historique de la recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.
- Préparation de la consultation externe.
- Participation à la rencontre convoquée par l'UQAM sur les possibilités de collaboration entre les cégeps de la région métropolitaine et l'université en matière de recherche
- Dépôt d'un rapport d'étape sur le projet à la DGEC.

15 février au 30 avril 1985

- Rédaction d'un texte sur l'inventaire des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.
- Distribution de ce texte à la communauté collégiale qui est invitée à réagir au portrait qui est brossé de ses pratiques et de ses besoins en matière de recherche-développement. (VOIR ANNEXE E)
- Rencontres avec des chercheurs individuels afin de raffiner la compréhension des pratiques et des besoins de la communauté collégiale en matière de recherche-développement
- Rencontres avec les organismes régionaux afin de connaître leurs pratiques de recherche et leurs attentes face au Collège (ANNEXE F).
- Rencontre avec les membres «externes» du Conseil d'administration du Collège de Saint-Jérôme afin de les sensibiliser à la problématique et aux objectifs de la recherche.

1er mai au 10 juin 1985

- Rédaction du projet de politique institutionnelle de recherche-développement.
- Distribution du texte de la politique à la communauté collégiale.
- Organisation d'ateliers de discussion, sur le contenu du projet de politique, avec les membres du personnel du Collège.
- Rencontres avec le Comité de coordination du Collège.
- Rencontre avec le Comité de coordination des Services pédagogiques.
- Rencontre avec des invités d'une dizaine de collèges de la région métropolitaine sur leur propre expérience en regard du projet de politique de Saint-Jérôme.

- Présentation des travaux de l'équipe au Ve Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale à Sherbrooke.

10 juin au 1er septembre 1985

- Rédaction du texte définitif de la politique de recherche-développement (Voir le CHAPITRE IV).
- Remise du texte définitif au Comité de coordination du Collège.

1er septembre au 18 décembre 1985

- Rédaction du rapport de recherche
- Présentation du rapport au Conseil d'administration

C- Inventaire des pratiques et des besoins de recherche-développement

1- Les pratiques de recherche-développement

Sans aller dans les détails, nous allons résumer ici le contenu du texte qui dressait l'inventaire des pratiques de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Au moment de la cueillette des données, les catégories suivantes de recherches ont été identifiées par les chercheurs eux-mêmes:

- la recherche fondamentale, ou recherche disciplinaire;
- la recherche appliquée, qui regroupe les catégories suivantes:
- la recherche pédagogique: les recherches liées à l'acte pédagogique et aux contenus de cours.
- la recherche technologique dans les programmes professionnels
- la recherche institutionnelle, c'est-à-dire la recherche conduite par une institution pour son propre développement: nouveaux programmes, nouveaux services, etc.
- les activités connexes à la recherche, c'est-à-dire les activités préalables ou nécessaires à l'accomplissement d'une recherche, mais qui ne font pas partie intégrante du processus de recherche lui-même: cueillette de données brutes, publication, etc. La rédaction de matériel didactique, la production de matériel audio-visuel, la production artistique et littéraire entraînent dans cette catégorie.

Rappelons-le, ces catégories étaient celles des chercheurs eux-mêmes. Plusieurs des personnes interrogées hésitaient longuement avant de se considérer comme chercheur et avant de considérer que leur travail pouvait comporter une activité de recherche. Des professeurs, notamment, préféraient parler de «projets» plutôt que d'employer le mot «recherche» qui, à leurs yeux, se limite aux cas classiques de la recherche fondamentale dans un laboratoire.

Il ressortait pourtant de cet inventaire que les membres du personnel du Collège se livraient à des recherches de toutes sortes, mais que ces recherches prenaient rarement la voie officielle des projets subventionnés par Québec ou Ottawa. Un programme local, le Programme d'aide aux projets pédagogiques (PAPP), instauré en 1980, a connu beaucoup de succès, permettant la réalisation d'une trentaine de projets de «recherche» pédagogiques au Collège. La liste de ces projets est fournie à l'annexe F du présent rapport.

La recherche pédagogique accapare le gros des énergies des chercheurs au Collège: près de 80 % des activités de recherche. La recherche fondamentale, la fabrication de prototypes, la recherche institutionnelle, ne comptent probablement que pour 20 %, encore que cette évaluation demanderait à être vérifiée plus rigoureusement. Tous les départements et tous les services ont identifié la recherche pédagogique comme une priorité dans une politique de recherche-développement au niveau collégial. Mais les «activités connexes» ont été mentionnées également par la plupart des départements et des services, de sorte que le comité a dû se pencher sur la question et définir plus précisément ce type d'activités et la place qu'elles doivent occuper dans une politique de recherche-développement.

2- Les besoins en matière de recherche-développement

Comme le texte intégral de l'inventaire des besoins peut être consulté à l'annexe E, nous nous contenterons d'indiquer les principales catégories de besoins qui ont été recensées:

- que la fonction recherche soit reconnue comme une mission du Collège;
- que la fonction recherche soit reconnue dans la tâche des enseignants, des professionnels, de certaines catégories d'employés de soutien, et dans celle des cadres; que toutes les catégories d'employés soient associées à la recherche;
- qu'un climat favorable à la recherche soit créé dans le Collège;
- que des priorités claires soient adoptées dans une éventuelle politique de recherche-développement, que les projets collectifs soient encouragés;
- qu'un service de recherche-développement soit mis en place afin d'accueillir les projets, de développer les contacts à l'extérieur, d'assurer la continuité des projets, d'assurer la formation d'équipes de chercheurs, d'aider au perfectionnement des chercheurs, de répartir équitablement les éventuelles ressources financières, de rendre accessible l'information, d'animer le milieu et de mettre en oeuvre une politique d'édition au Collège;
- diverses propositions, que l'on pourrait regrouper sous le thème des «services connexes à la recherche» ont été formulées: rendre plus facile l'accès à la bibliothèque et à ses ressources pour les chercheurs, aider à la publication, etc.;

- enfin, plusieurs ont réclamé une aide financière. Certains n'hésitaient pas à formuler la proposition suivante: que le Collège crée un *Fonds d'aide aux chercheurs* en collaboration avec les entreprises et les organismes de la région.

D- Consultation sur le projet de politique

1- Le projet de politique

Le projet de politique institutionnelle de recherche-développement s'est élaboré sur la base de la consultation du personnel du Collège. Il comprenait les éléments suivants: la définition des principaux concepts utilisés; les grandes orientations de la politique; les objets sur lesquels portait la politique, de même que les priorités à privilégier au Collège de Saint-Jérôme; une description des fonctions générales et spécifiques d'un service de recherche-développement, de même qu'une proposition d'organisation et un plan d'action.

Il apparaissait important de définir au départ le sens du concept de «politique». Nous avons retenu une définition qui met davantage l'accent sur la concertation entre les agents et qui suppose une action planifiée, une manière de procéder, en concertation avec les agents du milieu collégial. De même, nous avons retenu l'acception large du concept d'institution, entendue au sens de «communauté collégiale». La recherche étant la production de connaissances nouvelles, nous nous en tenions alors à la définition de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Le développement était conçu comme la croissance des divers aspects d'une institution et la recherche-développement, comme l'ensemble des activités de recherche et de développement d'une institution.

Les orientations de la politique étaient les suivantes:

- Favoriser la concertation et intégrer les activités de recherche en fonction des missions du Collège, car nous identifions alors deux missions au Collège: la mission de formation et la mission d'aide au milieu.
- Assurer la continuité dans les pratiques de recherche au Collège, c'est-à-dire poursuivre la tradition de recherche pédagogique, tout en assurant le changement, la recherche technologique.
- Soutenir adéquatement les chercheurs qui sont isolés et qui ne savent trop où s'adresser pour le financement de leurs recherches.
- Valoriser les personnels, en permettant aux diverses catégories de personnel de poursuivre des activités de recherche stimulantes.
- Participer pleinement au monde de la recherche, inscrire de plein droit les chercheurs du collégial dans le monde de la recherche scientifique.

Ces orientations nous amenaient à proposer deux conclusions majeures: reconnaître une mission de recherche pour le Collège et développer un modèle de recherche propre au collégial, qui tienne compte des caractéristiques de la tâche des enseignants et du type de recherche mené dans les collèges.

L'inventaire que nous avons dressé des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement nous a permis d'identifier les priorités à mettre de l'avant. Quels types de recherche favoriser, quels secteurs privilégier: telles étaient les questions auxquelles nous étions confrontés. La recherche pédagogique fut évidemment identifiée comme la première des priorités, suivie de la recherche technologique, de la recherche dite «organisationnelle» ou portant sur l'organisation même des services et des programmes offerts par l'institution, de la recherche axée sur le développement régional et, finalement, de la recherche fondamentale.

Les fonctions d'un service de recherche-développement étaient donc d'abord de soutenir les chercheurs, d'aviser la direction générale et le Conseil d'administration sur les orientations et les activités de recherche requises pour le développement du Collège. Plus spécifiquement, la planification des activités de recherche, l'information aux chercheurs, l'accueil de leurs projets, l'animation du milieu, le perfectionnement des chercheurs, la diffusion des résultats de recherche et la représentation publique du Collège dans le domaine de la recherche étaient identifiées comme d'autres fonctions essentielles d'un service de recherche-développement.

Le projet de politique proposait donc de mettre en place un Service de recherche-développement (SRD) qui appliquerait la politique et qui soutiendrait les chercheurs. De plus, le projet impliquait la mise en place d'une Commission de la recherche-développement, représentative des chercheurs et du milieu dans lequel ils oeuvrent, qui orienterait le SRD. Ce SRD serait rattaché à la Direction générale du Collège et disposerait de ressources importantes pour remplir son rôle, soit: un cadre, un adjoint, des consultants, un service de secrétariat. Le plan d'action proposait une stratégie d'implantation de cette structure répartie sur deux ans.

2- La consultation interne

La consultation interne sur le projet de politique a permis de modifier substantiellement ce projet dans sa formulation, mais elle n'a pas conduit à modifier l'essence même du projet.

Les concepts. La consultation a conduit l'équipe à raffermir les définitions des concepts. Ainsi, il est devenu nécessaire de raffiner les éléments de définition compris dans le concept de recherche. Nous avons distingué les types de recherche, les approches, les objets et les activités connexes à la recherche. Les types sont la recherche fondamentale et la recherche appliquée; les approches peuvent être expérimentale, documentaire, historique ou dite de recherche-action; les objets sont la recherche pédagogique, la recherche technologique, la recherche disciplinaire et la recherche organisationnelle; les activités connexes sont essentielles à la recherche et elles sont intégrées à la présente politique.

Une sixième définition s'est ajoutée en cours de route, soit celle d'*agent de recherche-développement* : compte tenu de l'importance que nous accordons à la définition de recherche-développement qui élargit considérablement le champ de la recherche «pure» aux activités de développement proprement dites, il fallait inclure une définition des promoteurs et des agents de ces activités. Pour certains, ces définitions élargissent indûment le champ de la politique qui devrait se contenter de donner les grandes orientations de la «recherche» et ne pas s'arrêter aux dimensions institutionnelles ou organisationnelles. Nous croyons que cette conception ne permet pas de rendre compte de la réalité multiforme du Collège et de l'interaction entre les différents types de recherches: le développement de nouveaux programmes, par exemple, introduit la nécessité de créer du matériel didactique original, et ainsi de suite.

Les orientations. La consultation a permis de discuter de la «mission» même du Collège. Le Collège a-t-il d'autres missions que celle d'assurer la meilleure formation possible ? Possède-t-il une mission communautaire ? Doit-on ajouter une troisième mission, celle de la recherche ? La clarification majeure qui a résulté de la consultation à cet égard pourrait être exprimée comme suit: le Collège possède une mission qui inclut un double mandat, assurer la formation et participer à la vie du milieu. Le Collège de Saint-Jérôme s'est ainsi donné une politique de participation à la vie du milieu qui, par certains de ses aspects, tenait lieu de politique de recherche. Nous croyons que cela n'est pas suffisant. L'historique de la recherche-développement, au Collège de Saint-Jérôme et dans le réseau collégial, le démontre: la fonction recherche de ces institutions n'a pas encore été pleinement reconnue par le gouvernement, ce qui entraîne de fâcheuses répercussions pour les chercheurs: absence de statut, absence de ressources, absence d'appui, impossibilité de recourir à certaines subventions du gouvernement fédéral, etc. Le projet définitif inclut donc comme *principe directeur* de toute la politique la pleine reconnaissance de la mission de recherche pour le Collège. Découlent de ce principe directeur les orientations qui étaient identifiées plus haut.

Objets et priorités. C'est peut-être ici que la consultation a le plus permis de raffermir le projet dans le sens des pratiques de recherche-développement en cours au Collège depuis une quinzaine d'années. En effet, un nouvel ordre de priorités s'est dégagé au fil des rencontres avec le personnel du Collège. La recherche pédagogique est demeurée la priorité première, reflétant en cela la pratique de la grande majorité des chercheurs au Collège. La recherche technologique vient immédiatement après: l'expansion du programme d'Electrotechnique et la mise en place des nouveaux programmes d'Informatique, de Matériaux composites et de Génie mécanique ont certainement pesé lourd dans la balance lorsqu'est venu le temps d'évaluer le rôle respectif des secteurs ou activités de recherche. De plus, la nouvelle orientation du Collège du côté des technologies nouvelles et l'intérêt sans cesse accru pour les recherches en applications pédagogiques de l'ordinateur ont probablement influencé les participants aux ateliers de consultation qui ont fait état de la nécessité de reconnaître la recherche technologique comme prioritaire au Collège. Il faut ajouter que plusieurs personnes considèrent que la recherche technologique ne doit pas faire l'objet d'une priorité au Collège, tout comme la recherche fondamentale d'ailleurs. Ce point de vue est partagé par ceux qui disent que la recherche n'a pas sa place au Collège ou qu'elle doit être limitée à l'expérimentation pédagogique.

D'autre part, la recherche disciplinaire a gravi les échelons pour devenir la troisième priorité. Plusieurs personnes ont mentionné que la recherche disciplinaire ne devait en aucune façon être écartée d'une politique de recherche-développement dans un Collège: il n'y a pas de différence de qualité entre la recherche au niveau universitaire et la recherche au niveau collégial, il n'y a que des chercheurs susceptibles de faire avancer la science dans leurs domaines respectifs. Enfin, la recherche autour du développement régional et la recherche organisationnelle (qui porte sur le développement organisationnel de tous les aspects de l'institution) ont été respectivement définies comme les quatrième et cinquième priorités.

La structure. Peu de modifications ont été apportées au projet de structure: la nécessité d'un service et d'une commission de recherche-développement a été reconnue par la plupart des personnes rencontrées, mais les réponses au questionnaire ont fait entendre d'autres sons de cloche. Certains ne voient pas la nécessité d'une telle structure, la trouvant disproportionnée avec les besoins; d'autres trouvent inutile la commission; quelques-uns pensent que le SRD aurait trop de pouvoir et deviendrait «un collègue dans le collège»; enfin, certains croient que le SRD n'aura pas besoin de tant de ressources pour accomplir son mandat. Par contre, la composition de la commission a été modifiée afin d'inclure l'adjoint du D.S.P. à l'Education des adultes: l'importance de ce secteur au point de vue du développement était l'argument majeur pour qu'il soit directement représenté au sein de la CRD.

La proposition de rattachement du SRD à la Direction générale a fait l'objet de vives discussions, tant au sein de l'équipe de recherche que dans les rencontres avec les membres du personnel. Deux orientations principales se dégagent des discussions: l'une privilégiant le rattachement du SRD à la Direction des services pédagogiques, en raison de la priorité accordée à la recherche pédagogique; l'autre, proposant plutôt le rattachement à la Direction générale à cause de la dimension globale de la politique de recherche-développement qui touche à toutes les fonctions de l'institution et qui est susceptible de contribuer à son orientation même. D'autre part, certaines personnes, croyant inutile la création du SRD et de la CRD, proposent de maintenir le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques et de lui allouer plus de ressources.

En somme, la consultation interne a permis de raffermir les définitions des concepts et les orientations, de modifier l'ordre des priorités, de réintroduire la recherche disciplinaire, et, finalement, de vérifier le degré d'accord avec la proposition d'organisation de la recherche-développement.

3- La consultation externe

La consultation externe comprend deux opérations absolument distinctes l'une de l'autre, à savoir: d'une part, la consultation d'une dizaine d'organismes régionaux afin de connaître leurs pratiques de recherche et leurs attentes face au Cégep; et, d'autre part, une consultation auprès de représentants d'une dizaine de collèges de la région métropolitaine sur la cohérence de notre projet de politique en regard de leur propre expérience, consultation à laquelle nous pourrions ajouter une présentation de nos travaux de recherche au Ve colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, en juin 1985, à Sherbrooke, sur le thème de la recherche dans les collèges.

a- La consultation régionale

La consultation régionale visait les objectifs suivants:

- 1- Cerner la place du milieu régional dans une politique de recherche-développement du Collège et cerner la place du Collège dans le développement régional.
- 2- Dégager les principaux axes possibles de collaboration entre les chercheurs du Collège et les organismes externes.
- 3- Identifier les secteurs à privilégier.
- 4- Faire un relevé des programmes de subvention à la recherche et à l'innovation accessibles aux organismes régionaux.
- 5- Informer les partenaires régionaux de la problématique du Collège en matière de recherche-développement.

L'équipe cherchait donc à faire la cueillette des besoins dans le milieu face à la dimension recherche-développement, mais elle ne pouvait envisager de le faire de façon exhaustive, faute de temps et de moyens. C'est dans cette perspective qu'une dizaine d'organismes régionaux ont été approchés et nous ont offert leur collaboration. Sans être une consultation au sens propre du terme, cette démarche nous a permis de présenter nos hypothèses aux organismes et de dresser un inventaire des rapports du Collège avec le milieu régional.

Les organismes suivants ont été rencontrés:

- Le Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL)
- L'Association touristique des Laurentides (ATL)
- Le Conseil régional des loisirs des Laurentides (CRLI)
- Le Conseil régional de la culture des Laurentides (CRCL)
- Le Groupe d'aide technique aux coopératives
- Le service de planification et programmes du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS),
- La direction des services spécialisés à la jeunesse et la direction des services professionnels du Conseil des services sociaux (CSS),
- Le coordonnateur de la recherche au Département de santé communautaire (DSC),
- La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)
- Le Centre local des services communautaires (CLSC) de Saint-Jérôme
- Le commissaire industriel de Saint-Jérôme qui siège au C.A. du Collège

Les organismes nous ont paru ouverts à des projets de recherche en collaboration avec les chercheurs du Collège, mais ils ne semblent pas se bercer d'illusions sur les capacités du Collège à vraiment appliquer une politique de participation à la vie du milieu en matière de recherche-développement. Les objets de recherche sont identifiés, (Voir ANNEXE H,

Deuxième partie), les besoins existent, mais les appréhensions face au Collège demeurent et seule une intervention vigoureuse de ce dernier pourra les faire tomber.

D'autre part, l'équipe a rencontré à plusieurs reprises les représentants du CRDL qui caressent le projet de mettre sur pied une Société régionale de recherche et de développement. Le projet, qui a été accepté dans les ateliers thématiques préliminaires au Sommet économique des Laurentides, prévu pour février 1986, pourrait parrainer la création d'une Fondation régionale de recherche-développement et contribuer à l'intégration des chercheurs du Collège de Saint-Jérôme, du Collège de Sainte-Thérèse et des entreprises et organismes de la région.

b- La consultation d'autres collèges

Dans le cadre des ateliers de consultation sur le projet de politique, l'équipe de recherche-développement a cru nécessaire d'inviter des représentants d'une dizaine de collèges de la région de Montréal afin d'échanger avec eux sur le projet de politique en regard de leur expérience particulière. Cette rencontre s'est avérée extrêmement profitable aux membres de l'équipe en ce qu'elle a permis de discuter des principes sous-jacents au projet et des implications professionnelles et administratives d'une telle politique.

Les représentants des autres collèges ont attiré l'attention de l'équipe de recherche sur l'absence, incompréhensible à leurs yeux, de la recherche disciplinaire dans le projet de politique. Pour plusieurs d'entre eux, la recherche au niveau collégial doit être tout aussi «fondamentale» et «disciplinaire» qu'elle peut l'être à l'université. En somme, il n'y aurait pas de différence entre les niveaux d'enseignement, la qualité des recherches tenant essentiellement à la compétence des chercheurs et à l'octroi des nécessaires subventions. Par ailleurs, tous s'entendaient pour réclamer une reconnaissance formelle de la mission de recherche des collèges. Cette reconnaissance est essentielle à plusieurs niveaux: dans les conventions collectives de travail, dans les politiques d'allocation de ressources des gouvernements, dans la politique de subventions du gouvernement fédéral, etc. Les orientations de la politique et les fonctions d'un service de recherche-développement ne faisaient pas problème; l'ampleur des ressources imputées au SRD suscitait cependant bien des questions. Plusieurs se demandaient comment le Collège ferait pour subventionner une telle structure, en l'absence d'une aide de Québec.

D'autre part, l'équipe de recherche-développement s'est rendue à Sherbrooke les 5, 6 et 7 juin 1985 afin de présenter son projet aux participants du Ve colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale. Là encore, le thème de la reconnaissance officielle d'une mission de recherche pour les collèges du Québec faisait l'unanimité. Ces rencontres auront donc permis aux membres de l'équipe de «tester» leurs hypothèses et d'apprendre beaucoup sur l'état de la recherche dans les autres collèges.

E- Suites du projet

Le projet définitif de politique institutionnelle de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme a donc été déposé en août 1985 au Comité de coordination du Collège. On retrouve intégralement ce projet au CHAPITRE IV du présent rapport. Le projet propose de mettre en place une structure de recherche-développement au Collège, afin de remplir des fonctions jugées importantes par la majorité des personnes consultées au cours de l'année 1984-1985. Toutefois, il faut tenir compte de la réalité budgétaire du Collège et de ses ressources disponibles, avant d'implanter une telle structure.

C'est pourquoi le Collège a déposé à la DGEC un 2e projet en vue d'effectuer une analyse sur la structure des services du Collège et leur ajustement à une nouvelle réalité. Les pratiques administratives et principalement les structures d'organisation et de coordination, de l'allocation des ressources humaines et financières et des relations avec le milieu externe feraient l'objet de cette analyse. Ce 2e projet vise à répondre aux questions suivantes:

-Quels sont les impacts du développement d'une mission de recherche-développement et de l'application d'une politique sur la structure organisationnelle de l'institution ?

-Quels sont les processus, la nature et les types de changements impliqués au plan des structures de communication, d'organisation et de gestion de l'institution et des relations avec le milieu externe ?

-Quelle est la stratégie à développer et à mettre en oeuvre pour assurer d'une manière optimale l'opérationnalisation harmonieuse et effective de la politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme ?

La réponse à ces questions nécessite l'étude d'un ensemble de variables en fonction de l'impact de la politique et des changements organisationnels rendus nécessaires. Les principales variables sont:

- la structure actuelle des services;
- les champs de compétence du Service et le partage des responsabilités;
- les structures de coordination et de concertation;
- les liens entre les chercheurs, les départements et les services;
- l'allocation des ressources humaines et financières;
- le développement de ressources nouvelles;
- les structures d'encadrement des relations avec le milieu externe;
- le statut et la tâche des chercheurs.

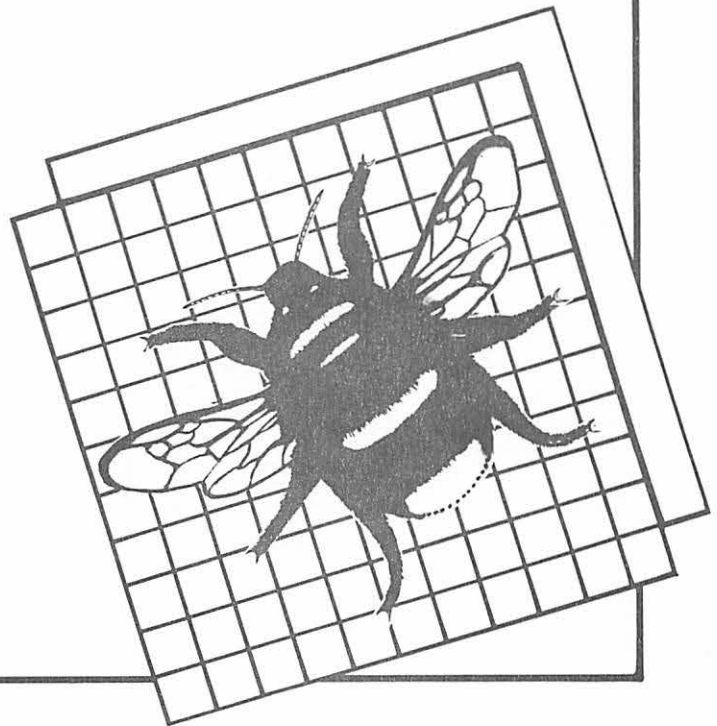
La réalisation de cette phase II du projet prévoit l'octroi d'une subvention de la DGEC et l'ajout de nouvelles ressources de la part du Collège.

Concrètement, la phase II du projet se déroulera sur deux plans, de janvier à juin 1986:

- 1) La réalisation d'une étude sur l'impact qu'aurait la création du Service de recherche-développement sur la structure actuelle d'organisation et de coordination du Collège.
- 2) L'aide à la formulation de projets de recherche issus du Collège et du milieu et leur acheminement aux organismes subventionnaires compétents: ces projets pourraient impliquer les dimensions pédagogique, technologique et développement régional.

Le rapport de cette étude et du suivi de ces projets sera présenté à la direction du Collège en juin 1986.

LA POLITIQUE DE RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT



UNE POLITIQUE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT AU COLLEGE DE SAINT-JEROME

PLAN

- A- Introduction**
- B- Définitions**
 - 1- Politique**
 - 2- Institution**
 - 3- Recherche**
 - 4- Développement**
 - 5- Recherche-développement**
 - 6- Agent de recherche-développement**
- C- Principe directeur et orientations**
 - 1- Principe directeur**
 - 2- Orientations**
 - a- Assurer la concertation et l'intégration des activités de recherche-développement en fonction de la mission du Collège**
 - b- Assurer la continuité et le changement**
 - c- Soutenir adéquatement les agents de recherche-développement**
 - d- Contribuer au ressourcement des personnels**
 - e- Contribuer à développer un modèle de recherche propre au collégial**
 - f- Participer pleinement au monde de la recherche**

D- Objets et priorités de la recherche-développement

- 1- Introduction
- 2- Priorités
 - a- La pédagogie
 - b- La technologie
 - c- Le disciplinaire
 - d- Le développement régional
 - e- Le développement organisationnel

E- Organisation de la recherche-développement

- 1- Fonctions
- 2- Structure
 - a- Un service de recherche-développement
 - (1)- rôle et mandat du SRD
 - (2)- composition du SRD
 - b- Une commission de recherche-développement
 - (1)- rôle et mandat de la CRD
 - (2)- composition de la CRD
 - c- Rattachement du SRD et de la CRD

F- Plan d'action

G- Conclusion

A- Introduction

Nous proposons à la communauté collégiale, dans le présent document, une politique institutionnelle en matière de recherche-développement. Cette politique est le fruit d'une démarche de recherche qui s'est poursuivie au Collège depuis deux ans, en conformité avec le plan de travail du Collège, adopté par le Conseil d'administration, pour l'année 1983-1984. Elle a été élaborée à partir d'un inventaire des besoins et des pratiques de recherche-développement au Collège et d'une recherche documentaire sur la fonction recherche au Collège, sur les politiques gouvernementales concernant la recherche dans les collèges et sur le cadre de référence conceptuel. Le projet de politique qui en a résulté a été soumis à une consultation des personnels du Collège et de personnes de l'externe. C'est en tenant compte de leurs suggestions, critiques et commentaires que l'équipe de recherche dépose le présent texte de politique.

Après avoir défini les principaux termes que nous utilisons dans ce texte, nous donnons les grandes orientations de la politique de recherche-développement. Par la suite, nous dégageons les objets sur lesquels doit porter la politique, avant de proposer un cadre organisationnel susceptible d'appuyer la recherche-développement au Collège. Enfin, nous suggérons un plan d'action pour l'année 1985-1986 pour entreprendre l'implantation de cette politique.

La politique de recherche-développement cherche à refléter à la fois une tradition et une pratique en devenir au Collège de Saint-Jérôme. Nous croyons que son adoption constituera un pas important pour le Collège dans la réalisation de sa mission.

B- Définitions

Avant d'aborder le contenu même de la politique, il convient de définir les termes qui sont utilisés tout au long de ce texte. Les définitions ont été choisies dans la littérature scientifique, les encyclopédies et les travaux d'auteurs reconnus et sont celles qui semblent le mieux rendre compte de tous les aspects d'une politique institutionnelle de recherche-développement.

1- Politique

Une politique, c'est une action planifiée, "une manière concertée de conduire une affaire" (Le Petit Robert). Une action planifiée, au sens de coordination de l'action en matière de recherche-développement; une manière, c'est-à-dire un cadre de référence à des buts, à un contenu, à des moyens; concertée, au sens de l'élaboration en commun de cette manière, de la consultation et de la participation des personnes consultées.

Cette politique concertée comprend la philosophie, les principes directeurs, les objectifs et les priorités d'une entreprise. Elle inclut les objets et la structure d'encadrement, de même que la définition des rôles, fonctions et pouvoirs des agents, les procédures de mise en oeuvre et de suivi et les méthodes d'évaluation et de révision de la politique.

2- Institution

Au départ, institution dit plus que collège. Le collège, c'est la corporation, le conseil d'administration. C'est aussi le lieu avec ses ressources et ses activités. Institution réfère davantage à la communauté collégiale et à son projet: valeurs et visées poursuivies en concertation par les agents d'éducation.

Enoncer une politique institutionnelle de recherche-développement, c'est donc, pour la communauté, se donner une manière concertée de promouvoir et de soutenir la recherche-développement.

3- Recherche

En général, la recherche est une investigation systématique pour accroître la connaissance et la compréhension du réel. Une politique de recherche-développement inclut les types, les approches, les objets et les activités connexes à la recherche.

1- La pratique scientifique a divisé les types de recherche entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Ainsi, la *recherche fondamentale* porte sur la théorie dans une discipline donnée et elle tend vers une explication générale, une loi, sans but pratique spécifique.

Au contraire, la *recherche appliquée* cherche à résoudre des problèmes concrets, à partir des résultats de la recherche scientifique ou fondamentale, dont elle applique justement certains des acquis à l'élaboration de prototypes, de méthodes ou de produits nouveaux. La recherche fondamentale tend vers des conclusions; la recherche appliquée vers des décisions.

2- On peut distinguer des **approches** différentes: *recherche expérimentale, recherche-action, analyses et synthèses documentaires, méthode historique, etc.*

3- La recherche peut également être définie par son **objet spécifique**: recherche pédagogique, technologique, disciplinaire, organisationnelle, etc. Ainsi, la *recherche pédagogique* ne saurait être uniquement appliquée: la recherche en psycho-pédagogie est fondamentale en ce qu'elle recherche de nouvelles connaissances et qu'elle tend vers des généralisations, des théories. Dans la pratique des maisons d'éducation, toutefois, la recherche en pédagogie est surtout appliquée. Elle porte, d'une part, sur les contenus de cours et les programmes et, d'autre part, sur l'acte pédagogique: les méthodes d'enseignement, les processus d'apprentissage et la relation maître-élève. La production de matériel didactique écrit, audio-visuel, et informatisé, si elle est d'abord reliée au développement pédagogique, comporte cependant une activité de recherche au sens propre du terme.

La *recherche technologique* a pour objet la production et l'emploi de matériaux, d'appareils, de méthodes ou de procédés nouveaux reliés aux différentes techniques et métiers, voire même aux beaux-arts. Dans le cadre de cette politique, toutefois, l'acceptation restreinte aux techniques physiques et informatiques est plus spécifiquement retenue en tant que champ privilégié.

La *recherche disciplinaire* porte sur tous les champs disciplinaires sans exception: sciences naturelles, sciences et techniques humaines, techniques physiques, arts et lettres.

Nous avons introduit la notion de *recherche organisationnelle* pour inclure les recherches conduites par une institution aux fins de son propre développement: recherches sur les structures, les politiques, les services.

4- Enfin, l'inventaire des pratiques de recherche-développement a montré l'importance des **activités connexes à la recherche** portant sur l'élaboration de projets, la collecte, la gestion et la diffusion de données brutes, les inventaires, la diffusion et l'évaluation des résultats, l'information scientifique et technique, les études de faisabilité et de pertinence, les activités d'implantation, la fabrication d'outils de recherche, etc. Ces activités sont essentielles et elles sont intégrées à la présente politique.

4- Développement

Le concept de développement renvoie naturellement à la notion de croissance; croissance au sens d'évolution progressive, planifiée, à la fois qualitative et quantitative. Tout processus de transformation d'un organisme peut être assimilé à un développement. En ce sens, ce qui favorise l'accroissement des pratiques institutionnelles, sous l'angle des ressources matérielles et humaines, comme sous celui de la création, de l'animation et de la diffusion (selon Mialaret) est considéré comme du développement.

Dans le cas d'une institution telle que définie précédemment, le développement rationnel est le processus qui permet d'ajuster les structures et les moyens aux besoins et aux objectifs. C'est aussi l'ensemble organisé des moyens à prendre pour atteindre des objectifs de croissance, en regard des dimensions pédagogique, technologique, disciplinaire, de développement régional et de développement organisationnel.

5- Recherche-développement

Cette politique traite de la recherche liée au développement de l'institution dans sa mission de formation et de participation à la vie du milieu. Le terme mission est ici entendu au sens de mandat que se donne une institution afin de répondre à des besoins reconnus.

La notion de recherche-développement regroupe donc l'ensemble des activités de recherche et de développement. Elle inclut notamment:

- 1- des *activités de recherche fondamentale ou appliquée*, au sens strict de production de nouvelles connaissances et au sens large d'études et d'analyses
- 2- des *activités de développement expérimental* ou d'expérimentation permettant la conversion de connaissances acquises par la recherche ou par la pratique en programmes opérationnels, par exemple l'intégration de l'ordinateur aux pratiques éducatives ou l'expérimentation d'une télévision communautaire ;
- 3- des *activités connexes* : traitement de données, études de faisabilité, formulation de projets, inventaires, diffusion de résultats, fabrication d'outils, etc;
- 4- et des *activités d'implantation* ou de production de services, de mise en place, d'exécution de travaux concernant leur faisabilité, etc..

6- Agent de recherche-développement

La notion d'agent de recherche-développement englobe ceux et celles qui sont engagés dans une activité de recherche-développement. Ce sont les chercheurs proprement dit, les promoteurs, les innovateurs et les porteurs de projets, c'est-à-dire ceux et celles qui, à un degré ou l'autre, sont impliqués dans la conceptualisation, la gestion ou la réalisation d'un projet de recherche-développement.

En conclusion, il s'agit donc d'une *politique institutionnelle de recherche-développement* pour le Collège de Saint-Jérôme, c'est-à-dire d'une manière concertée et planifiée de coordonner l'ensemble des activités de recherche-développement pour qu'elles servent au développement de l'institution dans sa mission de formation et d'ouverture au milieu.

C- Principe directeur et orientations

La finalité même de la politique de recherche-développement, c'est donc le développement de l'institution dans sa mission de formation et d'ouverture au milieu. La présente politique s'inscrit au coeur des préoccupations des personnes du Collège qui sont, en fait, des praticiens aux prises avec des problèmes concrets à résoudre.

La consultation de tous les personnels du Collège a permis d'identifier des besoins, de formuler une problématique de la recherche-développement. Il y a d'une part les agents de recherche-développement, leurs projets, leur dynamisme et leur compétence, le potentiel scientifique et technique du Collège. Mais il y a aussi, d'autre part, les besoins de support, de reconnaissance de la recherche-développement et de ses exigences, de suivi des projets, de stabilité des ressources et des programmes de recherche, besoins qui, s'ils ne sont satisfaits, constituent autant d'obstacles à la poursuite des activités de recherche-développement.

Les orientations qui suivent émergent directement de cette consultation. Consolider les acquis et relever les défis nouveaux dans une perspective de concertation et d'intégration des diverses activités de recherche-développement; fournir des outils, du support aux agents de recherche-développement; contribuer au ressourcement des personnels et prendre la place qu'il faut dans le monde de la recherche, telles sont les orientations de la politique de recherche-développement.

Ces orientations s'appuient sur le principe directeur de la reconnaissance d'une mission de recherche au Collège.

1- Principe directeur

Le Collège a pour mission fondamentale de fournir des services pertinents à la formation de ceux et celles qui désirent poursuivre des études post-secondaires. De plus, le Collège s'est donné en 1984 une politique de participation à la vie du milieu. Depuis quelques années, de plus en plus d'intervenants réclament que les collèges ajoutent une nouvelle mission, celle de la recherche.

Le Collège reconnaît qu'il a une mission de recherche en tant que telle à assumer. Ce faisant, il reconnaît officiellement qu'il dispose d'un potentiel humain et matériel remarquable, apte à la recherche; que la recherche est une activité essentielle dans le monde de l'enseignement supérieur et que sa mission même de formation et d'ouverture au milieu ne saurait être accomplie pleinement sans recherche.

Dans cette perspective, le Collège a l'intention de proposer un changement dans la *Loi des collèges* afin que la mission de recherche et le statut des chercheurs soient reconnus et afin que les activités de recherche s'accomplissent dans un meilleur contexte, tant au plan pédagogique qu'institutionnel. Le Collège reconnaît également la nécessité de changements aux conventions collectives de travail, dans le respect des mécanismes habituels de négociation avec les syndicats représentant les diverses catégories d'employés, pour que le statut de chercheur y soit reconnu, et défini, et pour que l'activité de recherche puisse s'accomplir dans un cadre différent, plus souple que le cadre habituel.

Enfin, le Collège prend les moyens nécessaires à l'instauration d'un climat favorable à la recherche en mettant en place une structure de coordination des activités de recherche-développement en fonction des orientations définies plus bas.

2- Orientations

a- Assurer la concertation et l'intégration des activités de recherche-développement en fonction de la mission du Collège

La politique de recherche-développement repose sur la concertation de tous les intervenants dans le Collège: elle est définie comme une manière concertée, assumée par la communauté collégiale, de mener les activités de recherche-développement. Il faudra donc coordonner les actions de recherche-développement effectuées ou commandées par les services et les départements en fonction de la mission de formation et d'ouverture au milieu, tout en laissant suffisamment d'espace aux initiatives spontanées des agents de recherche-développement en autant qu'elles s'inscrivent dans la mission du Collège.

La recherche, de quelque nature qu'elle soit, répond à des besoins: besoins de formation, besoins des praticiens de l'enseignement, certes, mais aussi besoins de la région qui nous entoure. Si l'on veut que la recherche soit au service du développement dans toutes ses dimensions (activités de formation, de service, etc.), il faut que ses objectifs soient connus, que les activités de recherche-développement soient coordonnées et que l'institution se donne un plan d'action qui reconnaît à la recherche sa place déterminante dans le développement du Collège.

b- Assurer la continuité et le changement

Depuis 1970, la communauté collégiale a développé une pratique institutionnelle en matière de recherche-développement. L'inventaire des pratiques de recherche-développement a montré que les activités et les préoccupations de recherche-développement étaient nombreuses et variées. Il a aussi montré que la dimension pédagogique accaparait dans une très large mesure l'attention des chercheurs. Il faudra considérer cette activité comme prioritaire.

Toutefois, le virage technologique impose de nouvelles avenues de recherche. Déjà, le Collège a pris des mesures pour y faire face: mise en place du système informatique, implantation du département d'Informatique, développement du département d'Electrotechnique, implantation prochaine des programmes de Matériaux composites et de Fabrication mécanique, création de comités sur les impacts de l'informatique sur la pédagogie et la gestion du Collège, et ainsi de suite. Les secteurs de l'enseignement régulier et de l'éducation aux adultes ont tous deux initié des projets en ce sens et travaillé à développer des programmes nouveaux. Il faudra favoriser une prise en charge rationnelle, planifiée et dynamique de la recherche et de l'innovation dans tous les secteurs du savoir et particulièrement dans celui des technologies physiques. C'est ainsi que le Collège prendra en charge le changement dans le respect de ses compétences et de ses acquis aux plans des activités de recherche-développement et des structures en place.

c- Soutenir adéquatement les agents de recherche-développement.

La recherche est donc au service du développement de l'institution. Par ailleurs, une politique de recherche-développement doit permettre à l'institution de soutenir adéquatement ses chercheurs qui sont les éléments dynamiques dans tout processus de recherche. L'inventaire a révélé l'ampleur des besoins en ce sens. La présente politique a pour but de créer un environnement propice à la recherche en assurant la circulation de l'information scientifique, l'accueil et le suivi des projets de recherche, le financement de ces projets et la libération des ressources nécessaires, le perfectionnement des chercheurs ainsi que la diffusion des résultats des recherches. La motivation est là, les projets sont là, la compétence y est également: il manque un soutien adéquat et effectif aux chercheurs. Le

développement de la compétence des chercheurs et le support matériel aux projets de recherche constituent ainsi la pierre angulaire de la politique de recherche-développement.

d- Contribuer au ressourcement des personnels

Dans le cheminement d'une carrière d'enseignant, d'employé de soutien, de cadre ou de professionnel, il est valorisant de s'adonner à des activités de recherche: la stimulation inhérente aux processus mêmes de la découverte scientifique, la publication des résultats de recherche, la participation à des équipes de recherche, tout cela concourt au ressourcement et au perfectionnement des personnels et à la dynamisation de la communauté collégiale.

Toutes les catégories de personnel sont donc susceptibles de participer à des activités de recherche-développement, qu'elles soient à Saint-Jérôme ou au campus de Mont-Laurier: enseignant(e)s, professionnel(le)s, employé(e)s de soutien, cadres.

De même, les étudiants pourraient être intégrés à des équipes de recherche, sous la supervision des professeurs. La politique de recherche-développement permettra donc le ressourcement des personnels. En retour, les activités de recherche auront des retombées certaines sur la pédagogie, le contenu des cours, le développement institutionnelle, la dynamique départementale et, finalement, sur la personnalité du Collège.

Le respect des compétences et des orientations de chacun, le choix de faire ou de ne pas faire de la recherche, le perfectionnement des compétences, tels seront les principes-guides en cette matière. Sans qu'il soit question d'obliger qui que ce soit à faire de la recherche au lieu d'enseigner ou de conduire ses activités habituelles, la politique aura pour but de fournir aux différentes catégories de personnel la possibilité d'en faire, et d'en faire dans un contexte et un environnement favorables.

Dans cette perspective, la politique a pour objectif d'intégrer les différentes activités de perfectionnement à la recherche: recyclages, activités de formation (par exemple, en informatique et en statistique, en gestion de projets, en méthodologie de la recherche, etc.), colloques et séminaires.

e- Contribuer à développer un modèle de recherche propre au collégial

L'inventaire des pratiques de recherche-développement au Collège montre que l'activité de recherche se démarque sensiblement du modèle universitaire. Le contexte particulier dans lequel se sont développés les collèges, les besoins reliés à la nécessité de mettre en place des programmes nouveaux dans des structures nouvelles, sans que la mission de recherche ne soit reconnue dans la loi des collèges, expliquent en partie ce phénomène. De plus, il est apparu évident que les préoccupations mêmes des chercheurs étaient différentes, axées davantage sur la recherche-action, ou recherche opérationnelle, spécifiée par la démarche

conjointe du praticien et du chercheur en vue de la résolution de problèmes pratiques, reliés à l'enseignement et ancrés dans le réel. La recherche appliquée et la recherche-action semblent convenir davantage aux chercheurs du collégial. Ces derniers sont rarement isolés dans un laboratoire: ils sont sur le terrain, dans la salle de cours, le service, le réseau collégial, le milieu régional. De plus, en comparaison aux universitaires, les chercheurs de collège ont mis davantage d'énergies dans la réalisation d'activités connexes à la recherche, telles la recherche documentaire et les études de pertinence et dans la production de matériel didactique écrit, audio-visuel ou informatisé. Il faut consolider cette jeune tradition et lui donner les moyens de s'épanouir, notamment en fournissant un support aux projets et en assurant le perfectionnement des chercheurs.

f- Participer pleinement au monde de la recherche

La politique vise à assurer une place pour le Collège et pour ses chercheurs dans la communauté scientifique québécoise et canadienne. La mise sur pied du programme PROSIP (innovation pédagogique) au début des années soixante-dix, puis celle du fonds FCAC (devenu FCAR) et de son volet ACSAIR réservé aux chercheurs des collèges et aux chercheurs «sans affiliation institutionnelle reconnue», ont sans aucun doute contribué à développer la recherche au niveau collégial. Mais la place doit être occupée pleinement et les collèges doivent se donner les moyens concrets de la prendre.

La politique vise à permettre aux chercheurs de prendre la place qui leur revient dans le monde de la recherche scientifique, sans pour autant avoir à se déplacer ou à nier leur appartenance à un collège. Les études du Conseil des sciences du Canada ont montré que la participation consciente et organisée à la communauté scientifique jouait pour beaucoup dans la crédibilité d'une institution, dans ses capacités de recourir aux subventions et dans le perfectionnement de ses personnels.

La participation à des projets de recherche inter-collégiaux, à des équipes mixtes collège-université(s) ou collège-organismes régionaux sera fortement encouragée.

Enfin, la politique devra accorder toute l'importance qui leur revient aux échanges internationaux dans le domaine de la recherche-développement : d'abord en rendant accessible l'information sur les programmes d'échange existants; ensuite en facilitant l'initiative des chercheurs intéressés à ces programmes.

D- Objets et priorités de la recherche-développement

1- Introduction

Le développement d'une institution comme le Collège passe par plusieurs axes: la pédagogie, l'innovation technologique, la formation disciplinaire, le développement organisationnel, la participation au développement régional. Ce sont les objets sur lesquels porte la politique de recherche-développement. Ils sont énumérés ici dans un ordre de priorité qui respecte les orientations définies plus haut. Dans chacune de ces sphères, la recherche peut être de nature fondamentale ou appliquée; plusieurs ont fait état également de la recherche-action comme d'un cadre stimulant.

Il faut également tenir compte de la variété des activités connexes à la recherche, activités essentielles au processus de la recherche mais complémentaires.

D'autre part, le Collège doit accorder une attention particulière aux outils de recherche-développement: laboratoires, centres de documentation, médiathèque, matériathèque, laboratoire d'informatique.

Il va de soi que le Collège doit procéder périodiquement à la révision des priorités.

2- Les priorités

a- La pédagogie

L'acte pédagogique, c'est-à-dire les méthodes d'enseignement, les processus d'apprentissage et la relation maître-élève, y compris l'andragogie, de même que les programmes et les contenus de cours, constituent les champs privilégiés de la recherche pédagogique, elle-même une priorité de la politique de recherche-développement. En fait, la formation est l'axe d'intégration de la politique de recherche-développement: non pas que rien n'existe en dehors de la formation et de la pédagogie, mais, dans un collège, il est bien évident que la mission de formation conditionne tout le reste.

La recherche visera d'abord à améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages. Plus spécifiquement, les activités de production de matériel didactique écrit, audio-visuel ou informatique, font partie des activités de recherche-développement soutenues par la présente politique.

b- La technologie

Les changements technologiques et scientifiques qui imposent de constantes modifications aux programmes d'enseignement ont également des effets importants aux plans économique et social.

Le Collège, à cet égard, doit prendre ses responsabilités face à sa mission de formation et d'ouverture au milieu. Il doit se donner les moyens d'être à la pointe de l'innovation technologique dans les domaines de sa compétence et selon ses orientations. Il doit également répondre aux attentes de la communauté régionale en offrant son savoir-faire aux entreprises et aux institutions de la région.

En raison des besoins nouveaux dans ce domaine, la politique privilégie les projets de recherche technologique et appuie les efforts des chercheurs dans ce sens. La politique de recherche-développement s'inscrit dans la mission de formation du Collège en lui donnant les moyens concrets de prendre en charge l'innovation technologique qui a des répercussions évidentes au plan des programmes d'enseignement. Il y a là un champ encore largement inexploré que le Collège se doit d'exploiter.

c- Le disciplinaire

La recherche disciplinaire proprement dite occupe une place importante dans la politique de recherche-développement. Le Collège comprend à l'heure actuelle vingt départements qui dispensent un savoir dans le cadre d'une trentaine de disciplines regroupées dans les secteurs des sciences et techniques naturelles et physiques, des sciences et techniques humaines, des arts et des lettres. La compétence professionnelle des enseignants ne fait aucun doute, de même que leur aptitude à la recherche: la diplomation et le perfectionnement incessant en font foi. Le Collège entend soutenir la recherche disciplinaire et les efforts des chercheurs dans ce sens car, ici plus qu'ailleurs, la recherche a des effets positifs et tangibles sur la pédagogie elle-même, la remise à jour des contenus de cours, la capacité d'innovation, etc.

d- Le développement régional

Le Collège de Saint-Jérôme appartient à une région socio-économique donnée. En tant qu'institution publique de niveau post-secondaire, le Collège est un rouage important dans le mécanisme du développement régional. Déjà, les nombreux programmes de formation qui sont dispensés et qui se développent, notamment à l'Education des adultes (SEA), répondent à des besoins pressants du milieu. On n'a qu'à penser au programme «Outils de gestion» que le SEA administre dans la région, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce programme fournit aux entreprises les services de diplômés

du Collège et d'ailleurs, afin de développer des outils de gestion adaptés à la petite et moyenne entreprise (PME).

De plus, le SEA répond aux besoins de formation d'un nombre grandissant de travailleurs de la région, grâce à un programme conjoint fédéral-provincial. Nul doute qu'une augmentation des activités de recherche-développement liées à l'implantation de programmes contribue à enrichir les programmes existants.

Par ailleurs, la politique de participation à la vie du milieu (1984) a constitué un jalon important de l'implication du Collège dans la région. Le Collège franchit un pas supplémentaire et offre ses compétences en matière de recherche-développement à une région qui en a besoin. Le Conseil régional de développement des Laurentides (C.R.D.L.), l'Association touristique des Laurentides, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), le Centre des services sociaux (CSS), le Département de santé communautaire, le Conseil régional des loisirs des Laurentides, le Conseil régional de la culture des Laurentides, des entreprises industrielles et commerciales et des groupes communautaires ont manifesté le besoin de recourir aux services du Collège en matière de recherche, de contrats de services professionnels, et ainsi de suite. Le C.R.D.L. a même formulé une ébauche de politique régionale en matière de recherche et de développement dans laquelle le Collège est appelé à jouer son rôle.

Il répond à cet appel et fait de sa contribution au développement régional un objet privilégié de la politique de recherche-développement. Le développement d'un Collège régional comme celui de Saint-Jérôme passe nécessairement par une plus grande implication dans sa région. A cet égard, le développement des programmes technologiques ouvre la voie à une participation plus grande du Collège à l'économie régionale. Mais il est tout aussi pertinent de s'assurer que les secteurs traditionnels de compétences qui se sont développés dans le Collège, notamment dans les sciences et techniques humaines et dans les sciences pures, soient également mis à contribution.

e- Le développement organisationnel

L'inventaire des pratiques de recherche-développement a démontré que l'organisation même des services au Collège constituait un important domaine de recherche, voire un champ privilégié. Les nombreuses études de pertinence, études de faisabilité, et recherches-action qui ont accompagné la mise sur pied de services du Collège, l'implantation de politiques et le développement de programmes, sont là pour le démontrer. Que l'on pense à la politique de participation à la vie du milieu, à la politique d'évaluation des apprentissages, à la mise sur pied éventuelle d'un service de recherche-développement et à l'implantation d'un campus à Mont-Laurier. Il s'agit bien ici de recherche-développement au sens où la recherche est au service du développement institutionnel dans tous ses aspects, y compris l'aspect organisationnel.

E- Organisation de la recherche-développement

Après avoir défini les termes, dégagé des orientations et précisé les objets de la politique de recherche-développement, il convient maintenant de donner une forme organisationnelle à cette politique.

La reconnaissance d'une mission de recherche pour le Collège et la clarification des orientations de la politique, conduisent nécessairement à l'adoption d'un modèle organisationnel permettant au Collège d'assumer pleinement cette mission. Il s'agit pour le Collège de se donner les moyens concrets d'appuyer les agents de recherche-développement dans leurs démarches et l'institution dans son développement. Parmi ces moyens concrets, le Collège met en place un **Service de recherche-développement et une Commission de la recherche-développement.**

Cette commission et ce service assurent aux agents de recherche-développement le soutien dont ils ont besoin, assument la nécessaire concertation des activités de recherche-développement, et avisent le conseil d'administration sur le développement de l'institution. Les activités de recherche, d'inventaire, de planification, d'implantation de programme, d'expérimentation scientifique, de formation en tant que telle, toutes ces activités sont interreliées et elles sont toutes essentielles au développement de l'institution. D'où la nécessité d'une structure organisationnelle souple et efficace.

1- Fonctions

Le service et la commission de recherche-développement assurent les fonctions générales suivantes:

- I- Le service de recherche-développement et la commission doivent soutenir les agents de recherche-développement. Cela inclut l'accueil et le suivi de leurs projets, leur perfectionnement et la diffusion des résultats de recherche.**

- II- Le service de recherche-développement et la commission avisent la direction générale et le conseil d'administration sur les orientations et les activités de recherche-développement requises pour le développement du Collège conformément à sa mission de formation et de participation à la vie du milieu.**

Ces fonctions générales comprennent elles-mêmes un certain nombre de fonctions spécifiques, qui correspondent aux besoins exprimés lors de la consultation des personnels:

1- Planifier les activités de recherche-développement dans une perspective de concertation des divers intervenants dans le Collège ainsi qu'à l'extérieur. Inventorier les besoins de recherche, identifier des priorités et établir un plan d'action. Se donner les moyens de planifier les divers éléments d'une politique globale: perfectionnement, documentation, activités connexes, projets de recherche, liens avec le milieu régional, animation, publications et diffusion des résultats de recherche, etc. Fournir au Conseil d'administration des informations lui permettant de prendre des décisions sur le développement général de l'institution, sous l'angle des besoins de recherche.

2- Informer les agents de recherche-développement potentiels de l'existence des différents programmes de subvention et de leurs exigences propres; diffuser la documentation pertinente, voire même l'organiser dans un centre de documentation pour les chercheurs; informer les divers intervenants de la nature et des implications des projets en cours, etc.

3- Accueillir les projets: les idées, formulés par les agents de recherche-développement et vérifier leur faisabilité et leur pertinence dans le cadre de la présente politique. Il faudra définir des procédures d'accueil, de présentation, d'analyse et de gestion des projets. Loin d'être une fonction bureaucratique, cette tâche doit être envisagée sous l'angle de l'appui du Collège aux projets des agents de recherche-développement.

4- Animer le milieu, favoriser la formation d'équipes de chercheurs, organiser le suivi des différents projets de recherche, proposer des projets collectifs, organiser des colloques et séminaires, etc. Mettre les chercheurs en contact les uns avec les autres, et mettre les chercheurs en contact avec le milieu externe, sont des fonctions essentielles au succès de la présente politique.

5- Perfectionner les chercheurs, répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des chercheurs. Le perfectionnement doit être organisé et coordonné dans le cadre d'une politique globale de perfectionnement des personnels. On peut penser à des activités d'initiation aux méthodes quantitatives, à la statistique, à l'informatique, à la gestion des projets, et à la méthodologie de la recherche. La perspective doit être globale car la recherche perfectionne les personnels et, en retour, elle a des effets positifs sur les activités de formation elles-mêmes.

6- Diffuser les résultats des recherches, combler le manque d'information sur les résultats des recherches et des activités de développement. Il faut également se donner les moyens de publier les résultats des recherches effectuées au Collège. La diffusion des résultats de la recherche est une activité majeure et une des meilleures façons pour les chercheurs de s'intégrer à la communauté scientifique.

7- Assurer la représentation du Collège auprès des organismes régionaux qui se préoccupent de recherche-développement, ainsi qu'auprès des autres collèges, des universités et des centres de recherche. Il faut également assurer le suivi des projets à Québec et à Ottawa, dans les ministères et les organismes subventionnaires, et prendre toute la place possible dans le monde des subventions à la recherche, c'est-à-dire explorer toutes les sources et les modes de financement possibles, y compris ceux des programmes d'échanges internationaux.

2- Structure

Les fonctions qui viennent d'être énumérées ont été définies lors de la consultation comme autant de besoins des agents de recherche-développement, des départements et des services du Collège. La plupart des départements et des services consultés ont insisté sur la nécessité de mettre en place une structure qui puisse remplir ces fonctions dans une perspective de service aux chercheurs, de coordination et de concertation des différentes activités de recherche et non dans une perspective de direction de ces activités. Reconnaître la mission de recherche et reconnaître l'importance des activités de recherche dans le développement même de toutes les facettes de l'institution suppose la création d'un service spécifique de recherche-développement. Il est également essentiel d'adjoindre à ce service une commission de la recherche-développement qui réunira des représentants des chercheurs, des administrateurs et du milieu régional dans une perspective de concertation et d'orientation générale de la politique de recherche-développement.

a- Un service de recherche-développement

Le Collège doit mettre en place un Service de recherche-développement (SRD) avec l'autonomie et les pouvoirs requis pour assurer les fonctions liées à la recherche-développement

(1)- Rôle et mandat du Service de recherche-développement

Le SRD a comme mandat premier l'application de la politique de recherche-développement et la réalisation du plan d'action qui en découle.

Ce service est dirigé par un cadre, au même titre que les autres services du Collège.

Le SRD a à sa disposition les ressources nécessaires pour remplir son mandat: coordonner les activités de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.

Le SRD est responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles qui lui sont confiées pour que soient menés à terme les projets, les recherches, les analyses, les études de cas, etc. Il est responsable du cadre de travail dans lequel s'effectue la recherche-développement: conditions particulières, libération des personnels, horaires de travail, etc.

Le SRD élabore les procédures relatives aux contrats à intervenir entre les chercheurs et les organismes subventionnaires publics ou privés. Il voit également à l'élaboration et à l'application d'un code d'éthique.

La création de ce service implique toutefois que l'on utilise au mieux les services actuels reliés à la recherche-développement dans le Collège, que ce soit aux Services pédagogiques (recherche et expérimentation), à l'Education aux adultes ou ailleurs. Le SRD cherche à soutenir les activités de recherche dans une perspective de coordination et de concertation. Les services en place conservent l'essentiel de leur vocation initiale, pendant que le SRD assure la planification générale des activités de recherche-développement, la représentation du Collège dans le milieu et auprès des centres de recherche, la recherche de financement, l'information, le perfectionnement des chercheurs, l'évaluation et le suivi des projets.

(2)- Composition du Service de recherche-développement

Afin de remplir les fonctions décrites plus haut, une structure minimale est essentielle. Elle se compose des personnes suivantes:

-un(e) cadre, directeur(trice) du Service de recherche-développement (SRD);

-un(e) adjoint(e) (cadre, professeur(e) ou professionnel(le);

-un(e) secrétaire;

-le service a la possibilité de recourir à d'autres ressources de l'interne et à des consultants spécialisés de l'externe.

b- Une commission de recherche-développement

Pour remplir adéquatement son mandat et pour mieux accomplir ses fonctions, le service s'appuie sur une commission de la recherche-développement.

(1)- Rôle et mandat de la Commission de recherche-développement

La politique de recherche-développement repose nécessairement sur le dynamisme des agents de recherche-développement. Sans ces derniers, sans leurs projets, il n'y a pas de politique qui tienne. C'est pourquoi il est nécessaire de les associer à l'élaboration des grandes orientations de la recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. De plus, il est nécessaire de regrouper les chercheurs, les responsables des services du Collège et les représentants des divers secteurs d'activité socio-économique de la région afin que les orientations et les priorités de la politique soient identifiées au cours d'un processus permanent de concertation.

Plus précisément, le rôle de la commission est de fournir au SRD des éléments de réflexion concernant les orientations générales de la recherche-développement au Collège. Elle propose des modifications à la politique; elle suggère une liste de priorités et elle recommande l'acceptation des projets majeurs impliquant des équipes de recherche. Enfin, elle aide le SRD à mieux planifier ses relations avec le milieu régional.

(2)- Composition de la Commission de recherche-développement

a) Membres d'office:

- le directeur général du Collège,
- le directeur du Service de recherche-développement,
- le directeur des Services pédagogiques,
- l'adjoint au Directeur des services pédagogiques pour les programmes et l'éducation des adultes;

b) Membres désignés:

- 4 personnes de l'interne qui représentent les agents de recherche-développement,
- 3 représentants de l'externe associés à la recherche-développement:
 - 1 du milieu économique,
 - 1 du monde des affaires sociales,
 - 1 du milieu scientifique ou universitaire.

Le conseil d'administration nommera les membres désignés de la commission, après recommandation du SRD et après consultation du milieu interne et externe.

Le mandat des membres désignés sera de 2 ans, renouvelable une seule fois. La composition de la commission sera révisée périodiquement, à l'expérience et selon les besoins.

c- Rattachement du Service et de la Commission

Après avoir défini la nature et les fonctions du service et de la commission de recherche-développement, il convient de les rattacher à la structure décisionnelle du Collège.

Les orientations mêmes de la politique, la nécessité d'intégrer les activités de recherche-développement en fonction de la mission de formation et d'ouverture au milieu, une opinion nettement majoritaire qui s'est dégagée lors de la consultation, de même que le contexte de l'implantation d'une politique aussi nouvelle pour le Collège, militent en faveur du rattachement du Service à la Direction générale du Collège au même titre que les autres directions de service.

Bien entendu, il reviendra au Conseil d'administration, sur avis du Service et de la Commission de recherche-développement, de se prononcer sur la pertinence de ce rattachement à la Direction générale après deux années de fonctionnement.

F- Plan d'action

L'adoption de la politique de recherche-développement marque un pas important dans le développement du Collège de Saint-Jérôme. Il convient donc d'assurer la mise en place de cette politique de façon à respecter les acquis et les personnels en place, à se conformer au plan de travail et aux orientations du Collège pour 1985-1988, et à tenir compte des capacités financières du Collège. Le plan d'action qui suit vise à implanter un Service de recherche-développement et une Commission de recherche-développement dans un délai d'un an, avec des ressources minimales. Il est impérieux que le soutien aux projets des agents de recherche-développement, le travail de mise en place du service et d'élaboration des dimensions relations avec le milieu et code d'éthique puissent commencer, sans négliger la fonction-conseil de la commission. Par la suite, au fur et à mesure que les besoins se feront sentir et que le SRD sera en mesure de compter sur une solide expertise interne en matière d'application de la politique de recherche-développement, un accroissement de ses ressources pourra être envisagé.

Parallèlement, le Collège, de concert avec d'autres intervenants du monde collégial, demandera l'intervention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie dans le dossier de la recherche-développement au niveau collégial. Plus spécifiquement, il demandera une reconnaissance formelle de la mission de recherche dans la loi des collèges, en plus d'un engagement à assurer des ressources nécessaires à l'application de la politique et au fonctionnement du Service de recherche-développement.

Tenant compte du contexte, les actions suivantes doivent maintenant être entreprises:

- 1- Adopter la politique au Conseil d'administration (Automne 1985)
- 2- Nommer le directeur du SRD et assurer un budget d'organisation (Automne 1985).
- 3- Constituer la commission de la recherche (Année 1985-1986).
- 4- Poursuivre l'étude des rapports entre le Collège et le milieu régional en matière de recherche-développement (Année 1985-1986).
- 5- Charger le directeur du SRD d'élaborer le plan de travail et d'application de la politique pour 1985-1988. Dégager les priorités; piloter les projets spéciaux; identifier les responsabilités sectorielles dans la politique entre les services du Collège et effectuer les études d'impact de l'application de la politique sur les services existants (Année 1985-1986).
- 6- Informer la communauté collégiale et le milieu externe de l'existence du service, de la politique en vigueur et des possibilités de recherche-développement (Année 1985-1986).
- 7- Piloter les représentations du Collège auprès du ministère et d'autres instances concernées (Année 1985-1986).
- 8- Elaborer un code d'éthique (Automne 1986).

G- Conclusion

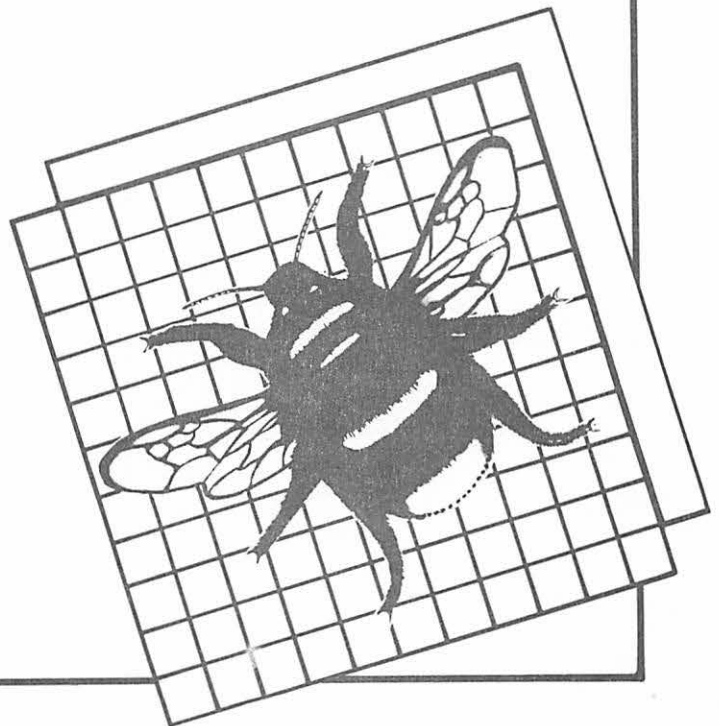
A l'heure où l'Etat reconnaît en principe à l'institution collégiale une mission de recherche et où nombre de collèges s'interrogent sur cette question, le Collège de Saint-Jérôme choisit de se donner une politique de recherche-développement qui lui permet de raffermir ses efforts de recherche pour offrir de meilleurs services de formation et d'aide au milieu.

La présente politique reflète les choix et les priorités que les membres de la communauté collégiale et des personnes de l'externe ont exprimés à différentes étapes de la recherche. Elle est le fruit d'un effort collectif de concertation et de planification. Elle respecte les champs de compétence qui se sont développés depuis plus de quinze ans et vise à augmenter la place de la recherche dans le développement du Collège. Nul doute que cette politique de recherche-développement l'aidera à relever ce défi.

Le Collège se donne les moyens de mettre en oeuvre cette politique. Il met en place un Service de recherche-développement suffisamment souple pour assumer son rôle d'animateur et de catalyseur, et suffisamment outillé pour remplir ses fonctions de soutien aux projets des agents de recherche-développement.

CONCLUSION

CONCLUSION



CONCLUSION

La place de la recherche...

L'historique de la recherche-développement dans le réseau collégial québécois a bien montré que la recherche, qui était au départ une mission ignorée dans la formulation des objectifs du collège d'enseignement général et professionnel, s'est progressivement imposée au cours des années soixante-dix avant d'être plus ou moins reconnue par le Gouvernement du Québec au début des années quatre-vingt.

L'essor de la recherche pédagogique dans les collèges, mais aussi la prolifération des recherches disciplinaires, de même que l'implantation des centres spécialisés dont la mission de recherche était officiellement reconnue, tout cela a naturellement joué dans cette évolution vers un statut réel pour la recherche dans les collèges du Québec. Déjà, certains collèges se sont dotés de structures de soutien aux activités de recherche (nous dirions de «recherche-développement»). Le Conseil des collèges recommande depuis plusieurs années que le gouvernement reconnaisse officiellement la mission de recherche des collèges, ce qui entraînerait des modifications substantielles à la définition du statut d'enseignant, notamment. Le décret de 1982 tenant lieu de convention collective entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants reconnaissait d'ailleurs implicitement cette mission de recherche en affectant 150 postes de professeurs «mis-en-disponibilité» en partie à des tâches de «recherche». Remarquons cependant que, d'une part, c'était là une bien curieuse reconnaissance de la recherche et que, d'autre part, peu de postes furent effectivement orientés vers la fonction recherche; mais un premier pas dans la bonne voie était ainsi accompli et le sacro-saint principe selon lequel les enseignants du collégial ne faisaient qu'enseigner commençait ainsi à être battu en brèche.

Au Collège de Saint-Jérôme, il a bien fallu s'engager dans des activités de recherche-développement afin de préciser la mission même du Collège, ses relations avec la région et ses buts institutionnels. La recherche documentaire que nous avons menée établit donc clairement que le Collège a conduit des activités de recherche organisationnelle depuis 1972 et que ses enseignants et professionnels ont réalisé des études, des projets et des recherches dans la plupart des champs disciplinaires dispensés par l'institution. De plus, le Collège a mis sur pied en 1976 un Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques et il a offert aux chercheurs un programme local, le Programme d'aide aux projets pédagogiques (P.A.P.P.), qui a permis la réalisation d'une trentaine de projets pédagogiques depuis 1981.

La multiplication des projets de recherche; l'impulsion donnée par le «virage technologique» et l'implantation de nouveaux programmes technologiques; l'adoption d'une politique de participation à la vie du milieu en 1984; la difficile concertation entre tous les intervenants dans les dossiers de recherche-développement; la nécessité de clarifier les enjeux d'une pratique de recherche-développement: voilà autant de facteurs à l'origine du présent projet d'élaboration d'une politique institutionnelle de recherche-développement.

Le projet de recherche-développement

Le projet de recherche-développement avait donc pour objectif de produire une politique institutionnelle de recherche-développement. Il n'est pas inopportun de revenir sur la méthodologie employée, sur les problèmes rencontrés et sur les résultats obtenus au cours de cette démarche. En traçant ce bilan sommaire d'une expérience de recherche inédite, nous n'avons surtout pas la prétention de nous proposer en modèle: nous désirons seulement indiquer à nos confrères du réseau collégial et au personnel que nous avons consulté au Collège les limites de notre projet, les difficultés rencontrées et les possibilités qu'offre une telle démarche.

Afin de produire une telle politique, l'équipe de recherche a décidé dès le départ de s'inscrire dans une démarche de recherche-action, c'est-à-dire une démarche de participation du milieu à toutes les phases de l'opération et une démarche qui impliquait que les membres de l'équipe se définissaient d'abord et avant tout comme partie intégrante de la communauté collégiale à laquelle ils s'identifiaient et non comme des chercheurs extérieurs à leur objet.

Or la méthodologie de la recherche-action, si elle s'est avérée essentiellement positive en ce qu'elle a permis une réelle implication des chercheurs dans la formulation de la politique, a imposé une certaine lourdeur au fonctionnement de l'équipe. Les exigences de la consultation ont entraîné la multiplication des rencontres, avec tout ce que cela suppose de préparation, de prise de notes, de transcription de procès-verbaux, d'information du milieu et ainsi de suite. Ceci a certainement alourdi le processus, mais en contrepartie, et c'est l'essentiel, cette démarche a permis un approfondissement certain de la problématique et des retombées d'une politique de recherche-développement dans un collège comme le nôtre.

La réalisation du projet supposait la formation d'une équipe pluri-disciplinaire, capable d'accéder à tous les secteurs de la vie du Collège et de recueillir les données nécessaires à la mise en forme de la politique. Il n'était pas question de former l'équipe sur la base de la représentation de tous les secteurs du Collège car cela aurait pu avoir comme effet de neutraliser le travail de l'équipe qui serait alors devenue le lieu où se négociait la place respective de chaque secteur dans une éventuelle politique de recherche-développement. Mais il s'est avéré qu'au cours du projet, des critiques ont été adressées à l'équipe sur son manque de représentativité: entre autres, l'équipe ne comptait pas de représentant des techniques physiques. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé d'intégrer quelques enseignants à cette équipe, mais, soit par manque de temps ou par manque d'intérêt, il n'a pas été possible de recruter un professeur de ces techniques ou même des sciences naturelles. Dans ce dernier cas, il faut bien dire que la plupart des enseignants des départements de Chimie, de Physique et de Biologie se sont prononcés contre la recherche disciplinaire au niveau collégial, ce qui peut expliquer leur manque de motivation. D'autre part, l'absence de professeurs des techniques physiques s'explique par le manque de disponibilité très réel des candidats approchés, de même que par un sentiment, plus ou moins partagé dans ce secteur, que le Collège a négligé les techniques physiques dans le passé en se développant davantage du côté des techniques et des sciences humaines. Quoi qu'il en soit, plusieurs enseignants des techniques physiques nous ont continuellement alimentés en informations, remarques et critiques et ils nous ont permis d'intégrer leurs préoccupations au projet de politique.

Les problèmes que nous venons de soulever ne sauraient toutefois masquer le fait que la démarche qui s'est accomplie au Collège dans le cadre de ce projet a tout de même permis de formuler une politique de recherche-développement inédite dans le milieu collégial. Et cette formulation s'est faite dans le respect de la communauté collégiale qui a été consultée à toutes les étapes du projet.

La politique de recherche-développement

Le projet de politique de recherche-développement s'articule essentiellement autour d'une notion-clé: celle de recherche-développement. Cette notion oriente le contenu de la politique, elle en détermine les grands axes et elle justifie la création d'un Service de recherche-développement (SRD) et d'une Commission, de même que leur rattachement à la direction générale du Collège. En effet, nous avons retenu une conception élargie de la recherche, c'est-à-dire une conception qui intègre les recherches disciplinaires, les recherches pédagogiques, les recherches axées sur le développement régional et, enfin, les recherches organisationnelles ou les recherches qu'une institution conduit aux fins de son développement en tant qu'organisation (nouveaux services, nouveaux programmes, etc.).

Cette conception élargie implique nécessairement une concertation des efforts entrepris en vue de planifier la recherche-développement dans le Collège. Elle suppose que le Collège se donne des priorités clairement définies et largement acceptées; elle suppose également que le Collège consente à investir des ressources importantes dans la mise en place d'un service aux chercheurs, car il en va du développement même du Collège. En somme, la conception retenue va au-delà de la définition stricte de la «recherche» et elle fait de la recherche-développement la condition même du développement de l'institution.

Cette conception ne fait pas l'unanimité dans le Collège. Pour plusieurs, elle est beaucoup trop large, elle ne caractérise pas suffisamment la recherche et elle risque de favoriser une conception bureaucratique de la recherche, en ce qu'elle soumet les projets des chercheurs aux grands objectifs de développement de l'institution. Ces critiques sont certainement importantes et elles devront être prises en compte par les responsables de l'éventuel service de recherche-développement. Mais il faut bien voir que le rôle même du futur SRD sera justement de soutenir les chercheurs, dans quelque sphère d'activité que ce soit. La politique et le SRD favoriseront toujours les chercheurs, en ce qu'ils mettront à leur disposition les moyens de formuler leurs projets, de les acheminer auprès des organismes subventionnaires et d'en publier les résultats. De plus, les services que le SRD mettra en place, tels que le perfectionnement des chercheurs et la mise à jour de l'information, leur seront bien évidemment accessibles.

L'adoption du principe même d'une mission de recherche pour le Collège souleva quelques difficultés. Certains enseignants, professionnels et cadres s'objectent à ce que la recherche devienne une mission pour le Collège. Ce dernier, font-ils valoir, doit s'en tenir à assurer la meilleure formation post-secondaire possible. Les énergies investies dans la recherche risquent de faire dévier le Collège de sa mission de formation. Laissons la recherche aux universités, telle semble être la position de ceux et celles qui se sont opposés à l'adoption du principe directeur du projet de politique. Il n'était donc pas possible de faire l'unanimité sur ce point. Mais une large majorité des personnes consultées reconnaissait qu'une mission de recherche incombait aux collèges et que les chercheurs des collèges devaient être enfin reconnus comme tels par le gouvernement. Cette reconnaissance devient la pierre angulaire de

de la politique: elle permet en effet de définir un statut de chercheur, de modifier la définition de tâche traditionnelle des enseignants et de faire des percées dans le monde compétitif des organismes subventionnaires. Le Québec peut difficilement se priver des compétences scientifiques des 12 000 enseignants de niveau collégial, dont 35% et plus possèdent l'équivalent d'un diplôme de 2e cycle.

Globalement, les orientations, les objets et les priorités définis dans la politique ont rencontré l'assentiment de la grande majorité des personnes consultées. La recherche pédagogique demeure la grande priorité. La consultation a permis d'introduire la recherche disciplinaire en troisième place, derrière la recherche technologique. En fait, il serait peut-être plus juste de dire que la recherche disciplinaire vient au 2e rang et qu'elle se scinde en deux grandes catégories: la recherche dans les disciplines des technologies «lourdes» ou «physiques» et la recherche dans les autres disciplines. Dans une première phase d'application de la politique, le Collège décide de privilégier la recherche dans les technologies physiques à cause du contexte social et économique général, à cause des nouveaux départements qu'il a mis sur pied et parce que le Collège a accumulé un certain retard dans ce secteur. Il n'est pas dit que le choix des priorités ne sera pas sujet à révision plus tard. De plus, ces priorités ont valeur d'indication: le dynamisme des chercheurs pourra continuer de se manifester dans quelque secteur que ce soit et il sera toujours encouragé par le Collège.

Il reviendra au Service de recherche-développement d'appliquer cette politique. La grande majorité des personnes consultées allait dans le sens de l'implantation d'une telle structure d'accueil et de soutien aux projets des chercheurs. Cela constituait même l'hypothèse de base du projet. D'autre part, le Conseil d'administration retenait dans les objectifs mêmes du Collège pour l'année 1983-1984 l'étude sur la pertinence d'implanter une telle structure au Collège. L'équipe de recherche a donc consulté à partir de cette hypothèse et elle a retenu la recommandation de mettre sur pied un tel service. Cohérente avec la définition «globalisante» de la recherche-développement, l'équipe a vu la nécessité d'accorder à un tel service des conditions matérielles favorables à la réalisation de son mandat. Ces conditions sont les suivantes: des ressources humaines compétentes et un statut officiel de «service» dans le Collège, ce qui implique la nomination d'un cadre pour le diriger. Cette dernière recommandation tient à la nature même du travail de recherche-développement qui suppose une étroite concertation entre tous les services du Collège en plus d'exiger une grande marge de manoeuvre dans la conduite des affaires courantes d'un tel service. La nomination d'un cadre et l'affectation d'un personnel compétent coûtent cher, c'est bien entendu. Mais les expériences de d'autres collèges nous apprennent que l'investissement est fort rentable. Autrement dit, c'est le premier dollar qui est difficile à investir, les autres sont générés par l'activité même du service qui va chercher les subventions nécessaires à la réalisation des projets des chercheurs.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'équipe avait pour mandat de produire une politique institutionnelle de recherche-développement et que cela l'empêchait d'examiner en profondeur des solutions qui auraient pu impliquer la mise en commun des ressources de plusieurs collèges ou du Collège avec les organismes régionaux. L'absence de porteurs de dossier, au sens de porte-parole et responsables du développement du secteur de la recherche, aura donc empêché jusqu'à un certain point l'examen de solutions originales à un problème que bien des collèges rencontrent.

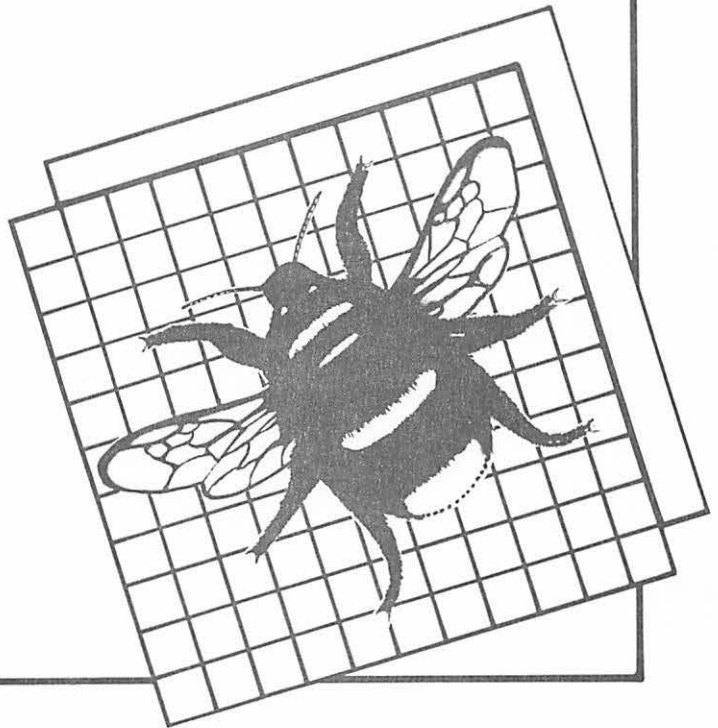
Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence: une telle politique de recherche-développement repose d'abord et avant tout sur le dynamisme des chercheurs eux-mêmes. Il leur revient de formuler des projets et d'exiger que le Collège les soutienne dans la réalisation de ces projets. C'est la condition essentielle du succès de toute politique de recherche-développement, à laquelle il faudrait sûrement ajouter la nécessaire concertation de tous les agents de recherche-développement dans le Collège. Cette dernière reste encore à être assurée et c'est pourquoi le SRD devrait être rattaché à la Direction générale du Collège, afin de bien établir l'importance de cette question dans le Collège.

L'avenir du projet

Nous avons vu plus haut que le projet entrera en janvier 1986 dans sa seconde phase, au cours de laquelle l'impact de l'implantation d'un SRD sur la structure de coordination du Collège sera étudié. De plus, des projets de recherche seront pilotés afin de concrétiser la politique de recherche-développement auprès des chercheurs.

Cette étape sera donc cruciale. Elle permettra l'implantation, dans les faits, des grandes conclusions du travail de recherche que nous déposons au Conseil d'administration du Collège. Mais il faut bien voir que le succès à long terme d'une politique de recherche-développement repose sur l'implication du Gouvernement du Québec dans la redéfinition de la mission des collèges. De plus, comme nous l'avons affirmé plus haut, cette politique repose finalement sur le dynamisme des chercheurs, sans lesquels rien n'est possible. L'avenir de la politique institutionnelle de recherche-développement du Collège de Saint-Jérôme est donc entre les mains des chercheurs.

ANNEXES



ANNEXE A

CONCEPTS LIES A LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

PLAN

- A- Politique**
- B- Institution**
- C- Recherche**
 - 1- Définition générale**
 - 2- Types de recherche**
 - 3- Approches de recherche**
 - 4- Objets de recherche**
- D- Développement**
- E- Recherche-développement**
- F- Agent de recherche-développement**
- G- Références**

Elaborer une politique de recherche-développement exigeait une définition des termes. Le comité qui a préparé le mémoire de présentation du projet avait constaté, à l'examen des pratiques du Collège et en interrogeant les collègues du réseau des cégeps, que les concepts devaient être clarifiés. Il avait fait de cette clarification des concepts l'un des objectifs spécifiques du projet.

L'équipe, au cours de sa recherche, s'est donc référée à la littérature scientifique, aux encyclopédies, aux travaux d'auteurs reconnus et à l'usage québécois pour définir les termes qu'elle utiliserait, soit ceux de politique, d'institution, de recherche, de développement et de recherche-développement.

L'objectif de la présente annexe au rapport de la recherche est d'identifier les sources documentaires et les éléments qui auront été retenus pour définir les termes utilisés dans le rapport.

A. Politique

Les dictionnaires *Robert* et *Larousse* définissent une politique comme une "manière concertée de conduire une affaire". D'abord appliquée aux affaires de l'Etat, le concept l'a été ensuite à l'administration des affaires privées. *Foulquié* note que la politique est alors devenue "l'ensemble des principes méthodiques d'après lesquels est conduite une affaire".

Développant ce concept de base, l'*Encyclopedia of Educational Research* définit la politique comme "une déclaration de buts, de contenu et d'organisation d'une activité et les relations entre cette déclaration, sa formulation, son implantation et ses résultats". Pour sa part, le *Collège de Saint-Jérôme*, dans son énoncé de politique sur l'admission aux études insiste sur l'idée de "créer un cadre de référence situant les diverses démarches et activités nécessitées par la conduite d'une affaire". S'arrêtant particulièrement à l'idée de concertation (manière concertée), le *CADRE* note que la manière de conduire une affaire présuppose un accord pour agir ensemble, pour préparer l'exécution de l'affaire. Cette concertation a pour objet les conditions préalables à l'action: esprit, objectifs, principes directeurs, priorités, et les éléments d'application: champs d'activités, responsables, mécanismes, plan d'action, évaluation.

Le *Conseil des Collèges* et la *Fédération des cégeps* insistent sur les valeurs, l'esprit et la philosophie qui sous-tendent, orientent, encadrent une action, des décisions, des modes de participation des personnes à un secteur d'activités, l'allocation des ressources. Le *Conseil des Collèges* établit une distinction entre l'acte décisionnel qu'est la politique et son processus d'élaboration par lequel on reconnaît un problème, on estime les besoins, on identifie l'esprit et les objectifs, l'on examine les stratégies possibles et l'on arrête une manière d'intervenir.

Il y a consensus chez les auteurs pour retenir les éléments suivants d'une politique. Nous nous référons ici notamment aux travaux de *Sheffield*, du *CADRE*, du *Conseil des collèges*

et de la *Fédération des cégeps*.

Les éléments sont:

- une déclaration de principes
- philosophie, esprit, valeurs, objectifs;
- les champs d'application
- les objets privilégiés;
- les activités;
- l'administration, le soutien humain et financier
- rôles, fonctions et pouvoirs des agents responsables, procédures de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation; ressources financières impliquées;
- l'évaluation des résultats et la révision de la politique.

D'où la définition du terme "politique" retenue par l'équipe:

Une politique, c'est une action planifiée, "une manière concertée de conduire une affaire" (*Le Petit Robert*). Une action planifiée, au sens de coordination de l'action en matière de recherche-développement; une manière, c'est-à-dire un cadre de référence à des buts, à un contenu, à des moyens; concertée, au sens de l'élaboration en commun de cette manière, de la consultation et de la participation des personnes consultées.

Cette politique concertée comprend la philosophie, les principes directeurs, les objectifs et les priorités d'une entreprise. Elle inclut les objets et la structure d'encadrement, de même que la définition des rôles, fonctions et pouvoirs des agents, les procédures de mise en oeuvre et de suivi et les méthodes d'évaluation et de révision de la politique.

B- Institution

Le projet visait à élaborer une politique "institutionnelle" de recherche-développement. Il est apparu nécessaire à l'équipe de clarifier le concept d'institution et de le distinguer de ceux de collège et d'établissement.

Dans les *lois du Québec* qui régissent les cégeps, le terme "collège" réfère d'abord à la corporation établie par la loi, au conseil d'administration. C'est par extension que le collège s'entend comme l'ensemble de ses composantes: personnes, ressources humaines et matérielles, organisation. Les lois réfèrent davantage au concept d'établissement qu'à celui d'institution.

L'établissement, selon la *Terminologie de l'éducation*, c'est le "lieu où l'on dispense un enseignement scolaire" et il y est noté qu'il ne faut pas employer "institution" pour

établissement. Dans le même sens, *Arpin* décrit l'établissement comme un organisme et une maison d'utilité publique où se poursuivent des activités d'éducation, grâce à ses installations physiques et aux ressources humaines qui y sont regroupées, selon des normes, des règles, des régimes, des conventions, des programmes définis par l'Etat.

Instituer, institutionnaliser, institution disent davantage. Pour *Arpin*, l'établissement devient une institution, lorsqu'il a identifié et qu'il vit ses valeurs et ses objectifs, sa tradition pédagogique, ses visées éducatives caractéristiques et lorsque l'ensemble des agents d'éducation de l'établissement se concertent pour les poursuivre et en informer l'activité éducative. Institutionnaliser, selon *Page-Thomas*, c'est le "processus par lequel les membres d'un organisme développent leurs valeurs et leurs objectifs"; c'est, pour *Rowntree*, "le processus par lequel une activité ou une idée s'intègre dans la façon reçue par un groupe de fonctionner ou par lequel ce groupe identifie progressivement ses caractéristiques et ses valeurs".

C'est dans cet esprit que le *CADRE* et la *Fédération des cégeps* parlent de "politiques institutionnelles". La politique est institutionnelle en ce sens certes qu'elle est celle qu'adopte le conseil d'administration de l'établissement. Mais elle l'est davantage par le fait qu'elle est élaborée et assumée par l'ensemble des agents d'éducation, qu'elle exige la participation et la concertation du milieu, qu'elle est réalisée "par", "pour" et "dans" l'institution. Le milieu institutionnel prend l'initiative de se donner une politique et de l'appliquer: il en est le premier agent. La politique est prise en charge, non seulement par les autorités décisionnelles, mais par l'ensemble des agents d'éducation. Ne sont pas institutionnelles les seules décisions administratives, ni la somme des activités menées dans l'établissement, mais la manière concertée des agents d'éducation de conduire un secteur d'activité, telle la recherche-développement.

Ce sont ces éléments et ces réflexions qui sous-tendent la définition du terme "institution" retenue par l'équipe dans son rapport de recherche:

Au départ, institution dit plus que Collège. Le Collège, c'est la corporation, le conseil d'administration. C'est aussi le lieu avec ses ressources et ses activités.

Institution réfère davantage à la communauté collégiale et à son projet: valeurs et visées poursuivies en concertation par les agents d'éducation.

Enoncer une politique institutionnelle de recherche- développement, c'est donc, pour la communauté, se donner une manière concertée de promouvoir et de soutenir la recherche-développement.

C- Recherche

1- Définition générale

L'équipe a retenu la définition générale suivante du terme "recherche": "une investigation systématique pour accroître la connaissance et la compréhension du réel". C'est la définition commune des auteurs, si l'on se réfère par exemple à:

- *Robert*: l'ensemble des activités intellectuelles systématiques qui tendent à la découverte de connaissances nouvelles ou de moyens d'expression;
- *DeLandsheere*: effort systématique de compréhension, provoqué par un besoin ou une difficulté dont on a pris conscience, s'attachant à l'étude d'un phénomène complexe, dont l'intérêt dépasse les préoccupations personnelles et immédiates, le problème étant posé sous forme d'hypothèse;
- *Page-Thomas*: investigation systématique pour accroître la connaissance et la compréhension;
- *Mialaret*: étude du phénomène afin d'en découvrir les lois qui les régissent et les expliquer;
- *Ayotte*: un processus de création de nouvelles connaissances, entrepris de façon systématique et rigoureuse, en référence à un cadre théorique et méthodologique propre à une ou plusieurs disciplines (sens strict); un procédé permettant de convertir les connaissances requises en programmes opérationnels, y compris les projets de démonstration effectués pour les essais et l'évaluation de ces programmes (sens large);
- *CADRE*: un processus méthodologique d'accès à la connaissance, dont le but premier est de faire progresser le savoir et la compréhension du réel, des concepts et des méthodologies;
- *Encyclopedia of Educational Research*: un processus scientifique d'enquête critique, par lequel un problème fait l'objet d'une investigation et d'une analyse rationnelles, objectives, contrôlées et empiriques.

Partant de cette définition générale, *Sheffield* et *Best*, entre autres, identifient les éléments ou caractéristiques d'une bonne recherche:

- *Sheffield*:
 - un thème ou un problème significatifs;
 - la délimitation de ce qui est recherché;

- des références pertinentes aux recherches antérieures sur le sujet;
 - une méthodologie efficace;
 - une présentation claire des matériaux;
 - le mode d'organisation des données;
 - une contribution au développement de la connaissance et de la compréhension;
 - une diffusion efficace des résultats.
- Best:*
- l'orientation vers la solution d'un problème;
 - le développement des généralisations, des principes, des théories;
 - le fondement sur l'observation et l'évidence empirique;
 - la description scientifique du réel;
 - la cueillette de nouvelles données et l'utilisation des données existantes pour une fin nouvelle;
 - les procédures et méthodes rigoureuses d'analyse;
 - une expertise préalable;
 - une démarche objective, logique, courageuse et patiente;
 - un rapport soigné, où les termes sont définis, les limites indiquées, les procédures décrites, les résultats consignés et les recommandations faites avec précaution.

La catégorisation de la recherche prête au discours. Sans risquer de se tromper, il est possible de catégoriser la recherche par types, par approches et par objets.

2- Types de recherche

La pratique scientifique distingue de façon globale les activités de recherche en deux types: recherche fondamentale et recherche appliquée. Dans le premier cas, la recherche vise la production de connaissances nouvelles, de lois, de théories, de généralisations; dans le second, le focus est mis sur la solution de problèmes, l'élaboration de prototypes et de méthodes, de produits. La première vise une conclusion; la seconde, une décision.

La recherche fondamentale étudie les phénomènes afin de découvrir les lois qui les régissent et les expliquer (*Mialaret*). C'est une analyse rigoureuse qui a pour but de développer des théories fondées sur des généralisations et des principes (*Best*). La recherche fondamentale est une généralisation explicative des phénomènes (*Encyclopedia of Educational Research*). Le but premier est de faire progresser le savoir et la compréhension (*CADRE*).

La recherche appliquée vise à trouver des réponses à des problèmes concrets (*Encyclopedia of Educational Research*), à résoudre des problèmes précis et souvent urgents, à transformer des situations, à formuler des recommandations, à fournir des vérifications (*CADRE*). Le but de la recherche appliquée est un produit ou un processus: il s'agit d'appliquer des concepts à la solution de problèmes (*Best*). Les connaissances sont traduites en modèles d'application (*Ayotte*). La recherche appliquée vise un but pratique, déterminé, qui est de répondre à un besoin. C'est l'application pratique de la connaissance, le stade intermédiaire entre la découverte et l'utilisation quotidienne, le premier effort de conversion des connaissances scientifiques, le trait d'union entre le chercheur spécialiste et le praticien (*DeLandsheere*).

D'où les types de recherche retenus par l'équipe:

La politique scientifique a divisé les types d'activités de recherche entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Ainsi, la recherche fondamentale porte sur la théorie dans une discipline donnée et elle tend vers une explication générale, une loi, sans but pratique spécifique. Au contraire, la recherche appliquée cherche à résoudre des problèmes concrets, à partir des résultats de la recherche scientifique ou fondamentale, dont elle applique justement certains des acquis à l'élaboration de prototypes, de méthodes ou de produits nouveaux. La recherche fondamentale tend vers des conclusions; la recherche appliquée vers des décisions.

3- Approches de recherche

L'approche et la méthode servent encore à catégoriser la recherche. On parlera alors de recherche scientifique, de recherche opérationnelle, de recherche monothétique, de méthode historique, de recherche-action, d'analyse et de synthèse documentaires, etc.

Suivant la démarche expérimentale des sciences, le chercheur s'attache à l'étude d'un phénomène, tendant par un effort systématique à abstraire du réel les variables convenant à l'établissement de lois. Dans une approche de type historique, il tend à reconstituer la succession des événements et à en expliquer le déroulement, à atteindre les processus concrets dans leur complexité, leur originalité irréductible, leurs caractères particuliers (*DeLandsheere*). Une démarche plus spécifiquement philosophique visera à relier, coordonner, rendre cohérents, non seulement les résultats des sciences particulières, mais aussi les autres ordres du savoir, pour atteindre une conception globale du monde, structurée et unifiante (*Cardinet*).

L'approche peut être proprement opérationnelle et viser à déterminer les résultats les plus favorables qu'il est possible d'atteindre et les méthodes pour y parvenir: organisation, programmes, plans, répartition des moyens, méthodes d'exploitation, etc. (*Le Petit Robert*). Cette démarche consiste alors à appliquer systématiquement les méthodes et techniques scientifiques à l'étude de problèmes concrets: conduite des entreprises, affaires publiques, activités militaires, etc., à fournir une illustration quantitative des éléments essentiels qui constituent une opération donnée et des facteurs qui influencent un résultat (*Encyclopedia of Educational Research*). La démarche de la recherche opérationnelle comprend les étapes suivantes: formulation du problème; analyse du problème et formulation des termes; collecte des données objectives; hypothèses de solutions; expérimentation; évaluation; décision (*DeLandsheere*).

Modalité de la recherche opérationnelle, la recherche-action veut être à la fois recherche et action; "pas de recherche sans action, pas d'action sans recherche" (*Lewin*). La recherche est organisée pour catalyser et informer l'action; elle n'est pas orientée prioritairement au progrès scientifique du savoir, mais à celui des individus, des groupes, des organismes, des communautés, en leur fournissant un savoir qui les aide à prendre des décisions (*Lindsquist*). Ce sont des études et des investigations dont la nécessité émerge d'une situation concrète locale définie, où se posent des problèmes d'action. D'où une action délibérée visant un changement dans le monde réel, engagée sur une échelle restreinte, englobée par un projet plus général, se soumettant à certaines disciplines pour obtenir des effets de connaissance ou de sens (*Dubost*). C'est une réflexion systématique, menée par des gens du milieu désirant améliorer leur situation et faisant appel à des professionnels, en vue d'une analyse plus exacte et des actions plus efficaces, non seulement pour résoudre leur cas, mais pour changer les structures qui en sont la cause (*Hoeburger*). Il s'agit donc d'une stratégie de recherche, d'une stratégie d'action participative, d'une stratégie d'analyse à visée éclairante, d'une stratégie d'existence (*Dubost*). C'est le questionnement affiné, structuré, outillé, à propos d'une pratique, pour saisir le problème, la question ou la situation, tirer de là une interrogation, une interprétation plus générale et la poursuivre par des moyens appropriés (*Figaré*).

Caractéristique essentielle de la recherche-action, la démarche conjointe du chercheur et du praticien. Les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme de simples objets passifs d'investigation, mais ils deviennent des sujets conduisant une recherche avec la collaboration de chercheurs professionnels. Les groupes concernés identifient les problèmes à étudier, en

réalisent l'analyse critique et recherchent les solutions correspondantes (*Le Boterf*). La recherche-action est une activité de compréhension et d'explication de la praxis en vue de l'améliorer (*Barbier*). Cheminant conjointement à partir d'une situation donnée, le praticien et le chercheur se complètent. Le praticien n'a pas ordinairement le temps, les ressources et la formation pour s'engager dans une recherche formelle, tandis que le chercheur regarde de haut et du dehors l'institution. Travaillant conjointement, chercheurs et praticiens se complètent, en identifiant le problème réel, en appliquant à son analyse la pensée et les méthodes scientifiques, en permettant une expérimentation valable et des généralisations (*Best*). Des chercheurs-consultants interagissent avec les praticiens dans leur environnement, suscitant une réflexion conjointe et l'analyse de situations concrètes en vue d'améliorer une pratique institutionnelle (*Encyclopedia of Educational Research*). Les agents d'un établissement, qui se font chercheurs ou s'entourent de chercheurs, essaient de constituer une sorte de miroir de la situation qui serve de fondement à diverses initiatives (*CADRE*). Dans la recherche-action, le chercheur s'engage avec le praticien en faveur de valeurs et d'objectifs définis aux implications pratiques. Se situant à la limite de la connaissance et de l'action, le chercheur-participant s'engage dans un processus d'interaction entre lui-même, ce qu'il étudie, et le praticien (*DeLandsheere*).

En somme la recherche-action est une forme de recherche opérationnelle qui est spécifiée par la démarche conjointe du praticien et du chercheur; conjointement l'on identifie le problème et les objectifs. L'accent est mis sur le diagnostic, sur la participation, sur l'expérimentation. La recherche-action allie la recherche et la pratique dans une entreprise qui est essentiellement un processus d'analyse en vue de l'action.

4- Objets de recherche

La recherche peut enfin être définie et classifiée par ses objets spécifiques: la pédagogie, la technologie, les disciplines, l'organisation de l'institution, etc. Dans chacun des champs d'application, la recherche peut alors être fondamentale ou appliquée, comme les démarches ou les stratégies peuvent varier.

La recherche institutionnelle ou organisationnelle porte sur la nature d'une institution, son fonctionnement, son efficacité, sa productivité (*DeLandsheere*). Conduite par l'établissement, elle a pour objet l'amélioration, la compréhension du fonctionnement de l'institution. C'est une activité de recherche par laquelle l'on recueille, l'on analyse et l'on interprète des données pour formuler des recommandations et fonder des décisions (*CADRE*).

Dans le présent rapport, l'équipe retient cette catégorie:

Enfin, nous avons introduit la notion de recherche organisationnelle pour inclure les recherches conduites par une institution aux fins de son propre développement: recherches sur les structures, les politiques, les services.

La recherche pédagogique englobe au sens large la recherche fondamentale en psycho-pédagogie et dans les disciplines connexes: elle tend alors au progrès de la connaissance, aux généralisations et aux théories. Au sens spécifique de pédagogie, elle est recherche appliquée surtout et a pour objet le processus éducatif: contenus de programmes et de cours, démarche d'apprentissage, méthodes d'enseignement, relation maître-élève, etc.

Pour *Mialaret*, la recherche pédagogique est une forme de recherche scientifique: étude des phénomènes pédagogiques afin d'en découvrir les lois qui les régissent et de les expliquer. *L'Encyclopedia of Educational Research* définit la recherche pédagogique comme une activité dont les fondations conceptuelles tiennent de la science et de la philosophie de la science. Son domaine est le comportement humain en relation avec les processus et les résultats de l'éducation. Elle est une recherche scientifique sociale appliquée aux problèmes éducatifs qui a pour objectif de découvrir des explications générales des phénomènes, des lois, des théories.

Pour *Sheffield*, la recherche pédagogique couvre un vaste domaine d'enquête critique et scientifique, d'investigation empirique et d'analyse. Elle ne se limite pas aux travaux de chercheurs professionnels, mais elle englobe les études et analyses des intervenants en éducation. Elle aborde les différents aspects de l'éducation: philosophie et objectifs; accessibilité et admission; curriculum; enseignement et apprentissage; évaluation et certification; service au milieu; résultats; direction et administration; financement; structure du système. Elle peut donc être orientée à la formulation de théories, mais aussi à la solution de problèmes, à la formulation de politiques et à la planification. C'est dans le même sens que *Van der Maren*, face aux typologies de la recherche, préfère distinguer des ordres de questionnement et classifie la recherche pédagogique selon les problèmes et les intentions de la recherche: évaluation; développement de procédés; invention de matériel; intervention ou recherche-action; théorisation ou élaboration de relations conceptuelles; compréhension ou détermination de caractéristiques ou de dimensions des phénomènes; exploration à partir d'hypothèses.

Pour *Gaudet*, la recherche pédagogique consiste à répondre à des questions d'une manière systématique, rationnelle et rigoureuse. Ce sont les ordres de questionnement et les méthodes qui spécifient la recherche. Si la recherche pédagogique vise le développement de nouveaux savoirs, le plus souvent, ce nouveau savoir émerge de la dynamique entre le savoir théorique et le savoir d'expérience, entre la démarche scientifique et la démarche professionnelle. L'objet spécifique de la recherche pédagogique est donc le processus pédagogique: l'ensemble des phénomènes -- enseignement, apprentissage,... -- et l'ensemble des opérations -- analyse des besoins, formulation des objectifs, réalisation des activités, évaluation des résultats -- qui constituent les plans d'action éducative, l'ensemble des conceptions théoriques qu'épousent ces plans d'action et les liens qui existent entre ces composantes et entre les personnes qui s'y engagent.

Le présent rapport retient de ces considérations:

La recherche pédagogique ne saurait être uniquement appliquée: la recherche en psycho-pédagogie est fondamentale en ce qu'elle recherche de nouvelles connaissances et qu'elle tend vers des généralisations, des théories. Dans la pratique des maisons d'éducation, toutefois, la recherche en pédagogie est surtout appliquée. Elle porte, d'une part, sur les contenus de cours et les programmes et, d'autres part, sur l'acte pédagogique: les méthodes d'enseignement, les processus d'apprentissage et la relation maître-élève. La production de matériel didactique écrit, audio-visuel, et informatisé, si elle est d'abord reliée au développement pédagogique, comporte cependant une activité de recherche au sens propre du terme.

Enfin, le rapport retient comme catégorie de recherche, dans une typologie par objets de recherche, la recherche technologique:

La recherche technologique a pour objet la production et l'emploi de matériaux, d'appareils, de méthodes et de procédés nouveaux reliés aux différentes techniques et métiers, voire même aux beaux-arts. Dans le cadre de cette politique, toutefois, l'acceptation restreinte aux techniques physiques et informatiques est plus spécifiquement retenue en tant que champ privilégié.

Par ailleurs, "la recherche disciplinaire porte sur tous les champs disciplinaires sans exception: sciences naturelles, sciences et techniques humaines, techniques physiques, arts et lettres".

L'équipe est enfin confrontée à la réalité d'activités connexes à la recherche. *Ayotte* regroupe dans cette catégorie diverses activités apparentées à des étapes particulières du processus de recherche et portant, par exemple, sur la collecte, la gestion et la diffusion de données, sur l'implantation des résultats ou sur la faisabilité et l'opérationnalisation. Cette catégorie regroupe ainsi des inventaires, la cueillette d'informations, la fabrication d'instruments, de guides méthodologiques, les études documentaires. Toutes activités qui sont présentes particulièrement dans un collège et qui sont à la frontière de la recherche proprement dite et de l'activité professionnelle ou qui comportent, en proportions variables, l'une et l'autre.

D'où le terme d'activités connexes retenu dans le rapport:

Enfin, l'inventaire des pratiques de recherche- développement a montré l'importance des activités connexes à la recherche portant sur l'élaboration des projets, la collecte, la gestion et la diffusion de données brutes, les inventaires, la diffusion et l'évaluation des résultats, l'information scientifique et technique, les études de

faisabilité et de pertinence, les activités d'implantation, la fabrication d'outils de recherche, etc. Ces activités sont essentielles et elles sont intégrées à la présente politique.

D- Développement

Le terme de développement connote la croissance d'un corps organisé et son extension progressive (*Larousse*). Développer, c'est enlever l'enveloppe, déployer, faire croître, progresser. Qui dit développement pense à accroissement, à progression, à évolution, à transformation (*Le Petit Robert*).

Qu'il s'agisse d'un organisme, d'une science ou d'un système, l'idée de développement est celle de transformation durable, d'évolution progressive. *DeLandsheere* définit le développement comme l'ensemble des changements durables qui se produisent dans un organisme. Pour *Mialaret*, cette évolution progressive, ce changement durable impliquent une procédure rationnelle, un effort délibéré, une planification, un programme de moyens à prendre et de réformes à introduire pour atteindre des objectifs de croissance. Le développement touche à toutes les dimensions de la vie d'un établissement: admission des étudiants, organisation administrative, personnel, services, ressources matérielles, pédagogie, etc.

Par le développement, l'on intervient dans les activités spontanées qui se réalisent dans un établissement, dans une salle de cours, dans un service, dans un département, pour agencer ces actions particulières et les ordonner à la poursuite d'objectifs collectivement assumés. *Foulquié* voit le développement comme l'actualisation des virtualités d'un être sous l'action du milieu. Pour *Page*, le développement est l'application des connaissances à la formulation et à l'implantation de moyens propres à faire progresser un secteur de la pratique institutionnelle. *Ayotte* enfin définit le développement comme le procédé qui permet de convertir des connaissances acquises au cours de la recherche en programmes opérationnels.

Le développement d'une institution, comme y insiste *CADRE*, peut être global ou sectoriel ou dimensionnel. Le développement institutionnel peut faire l'objet d'un développement d'ensemble, mais chacune des pratiques de l'institution peut être l'objet d'un développement spécifique. La politique institutionnelle de développement identifie le projet de l'institution et le plan de développement, les idées directrices, les secteurs ou dimensions à privilégier et les programmes conséquents d'activités. La définition de développement institutionnel proposée par le *CADRE* est: la manière concertée et planifiée d'améliorer progressivement et de façon durable l'institution par une évolution dirigée de l'organisation et des activités de l'établissement". De ces éléments conceptuels relatifs au terme de développement, le présent rapport retient ce qui suit:

Le concept de développement renvoie naturellement à la notion de croissance; croissance au sens d'évolution progressive, planifiée, à la fois qualitative et

quantitative. Tout processus de transformation d'un organisme peut être assimilé à un développement. En ce sens, ce qui favorise l'accroissement des pratiques institutionnelles, sous l'angle des ressources matérielles et humaines, comme sous celui de la création, de l'animation et de la diffusion (selon Mialaret) est considéré comme du développement.

Dans le cas d'une institution telle que définie précédemment, le développement rationnel est le processus qui permet d'ajuster les structures et les moyens aux besoins et aux objectifs. C'est aussi l'ensemble organisé des moyens à prendre pour atteindre des objectifs de croissance, en regard des dimensions pédagogique, technologique, disciplinaire, de développement régional et de développement organisationnel.

E- Recherche-développement

Le concept de recherche-développement provient des domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'administration. L'application en éducation s'est développée au cours des années '50.

La notion de recherche-développement regroupe des activités de recherche, au sens strict de production de connaissances nouvelles et au sens large d'études et d'analyses, des activités de développement expérimental, telle la conversion de connaissances en programme opérationnels, des activités connexes, comme des études de faisabilité, des politiques, et des activités d'implantation ou de production de services (*Ayotte*).

Scriven décrit la recherche-développement comme le processus cyclique qui est à la base du développement: recherche, conception du programme opérationnel, expérimentation, évaluation des résultats, révision du programme. Dans le même sens, l'*Encyclopedia of Educational Research* entend R & D comme un processus de solution de problème qui implique trois éléments: la recherche de connaissances qui vont éclairer la pratique d'un art, d'une science, d'une technologie ou d'un domaine d'action; l'application des connaissances pertinentes à des approches systématiques de conception et d'implantation de ces diverses pratiques; l'évaluation continue, la révision et l'adaptation de ces modes et processus d'intervention pour atteindre des niveaux toujours meilleurs de fonctionnement. *Page* souligne que cette activité de recherche appliquée vise plus spécialement le développement de procédés et de produits. Dans tous les cas, note *Rowntree*, la démarche part de situations concrètes et vise à produire des résultats immédiatement utilisables pour atteindre un objectif particulier.

Landsheere préfère parler de recherche et de développement, plutôt que de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Dans la recherche-développement, un problème est posé au chercheur par un organisme qui attend les résultats du travail pour orienter son action, soit pour prendre une décision particulière, soit pour décider d'une politique à plus long terme.

Compte tenu des définitions antérieurement retenues par l'équipe de recherche, de politique, de développement et de la compréhension que se font les auteurs de la recherche-développement, la notion de recherche-développement appliquée au Collège regroupera l'ensemble des activités de recherche et de développement: activités de recherche fondamentale ou appliquée, activités de développement expérimental, activités connexes et activités d'implantation. En conséquence, dans la politique élaborée, l'équipe parlera moins de chercheurs que d'agents de recherche-développement.

D'où le texte suivant du rapport:

Cette politique traite de la recherche liée au développement de l'institution dans sa mission de formation et d'ouverture au milieu. Le terme mission est ici entendu au sens de mandat que se donne une institution afin de répondre à des besoins reconnus.

La notion de recherche-développement regroupe donc l'ensemble des activités de recherche et de développement. Elle inclut notamment:

- 1- **des activités de recherche fondamentale ou appliquée, au sens strict de production de nouvelles connaissances et au sens large d'études et d'analyses;**
- 2- **des activités de développement expérimental ou d'expérimentation permettant la conversion de connaissances acquises par la recherche ou par la pratique en programmes opérationnels, par exemple l'intégration de l'ordinateur aux pratiques éducatives ou l'expérimentation d'une télévision communautaire;**
- 3- **des activités connexes: traitement de données, études de faisabilité, formulation de projets, inventaires, diffusion de résultats, fabrication d'outils, etc;**
- 4- **et des activités d'implantation ou de production de services, de mise en place, d'exécution de travaux concernant leur faisabilité, etc.**

F- Agent de recherche-développement

Par ailleurs, le document comporte la définition suivante des agents de recherche-développement:

La notion d'agent de recherche-développement englobe ceux et celles qui sont engagés dans une activité de recherche-développement. Ce sont les chercheurs proprement dit, les promoteurs, les innovateurs et les porteurs de projets, c'est-à-dire ceux et celles qui, à un degré ou l'autre, sont impliqués dans la conceptualisation, la gestion ou la réalisation d'un projet de recherche-développement.

G- Références

- ARPIN, Roland, "L'évaluation: un moment de vérité pour l'enseignement collégial", dans *Cégepropos*, no 93, mars 1985, pp. 7-9.
- BARBIER, René, "La recherche-action existentielle", dans *Pour*, no 90, juin-juillet 1983, pp. 27-31.
- BEST, John W., *Research in Education*, 3rd ed., Engelwood Cliffs, N.J.: Prentice Hall, 1977, 403 p.
- CADRE, *L'analyse institutionnelle 1975-1978, Rapport de recherche*, Coll. "L'analyse institutionnelle", no 10, Montréal: CADRE, 1979, 300 p.
- , *Quelques jalons d'une politique institutionnelle d'évaluation*, par Paul-Emile Gingras, Coll. "L'analyse institutionnelle", no 11, Montréal: CADRE, 1979, 41 p.
- CARDINET, Jean, *Les deux visées de l'évaluation formative*, Neuchatel: Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques, 1979, 24 p.
- CEGEP DE SAINT-JEROME, Direction des services pédagogiques, *Politique d'admission aux études*.
- DELANDSHEERE, Gilbert, *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, Paris: Presses universitaires de France, 1979, 338 p.
- DUBOST, Jean, "Les critères de la recherche-action", dans *Pour*, no 90, juin-juillet 1983, pp. 17-21.
- Encyclopedia of Educational Research*, 5th ed., New York: Free Press, 1982, 4 vol.: 2126 p.
- FEDERATION DES CEGEPS, *Vers des politiques institutionnelles d'évaluation*, Montréal: Fédération des cégeps, 1982, 4 vol.
- FIGARE, Gérard, "Un essai d'intégration de la démarche de recherche à la politique innovante", dans *Revue française de pédagogie*, no 70, janvier-mars 1985, pp. 95-100.
- FOULQUIE, Paul, *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris: Presses universitaires de France, 1971, 492 p.

- GAUDET, Claude, "La recherche et son objet spécifique", dans *Prospectives*, vol. 20, no 12, février-avril 1984, pp. 35-41.
- HOEBURGER, Raymond, "Une recherche-action en cheval de Troie", dans *Pour*, no 90, juin-juillet 1983, pp. 74-79.
- LE BOTERF, Guy, "La recherche-action: une nouvelle relation entre les experts et les acteurs sociaux", dans *Pour*, no 90, juin-juillet 1983, pp. 39-46.
- LINDQUIST, "Increasing the Use of Institutional Research", dans *New directions for institutional research*, vol. 8, no 4, 1981.
- MARROW, Alfred J., *Kurt Lewin, sa vie et son oeuvre*, Paris: les éditions ESF, 1972, 224 p. (Voir aussi sur LEWIN, l'article cité de René Barbier).
- MIALARET, Gaston, *Vocabulaire de l'éducation: éducation et sciences de l'éducation*, Paris: Presses universitaires de France, 1979, 457 p.
- PAGE, Terry et al., *International Dictionary of Education*, New York: Nichols Publishing, 1977, 381 p.
- Petit Larousse Illustré 1985*, Paris: Larousse, 1985, 1798 p.
- Le Petit Robert*, Paris: Le Robert, 1985, 2171 p.
- QUEBEC (Province), Conseil des collèges, Commission de l'évaluation, *L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et leur mise en oeuvre: le cadre d'analyse de la Commission de l'évaluation*, Québec: Conseil des collèges, 1984, 22 p.
- , *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel (Loi 21)*, Québec: Editeur officiel du Québec, 1968, 14 p.
- , *Loi modifiant la loi des collèges d'enseignement général et professionnel (loi 25)*, Québec: Editeur officiel du Québec, 1979, 14 p.
- , Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, *Répertoire des projets de recherche en éducation*, Québec: le Ministère, vol. 6, tome 1, juillet 1984 à juin 1985, 323 p. (Responsable: Robert AYOTTE).
- ROWNTREE, Derek, *A Dictionary of Education*, London: Harper & Row, 1981, 354 p.

SCRIVEN, Michael, *Evaluation Thesaurus*, 2nd ed., Pt. Reyes, Cal.: Edgepress, 1977, 149 p.

SHEFFIELD, Edward, T., *Research on Postsecondary Education in Canada: a review for the Canadian Society for the Study of Higher Education and the Social Sciences and the Humanities Research Council of Canada*, Winnipeg: Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, 1981, 93 p.

VAN DER MAREN, Jean-Marie, "Introduction aux problématiques et aux méthodes", dans *Prospectives*, vol. 20, no 12, février-avril 1984, pp. 25-33.

ANNEXE B

LA RECHERCHE DEMARRE!

Ce texte, publié en novembre 1984, visait à expliquer à la communauté collégiale les objectifs et le sens de la démarche de l'équipe de recherche. Il visait à préparer la consultation des départements, des services et des individus relativement aux besoins, aux priorités et aux pratiques de recherche-développement.

Présentation

Vous avez certainement entendu parler du projet "Recherche- développement", dont l'objectif est d'élaborer une politique et un plan d'action en matière de recherche-développement au Cégep de Saint-Jérôme en tenant compte de sa double mission de formation et de service au milieu.

Les deux premiers communiqués de l'équipe de recherche ont rappelé les grandes lignes du projet. Nous en sommes à l'étape de la cueillette des données. Ce texte veut justement présenter la méthodologie que nous allons employer, dans le but de faciliter la première prise de contact entre les chercheurs, les départements, les services, les associations et les individus qui seront appelés à participer à la recherche dans le Collège d'ici février 1985. Auparavant, nous croyons nécessaire de rappeler l'origine d'un tel projet, sa problématique et ses objectifs.

L'origine du projet

D'où vient la nécessité d'un projet sur la "recherche- développement" au Collège? Pourquoi est-il important de réfléchir à ce moment-ci sur l'élaboration d'une politique en cette matière? Nous croyons qu'il est essentiel de partir du vécu des départements et des services si l'on veut identifier correctement les besoins et les éléments d'une politique cohérente.

Depuis que le Cégep existe, les professeurs et les autres agents de la formation des étudiants ont dû travailler à élaborer leurs propres outils pédagogiques, à inventer leurs méthodes de travail et, bien sûr, à construire, parfois de toutes pièces, des cours et des programmes nouveaux. Cela a particulièrement caractérisé les débuts du Cégep, alors que tous devaient fonctionner dans un cadre dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'était pas clairement défini: la spécificité du niveau collégial en rapport avec les niveaux secondaire et

universitaire demeure encore aujourd'hui un sujet de discussion inépuisable.

Ce vécu quotidien a sans doute constitué le moteur principal de la recherche, de l'innovation et du développement pédagogiques. Les gens ont senti régulièrement le besoin d'approfondir et de questionner leur pratique d'enseignant ou de professionnel, de se donner davantage d'outils pour mieux accomplir leur tâche. C'est ainsi que nous avons connu le développement du Programme d'aide aux projets pédagogiques (P.A.P.P.) qui, depuis 1981, a pu mettre au service des professeurs des budgets et des ressources permettant la réalisation d'une trentaine de projets impliquant au-delà d'une centaine de professeurs, de techniciens et de professionnels du Collège. Que l'on pense à CONSUL (Banque de données en psychologie), à BRISE (Bureau de référence et d'information sociale pour étudiants, en T.A.S.) ou à la Matériathèque, en Garderie, pour avoir des exemples de réalisations qui ont impliqué un processus de recherche.

C'est ainsi également que le programme PERFORMA a pu s'implanter au Cégep et connaître un développement majeur depuis deux ans: il répondait et répond encore à un besoin largement ressenti dans le milieu.

Par ailleurs, les activités de perfectionnement individuel et parfois collectif se sont toujours poursuivies, impliquant une constante remise à jour dans les champs de compétence de chacun ou dans les nouvelles technologies.

Enfin, le travail de recherche, d'expérimentation et d'innovation pédagogiques s'est réalisé à travers une grande variété d'expériences: contributions à la vie communautaire régionale, (ex.: le développement d'un programme en tourisme; recherche-action avec les expropriés de Mirabel, etc.), stages dans les divers milieux, recherche disciplinaire "fondamentale" ou "appliquée", apprentissage des technologies nouvelles, refonte des programmes existants et implantation de nouveaux programmes avec toutes la recherche que cela suppose.

Il y a donc tout un ensemble de pratiques de recherche et de développement qui se sont effectivement accomplies au Collège: ces pratiques, par leur variété et leur foisonnement, dépassent la simple mise à jour des enseignements. Elles constituent de fait une activité permanente essentielle au processus de révision et de transformation de programmes. Elles sont à la base même de ce que l'on appelle la recherche-développement.

La situation actuelle

Malheureusement ces pratiques ne vont pas toujours de soi et elles se heurtent souvent à de trop nombreux obstacles qui rendent parfois impossible la poursuite d'une véritable activité de recherche dans un collège.

Que l'on pense par exemple au fait que la notion même de recherche ne fait pas partie du vocabulaire censé décrire la tâche des professeurs de Cégep! Les universitaires font de la

recherche et nous, nous enseignons. Voilà comment cela doit se passer en théorie, alors que nous savons bien qu'il y a au coeur même de notre métier d'enseignant, de technicien et de professionnel une fonction-recherche inhérente à notre tâche. Ajoutons à cela que les budgets sont rares, les programmes de subvention presque inaccessibles et que la tâche d'enseignement s'est alourdie.

D'autre part, les besoins engendrés par la pression des nouvelles technologies et la constante refonte des programmes dans tous les secteurs de l'enseignement posent d'évidents problèmes de recherche. Il est clair que nous sommes présentement dans une période de transition qui met à rude épreuve les fonctionnements acquis, individualisés et souvent sans cohérence que l'on a connus par le passé. Que l'on pense, par exemple, à la politique de participation à la vie du milieu que le Collège a adoptée: quel encadrement, quels processus, quelles priorités seront privilégiés et quels outils mettra-t-on à la disposition des départements et des services pour la mener à bien? On voit que les problèmes spécifiques au Collège sont liés à la nature même des cégeps et à la refonte des programmes. De là à ce que l'on ressente le besoin d'une structure d'accueil pour assurer le suivi et la diffusion des projets de recherche, il n'y a qu'un pas que le projet recherche-développement nous invite à franchir.

C'est ainsi qu'après avoir vécu l'implantation des cégeps et après avoir accompli, chacun à sa manière et selon ses préoccupations, divers travaux personnels reliés à ce que l'on pourrait appeler de la recherche, les gens ont senti le besoin d'un retour plus collectif sur les objectifs, les priorités et les orientations de la recherche du Collège, c'est-à-dire une politique de recherche-développement. Après quinze ans, il est normal de faire le point sur le développement du Collège et de ses programmes. Il est normal que l'on examine collectivement les besoins et les obstacles auxquels nous sommes confrontés et que nous définissions les éléments d'une politique susceptible de nous aider à les dépasser.

Une conjoncture favorable

D'ailleurs les Collèges ne peuvent passer à côté de ce rôle essentiel de réflexion et d'innovation que la plupart des intervenants reconnaissent maintenant. A cet égard, rappelons que dès 1980 le Gouvernement du Québec annonçait son intention d'associer les collèges au développement de la recherche scientifique au Québec:

Dans le cas du personnel scientifique des collèges... on se propose d'élargir progressivement l'accès à certains programmes de subvention à la recherche. (...) Le gouvernement québécois est d'ores et déjà disposé à ajuster ses propres modes de financement, de façon que soit mieux utilisé l'important potentiel scientifique dont disposent les collèges québécois. (*Politique de développement de la recherche scientifique au Québec*)

Le Conseil des collèges, quant à lui, avait constitué en décembre 1980 un groupe de travail chargé de faire un inventaire de la recherche dans les collèges et de proposer au Conseil un plan d'action pour développer la recherche scientifique dans les collèges. Le Conseil s'est inspiré du rapport de ce groupe de travail pour formuler son propre avis sur la recherche scientifique dans les collèges.

C'est ainsi que le Conseil, après avoir situé le rôle de la recherche dans la société québécoise en tant que "levier important pour le développement collectif d'une société industrialisée" (*Avis du Conseil des Collèges*, 1981), affirme que les collèges disposent d'un important personnel scientifique qui a été jusqu'à maintenant sous-utilisé. Ajoutons que le Conseil proposait déjà, en 1981, certaines modifications législatives, en plus de demander que l'accès aux sources de financement traditionnellement réservées aux universitaires soit élargi aux professeurs de collège. Ce qui s'est partiellement réalisé avec le programme ACSAIR du fonds FCAC qui s'est ouvert, parcimonieusement il est vrai, aux professeurs de collège.

La conjoncture extérieure est donc favorable à une définition du rôle de la recherche dans les collèges. Mais c'est fondamentalement à partir de ce vécu local et quotidien que la nécessité de faire collectivement le point sur les priorités et les orientations de la recherche au Collège apparaît avec évidence. De cette première constatation de l'état du vécu et des besoins des chercheurs du Collège découlent des objectifs de recherche évidents pour le projet "recherche-développement".

Les objectifs du projet

Toute proposition d'une politique de la recherche au Collège doit nécessairement s'inspirer d'une juste description du vécu et d'une aussi juste évaluation des besoins du milieu. Ce sera donc le premier objectif: réaliser une mise en commun des interrogations, du vécu, de l'expression des besoins du milieu. Pour ce faire, nous rencontrerons les départements, les services, les associations et des individus afin de dresser le tableau le plus fidèle possible de la situation locale.

A cet égard, il ne faut pas oublier de mentionner que l'un des objectifs du projet c'est de mener à bien la consultation des différents milieux susceptibles d'avoir recours aux services du Collège ou désireux de s'impliquer davantage dans la formulation des politiques collégiales en matière de relation avec le milieu.

Par la suite, il reviendra aux différents acteurs de s'entendre sur un consensus autour d'une politique locale de la recherche- développement au Cégep de Saint-Jérôme. Cette politique sera par la suite acheminée au Conseil d'administration du Collège, en même temps qu'un plan d'action qui tiendra compte de la double finalité du Collège: mission de formation et vocation communautaire.

La méthodologie

L'équipe de recherche entend se situer dans une perspective de "recherche-action" c'est-à-dire d'une recherche fondée sur la participation du milieu et l'implication des chercheurs dans un processus de changement. L'équipe se voit donc à la fois comme un groupe de chercheurs et comme un groupe d'animateurs du projet recherche-développement. Le chercheur français M. Bataille a montré que la "recherche-action est création collective d'innovation pédagogique et de connaissance" (voir note 1, chap. III) ce qui suppose une forte interaction entre le groupe de chercheurs et le milieu. Non pas que le groupe de chercheurs entende se départir de la nécessaire neutralité ou distance vis-à-vis son objet de recherche; mais il entend s'impliquer, favoriser l'émergence des idées et servir finalement de rédacteur collectif du consensus sur les besoins et le vécu du milieu de même que de la politique qui en sera formulée.

Tous les départements et les services du Collège seront invités à participer à la recherche. Une première fois, de novembre à février, il s'agira de recueillir les données sur le vécu et les besoins en matière de recherche-développement au Collège. Par la suite, de février à mai, tous seront appelés à se prononcer sur une ébauche de politique respectueuse de consensus préalablement établi.

Identifions maintenant les données que nous chercherons à recueillir dans la première étape, celle de l'inventaire du vécu et des besoins. On pourrait regrouper ces données en trois grandes catégories: pour chaque catégorie, il faudra que le vécu et les besoins soient exprimés car il ne s'agit pas seulement d'en arriver à dresser le tableau de ce qui se passe mais aussi le tableau de ce qui devrait ou pourrait se passer si les besoins étaient comblés.

1. Les objets de recherche

- activités pédagogiques
- refonte des programmes, nouveaux programmes
- applications technologiques et intégration aux contenus de cours
- contenus disciplinaires
- services au milieu

2- Les processus

- les chercheurs impliqués, leur formation
- les méthodes employées et les types de recherche
- les motivations des chercheurs
- le financement et le soutien technique
- la consultation du milieu régional, la collaboration avec des entreprises, des organismes, des associations

3- Les retombées des projets

- les publications
- les nouveaux programmes
- les nouveaux cours
- le perfectionnement des personnels
- la contribution au développement régional
- etc...

Il est important de noter que la cueillette des données peut s'effectuer sous plusieurs formes: c'est ainsi que le comité a prévu des rencontres collectives avec tous les départements, des rencontres individuelles si nécessaire, la possibilité de mémoires et des fiches que nous pourrions fournir à ceux et celles qui ont réalisé des projets précis, etc... On peut toujours s'adresser à Bernard Dionne (local C-271, poste 186) ou à Bernard Morin (poste 146) pour fournir des informations, faire des suggestions, etc...

Signalons en terminant que l'équipe de recherche sera sous peu enrichie de la présence de quelques professeurs dégagés à temps partiel et de quelques autres qui seront appelés à siéger sur notre comité-réacteur afin de garantir la présence de la plus grande variété de points de vue et d'expériences de la recherche- développement au Collège.

Au plaisir de vous rencontrer sous peu.

L'équipe de recherche

ANNEXE C
INVENTAIRE DES ACTIVITES ET DES BESOINS DE
RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
SCHEMA D'ENTREVUE

1. Identification

Nom: _____

Département/Service: _____

Fonction: _____ Temps complet _____

Temps partiel _____

Scolarité: Années _____

Degrés _____

Expérience: Totale _____

Collège _____

2. Activités

3. Besoins

Le statut du chercheur et de la recherche au collège, perfectionnement

Objectifs et priorités de la recherche-développement (besoins):

- . concept privilégié et type de recherche
- . mission de formation: apprentissage, enseignement, programmes, perfectionnement
- . mission de développement: projet institutionnel
- . mission d'aide au milieu: haute technologie, PME, groupes et organismes socio-culturels

4. Commentaires divers

5. Infrastructure

- Information

- Documentation

- Accueil

- Soutien technique

- Soutien financier

- Publications

- Implantation et suivi

ANNEXE D

FICHE D'INVENTAIRE DES ACTIVITES DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

1- Lettre de présentation

Saint-Jérôme, le 15 janvier 1985

Cher(e) collègue,

Vous avez certainement entendu parler du "projet recherche- développement" qui a, rappelons-le, pour but de formuler une politique de la recherche-développement au Cégep de Saint-Jérôme.

Le texte *Projet recherche-développement au Cégep de Saint-Jérôme: la recherche démarre!* de novembre 1984 résume les grands objectifs de ce projet.

Avant de proposer une politique en cette matière, il convient de dresser d'abord le tableau le plus fidèle possible de la situation vécue au collège. Quels sont les projets de recherche sur lesquels travaillent les professeurs, les professionnels, les employés? Quels sont les grands paramètres de ces projets et leurs retombées sur le milieu? De quels soutiens, financiers, techniques, professionnels ou autres les chercheurs ou les équipes de recherche bénéficient-ils pour mener à terme leurs projets? Autant de questions auxquelles il nous faudra répondre avant de formuler quelque politique que ce soit.

C'est pourquoi vous trouverez ci-joint une *fiche d'inventaire des activités de recherche-développement* que nous vous demandons de remplir d'ici le 1^{er} février prochain. Le contenu de ces fiches complètera les informations recueillies lors des rencontres avec les départements et les services du Collège. Veuillez prendre note du caractère strictement confidentiel de cette cueillette de données. Seuls, les résultats globaux (types de recherche, problèmes rencontrés, objectifs, opinions sur la politique de recherche- développement, etc...) seront éventuellement publiés. Les projets recensés peuvent avoir été réalisés il y a quelque temps ou être en voie de réalisation.

Permettez-nous d'insister sur le caractère qualitatif d'une telle consultation. Bien plus que la cueillette de statistiques, la formulation des problématiques et des commentaires sur une éventuelle politique-maison en matière de recherche- développement nous intéressent au plus haut point. Bien entendu, nous sommes disponibles pour une rencontre qui permettrait d'éclaircir le sens des questions ou d'échanger sur le fond du problème. Est-il besoin de le mentionner? Nous accordons énormément d'importance à cette démarche individuelle et au contenu de vos réponses. Nous sommes conscients du fait que le délai proposé (1er février) est bien court, mais il se justifie par la nécessité de réunir toutes les informations possibles avant de rédiger un document de consultation pour la mi-février.

Pour de plus amples informations ou pour fixer un rendez-vous avec le signataire, n'hésitez pas à communiquer avec Bernard Dionne au local C-271, poste 186.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bernard Dionne
Pour l'équipe de recherche

2- Fiche d'inventaire

1. **Titre:** _____

2. **Chercheur(s):**
Principal _____
Associé(s) _____

3. **Unité administrative:**
Département _____
Service _____
Activité personnelle (non rattachée à une unité)

4. **Type de recherche:**

a) Disciplinaire: Etudes M.A. _____ Ph. D. _____
Autres _____

b) Pédagogique: PROSIP _____ PAPP _____ PERFORMA _____
BACC _____ M.A. _____ Ph. D. _____

c) Communautaire: Aide au milieu
Affaires étudiantes
Organismes externes

d) Publications: Production de manuel _____ Autres _____

e) Institutionnelle: Analyse institutionnelle

Développement de programmes

Education des adultes

Autres _____

5. Financement:

Interne Subvention externe Contrat

Libération de tâche Aucun support financier

Montant de la subvention ou du contrat _____

6. Durée:

Début: mois _____ année _____

Fin : mois _____ année _____

7. Soutien technique:

8. Problématique:

9. Buts et objectifs:

10. Méthodologie:

11. Diffusion des résultats (publication, implantation, suivi)

12. Commentaires (Projet Recherche-Développement du Collège)

ANNEXE E

**INVENTAIRE DES PRATIQUES, DES PRIORITES ET
DES BESOINS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
AU COLLEGE DE SAINT-JEROME**

PLAN

INTRODUCTION

I- ACTIVITES ET PRIORITES DE RECHERCHE

A- Recherche fondamentale

- 1- Définitions et applications**
- 2- Exemples**
- 3- Priorité**

B- Recherches appliquées

- 1- Recherches pédagogiques**
 - a- définition et applications**
 - b- exemples**
 - c- priorité**
- 2- Recherches technologiques**
 - a- définition et applications**
 - b- exemples**
 - c- priorité**
- 3- Recherche et développement institutionnels**
 - a- définition et applications**
 - b- exemples**
 - c- priorité**

C- Activités connexes à la recherche

- 1- définition et applications**
- 2- exemples**
- 3- priorité**

II- INVENTAIRE DES BESOINS: ELEMENTS D'UNE POLITIQUE

- A- Eléments d'orientation générale**
- B- Mise en place d'un service de recherche-développement**
- C- Des services connexes à la recherche**
- D- Valorisation des personnels**
- E- Soutien financier**

CONCLUSION

constituer une priorité et pourquoi. De cette manière, nous croyons permettre à chacun de se situer par rapport à l'ensemble de la problématique. Soulignons que les exemples donnés ne sont pas exhaustifs: nous nous sommes limités à quelques exemples par catégorie de recherche. On peut toujours consulter un inventaire complet des exemples recueillis en s'adressant à Bernard Dionne ou Bernard Morin, au service de recherche et d'expérimentation pédagogiques, local C-271.

I- ACTIVITES ET PRIORITES DE RECHERCHE

Nous avons regroupé ici les descriptions d'activités de recherche telles que formulées par les membres de la communauté collégiale. Pour les classer, nous avons retenu la division classique entre recherche fondamentale ("qui tend vers des conclusions") et recherche appliquée ("qui tend vers des décisions"). Nous avons cependant regroupé un certain nombre d'activités, qui étaient parfois décrites comme des activités de recherche, sous l'appellation "activités connexes à la recherche", c'est-à-dire les activités qui accompagnent les recherches proprement dites (édition, rédaction de pré-projet, documentation, etc.).

A- Recherche fondamentale

I- Définition et applications

La recherche fondamentale est "recherche de connaissances nouvelles et de champs d'investigation nouveaux, sans but pratique spécifique" (HEMPTINNE, J. CONANT, V. BUSH, dans DE LANDSHEERE, *Introduction à la recherche en éducation*, 1982, p. 31). La recherche fondamentale ou disciplinaire recouvre la recherche sur les fondements mêmes d'une discipline scientifique. Elle implique une méthode rigoureuse et elle se propose de créer de nouvelles connaissances dans un champ scientifique donné. Elle a un caractère théorique, en opposition à la recherche appliquée.

Au cours des entrevues, plusieurs ont exprimé l'opinion que la recherche fondamentale ne pouvait s'accomplir dans le cadre collégial. Pourtant, il semble que certains individus effectuent des recherches qui s'apparentent fort bien à la conception que l'on peut se faire de la "recherche fondamentale".. Que ce soit dans le cadre d'études supérieures ou en participant à des équipes de recherche universitaires, que ce soit tout bonnement à titre individuel, un peu en parallèle à la pratique d'enseignement, il est apparu évident que cette dimension est présente dans les pratiques de recherche au Collège.

Mentionnons que la recherche fondamentale ne saurait être exclue du domaine pédagogique, comme pourrait le laisser supposer notre division initiale; même si la grande majorité des recherches pédagogiques doivent être regroupées dans la catégorie des "recherches appliquées", certaines font appel aux méthodes de la recherche fondamentale.

INTRODUCTION

Du mois d'octobre 1984 au mois de mars 1985, l'équipe de recherche a rencontré les 20 départements du Collège et les responsables de tous les services, en plus de rencontrer divers intervenants pédagogiques à titre purement individuel. Des questionnaires ont également été envoyés à une cinquantaine de personnes afin de compléter l'inventaire des pratiques de recherche au Collège. Tous les membres du personnel du Collège ont reçu le document *La recherche démarre*, document qui avait pour but d'expliquer les origines, les objectifs et la méthodologie de la recherche que nous poursuivons en vue d'élaborer une politique de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.

Nous sommes en mesure de proposer aujourd'hui une première analyse de cet inventaire des pratiques et des besoins en matière de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Nous procéderons en deux étapes: après avoir dégagé le portrait des activités de recherche et des priorités telles qu'elles ont été formulées par les membres de la communauté collégiale, nous rendrons compte des besoins et des éléments de politique proposés lors de cette consultation. Nous avons ajouté une annexe contenant la liste des projets réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux projets pédagogiques (PAPP) de 1981 à 1984 (voir annexe F du rapport).

Nous tenons à rappeler qu'à ce stade-ci de notre démarche, il ne saurait être question de livrer des conclusions définitives, susceptibles d'être regroupées dans une politique en bonne et due forme. Nous retournons à la communauté collégiale le portrait qu'elle a brossé elle-même de ses activités de recherche, de même que les priorités qu'elle a identifiées et les propositions qu'elle a formulées. Cet inventaire peut encore être complété: chaque département et chaque service recevra un tableau sommaire résumant le contenu de la consultation que nous avons menée. S'il y a des ajouts, des modifications, il est encore temps de nous le faire savoir.

Nous sommes également à compléter l'inventaire des pratiques et des besoins à l'externe, c'est-à-dire dans la région des Laurentides. Les données de cette consultation enrichiront sans doute l'aspect communautaire et l'aspect "recherche appliquée" de notre proposition de politique. Lorsque tous les morceaux du "puzzle" seront en place, nous proposerons une politique complète en matière de recherche-développement, politique qui tiendra compte dans la mesure du possible des suggestions qui nous auront été communiquées. Le texte de cette politique sera disponible à la mi-avril.

Afin de bien cerner l'objet de notre enquête et dans un souci de clarté, nous avons regroupé les informations recueillies sous trois thèmes globaux: les activités liées à la recherche fondamentale, les activités dites de recherches appliquées (incluant les recherches pédagogiques, les recherches technologiques et les activités de recherche-développement institutionnel) et les activités connexes à la recherche. Dans chaque cas, après avoir donné la définition, les applications pratiques et quelques exemples, nous indiquons pour qui, dans le Collège, ce champ d'activité semble

2- Exemples

- recherches en vue de l'obtention d'un Ph. D. (recherche sur les facteurs de stress);
- projet *Histoire des Laurentides*;
- Développement intellectuel et apprentissage au niveau collégial.*

3- Priorité

La plupart de ceux qui se sont prononcés sur le sujet ont pris soin d'indiquer que la recherche fondamentale ne devait pas être considérée comme une priorité en raison des coûts trop élevés et du danger de trop éloigner les chercheurs des préoccupations concrètes reliées à l'enseignement. Les départements de Biologie, Chimie, Physique, Electrotechnique, Informatique, Techniques administratives et le Service de la bibliothèque se sont clairement prononcés en ce sens. Il est très significatif que la grande majorité des départements de sciences pures aient rejeté la recherche fondamentale, non pas en soi, bien entendu, mais comme priorité dans une éventuelle politique de recherche au Collège.

Par contre, le département de Mathématiques et quelques individus dans les départements "scientifiques" ont mentionné que la recherche fondamentale devait être encouragée, même au Collège, car cela insufflait un dynamisme certain auprès des autres collègues départementaux. De plus, les départements des Sciences sociales et de Psychologie ont tenu à inclure spécifiquement la recherche fondamentale dans les priorités de la politique de recherche.

Enfin, certains nous indiquaient que la recherche fondamentale devait être considérée, de façon secondaire, mais sans être éliminée complètement. Le département d'éducation physique et le service de l'Aide pédagogique individuelle (API), la Direction des services pédagogiques (DSP), le Service de communications audio-visuelles (SCAV) et le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (SRE) ont émis cette opinion.

B- Recherches appliquées

Nous avons regroupé ici plusieurs types de recherches: les recherches pédagogiques, les recherches technologiques et les activités dites de "recherche-développement" liées au développement institutionnel. Il s'agit de trois champs relativement différents, qui ont en commun de procéder selon une méthode de recherche dite "appliquée", en opposition à la recherche "fondamentale". L'expression "recherche-action" revient souvent pour décrire ce type d'activités.

I- Recherches pédagogiques

a- définition et applications

Il s'agit ici de recherches liées à l'acte pédagogique et aux contenus des cours. Les projets PAPP et PROSIP font évidemment partie de cette catégorie. Les méthodes d'apprentissage, l'enseignement et la relation maître-élève sont des champs d'application privilégiés de la recherche pédagogique.

Les recherches liées aux contenus de cours: ici, il n'est pas facile de distinguer ce qui constitue de la recherche de ce qu'il convient d'appeler les activités normales de préparation d'un cours. Tous les professeurs préparent leurs cours, ont eux-mêmes suivi des cours pour approfondir un contenu disciplinaire et acquérir la capacité d'enseigner. Plusieurs départements ont cependant insisté sur l'ampleur des tâches de recherche imposées par le virage technologique ou par de constantes refontes des programmes. Techniques de secrétariat doit penser en termes de bureautique maintenant. Le département d'Electrotechnique, pour sa part, repense totalement son enseignement et doit travailler sur des machines qui se perfectionnent à un rythme sans précédent. La même remarque vaut pour Informatique et pour Techniques de laboratoire médical. En techniques humaines (Techniques de secrétariat, Techniques d'éducation spécialisée (T.E.S.), Techniques d'assistance sociale (T.A.S.), Techniques de garderie, Techniques administratives et Techniques infirmières) les programmes sont aussi bouleversés, pendant qu'en Sciences humaines (économique, anthropologie, histoire, science politique, géographie, psychologie et sociologie) on doit préparer un nouveau programme pour 1988. En somme, la plupart des départements doivent non seulement assurer la qualité des cours qu'ils dispensent mais en plus ils doivent constamment réviser les contenus désuets et les adapter aux changements technologiques et culturels.

Les recherches liées à l'acte pédagogique: depuis la mise en place des cégeps, les méthodes pédagogiques ont changé. L'audio- visuel et l'ordinateur ont introduit de nouvelles techniques avec lesquelles il faut composer. De plus, les étudiants eux-mêmes ont changé et ce n'est pas un mince problème que de bien identifier leurs niveaux d'apprentissage ou plus simplement leur intérêt face aux contenus disciplinaires qui leur sont dispensés. A cet égard, divers programmes ont été mis en place pour que les recherches puissent s'effectuer dans un cadre propice. A Saint-Jérôme, peu de professeurs ont fait appel au programme PROSIP, le Programme de subventions à l'innovation pédagogique de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC). Par contre, le Programme local d'aide aux projets pédagogiques (PAPP), mis en place en 1981 par le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (SRE), a permis la réalisation d'une trentaine de projets individuels ou collectifs liés à la pédagogie. Sur ce dernier programme, voir en annexe F une liste des projets et de leurs promoteurs par département.

Les activités de perfectionnement pédagogique ont été apparentées à la recherche pédagogique

par plusieurs professeurs. Les études en sciences de l'éducation ou les cours suivis dans le cadre de PERFORMA, mis en place en 1981, ont permis à plus d'une centaine d'enseignants de réfléchir à leur métier tout en se perfectionnant. Une trentaine d'activités ont été mises sur pied par le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques du Collège, en collaboration avec l'université de Sherbrooke, et de nouvelles sont en préparation. Des départements entiers en profitent pour repenser leur enseignement, pour s'initier aux applications pédagogiques de l'ordinateur ou pour réfléchir sur la condition étudiante. C'est une tendance récente dans les sciences de l'éducation qui consiste à relier intimement recherche et perfectionnement. Mais, encore une fois, la frontière est difficile à tracer car si des activités de perfectionnement peuvent donner lieu à de la recherche, cela n'est pas automatique.

b- exemples

- voir la liste des projets PAPP en annexe;
- projet "6e session" en T.A.S.;
- Niveau conceptuel et apprentissage.

c- priorité

La très grande majorité des gens nous ont clairement fait savoir que la recherche liée à la pédagogie devrait être privilégiée dans un Cégep. La recherche pédagogique peut être fondamentale, appliquée, recherche-action, expérimentale, voire institutionnelle.

2- Recherches technologiques

a- Définition et applications

HEMPTINNE définit la recherche appliquée comme suit: "les premiers efforts de conversion des connaissances scientifiques en technologies" (cité par De LANDSHEERE, p. 31). Cette recherche appliquée, alliée à la production d'outils, devient "recherche opérationnelle". Celle-ci est une "adaptation systématique des données de la recherche appliquée et des connaissances empiriques, en vue de la production et de l'emploi de matériaux, d'appareils, de méthodes ou de procédés nouveaux" (HEMPTINNE).

On voit donc l'importance de ce type de recherche et son application presque naturelle à l'environnement d'un Cégep, surtout dans les programmes professionnels et les centres spécialisés (dont le mandat implique une mission de recherche appliquée). Or, s'il est vrai que plusieurs des départements professionnels du Collège nous ont parlé de l'importance de ce type de recherche, on ne peut pas dire que cela repose sur une pratique bien enracinée au Collège. Il faut dire que les programmes de techniques humaines ont été plus développés jusqu'à maintenant. Toutefois, les exemples de recherches appliquées nous indiquent bien le potentiel évident du Collège en cette matière, surtout depuis que le département d'informatique a été créé, que le nouveau matériel informatique a été mis en place (système Vax) et que les programmes de fabrication mécanique et de matériaux composites devraient se développer bientôt.

b- exemples

- système de contrôle énergétique au Collège;
- mise en place du système informatique

c- priorité

Les départements d'Electrotechnique, d'Informatique, de Techniques administratives, de Mathématiques, d'Education physique, de même que la DSP et le SRE nous ont parlé de la recherche appliquée et/ou technologique comme d'une priorité. Pour le département d'Electrotechnique le développement même du Collège passe par le virage technologique et les ressources doivent être drainées dans cette direction. Par exemple, il n'exclut pas la possibilité de recherches en commandite pour le compte d'entreprises régionales, recherches qui amèneraient des subventions au Collège; les départements de Techniques administratives, de Techniques de garderie et de Techniques d'assistance sociale, quoique de manières fort différentes, reprenaient cette idée. Les rencontres de consultation que nous effectuerons dans le milieu régional, de mars à juin, nous permettront sûrement de mieux identifier les axes de développement de cette pratique de la recherche appliquée.

3- Recherche et développement institutionnels**a- définition et applications**

Il s'agit, ici, de recherches conduites par une institution aux fins de son propre développement. Dans cette catégorie, nous avons incli les recherches soutenant l'implantation d'un nouveau programme ou d'une nouvelle option. Les recherches sur les besoins d'une population/clientèle donnée en vue de l'implantation d'un nouveau service, les "études de pertinence", "analyses de cas" ou "recherche-action", font partie de cette catégorie. Les recherches menant à l'élaboration de politiques institutionnelles, comme le présent projet d'élaboration d'une politique de recherche- développement au Collège, en font également partie. Bien entendu, toutes les composantes du Collège sont concernées par ce type de recherche. Les professeurs, par exemple, sont appelés à s'intégrer à différents projets de recherche, en particulier ceux qui sont liés à l'implantation d'un nouveau programme.

Récemment, le Collège se donnait une politique de participation à la vie du milieu, conformément à l'une de ses missions. Cela venait en quelque sorte confirmer la pratique déjà ancienne d'implication des diverses composantes du Collège dans le milieu environnant. Cette implication se faisait et se fait encore par le biais des services que le Collège offre, mais aussi par la participation à de multiples activités où les compétences du Collège peuvent être mises à contribution. En appliquant la politique de participation à la vie du milieu, les dimensions "recherche-action", "développement" et "services à la collectivité" sont plus présentes que les dimensions "recherche fondamentale" ou "recherche pédagogique".

b-exemples

- recherches pour la mise en place des programmes de Techniques de fabrication de matériaux composites et de Fabrication mécanique; de Tourisme et plein air; de Pouponnière et garde en milieu scolaire; de Foresterie; d'Informatique; ou encore le Programme de retour aux études pour les femmes (PREF);
- démarche en vue d'implanter une politique sur l'évaluation des apprentissages;
- recherche sur le taux de satisfaction de la population adulte de la région sur les programmes et les services de l'éducation des adultes;
- recherche-action avec les expropriés de Mirabel;
- participation à l'élaboration d'une Politique du loisir à Saint-Jérôme;
- réalisation du colloque "PARTIR EN AFFAIRES: un défi pour les femmes?";
- opérations sur les orientations du Collège.

c- priorité

Les services ont fait une large place à ce type de recherche dans l'énoncé des priorités. Tout semble indiquer que la fonction administrative et la fonction de planification seraient mieux assurées si l'on pouvait recourir aux services de consultants ou d'agents de recherche, ou tout simplement si on pouvait libérer des administrateurs ou des professionnels de leurs tâches coutumières, pour effectuer des tâches de recherche.

D'autre part, l'ouverture sur le milieu, comme priorité pour le Collège, ne va pas sans soulever un problème. Pour certains, elle doit justement être soutenue par une importante activité de recherche-action sur les besoins du milieu et sur les mécanismes à mettre en place pour favoriser cette "ouverture". Pour d'autres, tenant compte des nombreuses coupures budgétaires et de la rareté des ressources, la recherche orientée vers l'ouverture sur le milieu devrait être secondarisée. A quoi servirait-il de faire des recherches si on ne peut mettre les conclusions en applications faute de ressources? La Bibliothèque et le Service des communications audio-visuelles ont exprimé des réserves qui vont dans ce sens.

C- Activités connexes à la recherche

1- Définition et applications

"Les activités dites connexes portent sur la collecte, la gestion et la diffusion de données brutes. Quoique parfois apparentées à des étapes du processus de la recherche, les activités connexes ne peuvent être assimilées à des activités de recherche que si elles s'inscrivent effectivement dans un projet de recherche- développement particulier." (MEQ, *Répertoire des projets de recherche en éducation*, p. xvii).

Ces activités connexes incluent notamment les activités d'inventaire, de diffusion, d'évaluation, d'information scientifique et technique; la collecte de données brutes; les travaux de normalisation et de contrôle de la pratique éducative (préparation d'examens, etc.); les études de faisabilité et de pertinence; les études de nature politique et opérationnelle. Les activités d'implantation d'un nouveau programme, par exemple, sont également des activités connexes à

la recherche.

Nous avons inclus sous cette appellation les activités de rédaction de manuels scolaires, de production de matériel audio-visuel, de production littéraire et artistique, les publications diverses et les outils pour la recherche. Non pas que ces activités ne reposent pas sur un processus de recherche. Mais, en soi, elles constituent le résultat des recherches et non le processus lui-même.

Rédaction de manuels scolaires: la production de guides, manuels scolaires, cahiers d'exercices, cahiers de cours, notes de cours, etc., semble être une activité connexe de recherche importante au Collège. Soit parce que les manuels sont inexistant, soit parce qu'ils sont en anglais, soit parce qu'ils sont inadéquats, les professeurs sont confrontés à la nécessité de produire des outils didactiques appliqués aux contenus disciplinaires qu'ils dispensent. Cette activité n'est pratiquement pas reconnue ni soutenue adéquatement. Soulignons que les professeurs du Collège n'ont pas bénéficié du programme de la DGEC en vigueur depuis quelques années maintenant et qui vise justement à encourager la production ou la traduction de manuels dans le secteur professionnel, sauf une exception: M. Denis Doré en TLM.

Production de matériel audio-visuel: la production de matériel audio-visuel implique une recherche longue et complexe, de même que la constitution d'équipes multidisciplinaires. Le Service de l'audio-visuel est évidemment mis à contribution et les productions de vidéos et de diaporamas augmentent à chaque année au Collège. Cela implique des tâches de recherche documentaire, de rédaction de synopsis, de recherche photographique ou filmique et de réalisation.

Production artistique et littéraire: les départements de Français (théâtre) et d'Arts, de même que les responsables de l'animation étudiante aux Services aux étudiants (SAE) sont impliqués dans la production artistique au Collège. Expositions, spectacles, productions théâtrales, voilà autant d'activités qui témoignent d'une recherche constante dans le domaine des arts.

Publications diverses: les personnels du Collège n'écrivent pas que des manuels scolaires. Ils publient des ouvrages qui ne sont pas nécessairement reliés au contenu de leurs cours. Ils publient des articles dans des revues scientifiques ou littéraires, ils collaborent comme pigistes à des journaux et périodiques divers.

Les outils de recherche: pour faire de la recherche, il faut des outils. Des laboratoires, des bibliothèques, des centres de documentation, des appareils. Il faut du personnel scientifique, professionnel et technique. Il faut aussi une politique, mais nous y reviendrons très bientôt. L'inventaire des pratiques de recherche dans le Collège nous indique que beaucoup d'énergies sont consacrées à l'élaboration et à la mise en place des outils de recherche.

2- Exemples

-Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans (projet «L'enfant Do» en Psychologie);

- Guide méthodologique. Les travaux au Cégep;*
- projet de manuel en T.L.M.;
- 6 vidéos en enseignement de la photo;
- «Evénements de mai» (département d'Arts);
- activités du Service de recherche et d'expérimentation pédagogique (informations; accueil de projets; PERFORMA; PAPP; etc...);
- activités du Service des communications audio-visuelles (soutien à la production et APO);
- Centres de documentation: Laboratoire des Sciences sociales; centre de documentation en T.A.S.; Matériathèque en Techniques de garderie; programme CONSUL en Psychologie et centre de documentation; autant d'outils qu'il faut développer, autant d'outils essentiels à la recherche au Collège.

3- Priorité

Comme nous l'avons déjà mentionné à propos de la recherche pédagogique, la plupart des départements considèrent qu'il s'agit là d'une priorité. Les activités connexes sont vues comme essentielles et on doit les soutenir. Là où il y a problème, c'est dans l'activité de publication elle-même. Pour certains, le Collège doit soutenir cette activité, pour d'autres, le Collège n'a rien à voir là-dedans. Nous y reviendrons dans la seconde section de cette analyse de l'inventaire.

La création littéraire et artistique pose des problèmes particuliers. Elle possède certaines caractéristiques qui lui sont propres, bien entendu, mais elles ne sauraient être classées comme activités de recherche, au sens strict où nous l'entendions en introduction. Les départements d'Arts et de Français nous ont fait part de leur inquiétude face à la possibilité que la création soit reléguée au second plan. Le nombre et la qualité des productions en ces domaines nous autorisent à en faire une catégorie à part, qui mérite une attention particulière. Il faudra peut-être penser à une politique d'aide à la création et à l'édition. C'est justement sur ces thèmes que nous allons maintenant nous pencher.

Auparavant, examinons le cheminement parcouru dans l'élaboration des priorités de recherche au Collège lors de notre consultation.

EN RESUME**LES PRIORITES DE RECHERCHE****A- RECHERCHE FONDAMENTALE**

Pour certains, elle est une priorité. Pour plusieurs, elle n'est pas une priorité en raison des coûts qu'elle peut entraîner. Pour les autres, elle doit être secondarisée mais considérée dans une liste de priorités.

B- RECHERCHES APPLIQUEES

La recherche pédagogique est considérée par tous comme une priorité presque évidente.

La recherche dans le domaine technologique est vue comme une voie d'avenir, comme un secteur en développement.

La recherche liée au développement institutionnel est une priorité pour la plupart des services du Collège. De plus, des professeurs en font une priorité pour l'implantation de nouveaux programmes. L'ouverture au milieu qui peut résulter de la recherche institutionnelle pose problème à certains dans un contexte de rareté des ressources à l'interne.

C- ACTIVITES CONNEXES

Les activités connexes à la recherche pédagogique sont une priorité pour tous: soutien audio-visuel, soutien à l'édition, centres de documentation et bibliothèque.

La production artistique ou les activités de création littéraire ou artistique posent des problèmes particuliers. Une politique de la recherche doit-elle en tenir compte et si oui, dans quelle mesure?

II- Inventaire des besoins: éléments d'une politique

Au cours des rencontres de consultation, nous avons demandé aux membres de la communauté collégiale d'identifier leurs besoins en matière de recherche-développement. Nous avons bien précisé que cet exercice pouvait être porteur de déceptions: il fallait bien sûr partir de la réalité et exprimer des besoins réels, mais aussi, pourquoi pas?, proposer des choses "impensables", "irréalistes" mais nécessaires à l'accomplissement de la mission de recherche d'un collège. En somme, nous avons demandé aux départements et aux services de ne pas s'auto-censurer et de proposer des voies de développement de la recherche.

Les propositions peuvent être regroupées selon les axes suivants: une série d'*orientations générales*; les demandes autour de la *mise en place d'un service de recherche-développement*; les besoins en termes de *services connexes à la recherche*; les besoins de *mise en valeur des personnels*; et les *besoins financiers*.

A- Eléments d'orientation générale

Les propositions d'orientation générale peuvent être regroupées en cinq (5) thèmes différents, pour le moment. Il doit être clair que cette liste n'est qu'indicative et qu'elle doit être complétée au cours des semaines qui viennent par les départements et les services.

1- Reconnaître la fonction recherche comme mission du Collège

La plupart des chercheurs individuels que nous avons rencontrés insistent particulièrement sur cette recommandation essentielle à leurs yeux. Reconnaître la mission recherche, au même titre que les missions de formation et de service au milieu, cela semble être le premier pas dans la voie d'une amélioration qualitative et quantitative des recherches, bien sûr, mais aussi de la vie académique toute entière au Collège.

2- Reconnaître la fonction recherche dans la tâche des enseignants et des professionnels

Les Aides pédagogiques individuels (API) et plusieurs départements ont insisté sur cette recommandation. Selon eux, il convient de reconnaître que la recherche liée à l'implantation d'un nouveau programme, d'un nouveau cours ou d'un nouveau service, fait partie de la tâche et doit être réellement pris en charge par le Collège qui retir des bénéfices évidents de ce travail de recherche- développement.

3- Associer les professionnels non-enseignants, les employés de soutien, les cadres et les enseignants à la politique de recherche

Les API et les professionnels du Service aux étudiants (SAE), entre autres, ont bien fait valoir qu'une politique de la recherche ne peut s'appliquer en laissant de côté les catégories de personnel non-enseignant. Il convient plutôt de miser sur une politique qui permettra d'utiliser au maximum les compétences respectives de chacun.

4- Il faut créer un climat favorable à la recherche

Plusieurs départements ont exprimé l'opinion que le climat actuel n'était pas assez propice à la recherche dans le Collège, que l'administration doit être sensibilisée à cette question, pour que les tracasseries administratives et les exigences des diverses politiques de rationalisation budgétaire ne constituent pas autant d'obstacles à la poursuite d'une activité de recherche. D'autres constatent que lorsque la recherche est appuyée, des projets fort valables viennent enrichir la vie collégiale sous tous ses aspects. Certains proposent des moyens concrets pour aider les chercheurs: faciliter l'accessibilité aux ressources de la bibliothèque pour les chercheurs, diffuser l'information, être ouvert aux projets départementaux, etc.

5- Il faut adopter des priorités claires, qui font consensus

Plusieurs professionnels ont fait valoir l'opinion qu'il fallait se donner des priorités clairement établies, une ligne directrice, ne serait-ce qu'en raison de la rareté des ressources. Il faut donc dépasser une politique qui se contenterait de distribuer des subventions individuelles, par exemple, et même favoriser les projets collectifs qui vont dans le sens de priorités établies publiquement et collectivement.

A cet égard, même s'il est trop tôt pour déterminer une "liste" hiérarchisée de priorités, on peut indiquer les choses suivantes: la recherche fondamentale ne doit pas être abandonnée sous prétexte qu'elle n'est pas de niveau collégial. Il n'y a pas de "niveaux" de chercheurs, il y a des chercheurs qui ont des idées et des compétences et il faut leur permettre de s'exprimer. Bien entendu, et notre inventaire le révèle, les recherches de type "appliquées", incluant les recherches pédagogiques, technologiques et institutionnelles, accaparent l'intérêt des chercheurs. La politique doit en tenir compte. Il faudra penser aux moyens de poursuivre nos efforts dans le domaine pédagogique; aux moyens d'implanter sérieusement la recherche technologique à partir de la réalité existante mais aussi à partir des projets en cours (matériaux composites, fabrication mécanique). Il faudra suggérer des modalités concrètes, du genre des "recherches en commandite" avec des entreprises régionales par exemple. Enfin, il faudra intégrer la dimension recherche-développement dans le domaine technologique et dans le domaine de la

recherche institutionnelle: quels moyens nous donnons-nous pour intégrer ces différentes formes de recherche dans une politique cohérente qui, tout en indiquant des priorités, laisse suffisamment de marge de manoeuvre pour que les compétences individuelles puissent s'épanouir dans un cadre harmonieux et stimulant?

B- Mise en place d'un service de recherche-développement

Pas moins de dix (10) départements et six (6) services ont nommé identifié le besoin de mettre en place une structure d'accueil, de référence, d'appui et d'animation de la fonction recherche au Collège. Il s'agit des départements de Langues, d'Education physique, de TAS, de Techniques de garderie, de Physique, de Psychologie, de TES, d'Arts, de Philosophie et de Sciences sociales; des services API, DSP, SAE, SRE, SEA et l'animation sportive (SASPA).

Tout au long de nos rencontres, cette demande est revenue comme un leitmotiv. Non pas qu'un tel service soit considéré comme une panacée: un service d'appui aux chercheurs ne remplacera jamais le dynamisme des chercheurs eux-mêmes. Mais son absence pourra hypothéquer lourdement le travail des chercheurs.

Les fonctions et objectifs d'un pareil service seraient les suivants:

- accueillir les projets, aider à les formuler;
- développer les contacts à l'extérieur, auprès des organismes subventionnaires;
- assurer la continuité des projets;
- assurer la formation d'équipes de recherche interdisciplinaires;
- aider au perfectionnement des chercheurs au point de vue méthodologique;
- agir comme arbitre pour l'attribution de ressources, selon les priorités de la politique de recherche-développement;
- rendre accessible l'information (programmes de subventions et résultats de recherche à l'extérieur);
- animation complète du milieu; organisation de séminaires ou colloques portant sur des thèmes spécifiques, liés aux préoccupations des chercheurs;
- mettre en oeuvre une éventuelle politique d'édition du Collège;
- etc.

Plusieurs interlocuteurs ont fait valoir la nécessité de remettre sur pied un programme tel que le PAPP, qui a été interrompu en 1984-85 en raison des coupures budgétaires et du manque de ressources humaines. Le Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques (SRE) recommande le maintien du programme PAPP de même que l'incorporation de son budget au budget de fonctionnement du SRE. Il est également nécessaire d'affecter une personne à demi-temps à ce programme.

Le nombre, la qualité et l'aspect "développement" que véhiculaient plusieurs de ces projets étaient des arguments retenus en faveur du maintien de ce programme. Certains faisaient valoir que PAPP avait contribué à mettre en place des réalisations durables dans le milieu, réalisations enviées et copiées ailleurs dans le réseau: le programme CONSUL qui est utilisé

par le CRSSS et par la Fédération des Cégeps; le *Guide méthodologique* qui est distribué à 800 copies dans le réseau et à plus de 3 000 exemplaires au Collège; BRISE qui en est à sa troisième année d'existence; la Matériathèque qui envisage de publier un catalogue qui sera utilisé dans tout le réseau des garderies à travers la province; et combien d'autres exemples! (Voir l'annexe F sur le programme PAPP).

C- Des services connexes à la recherche

Diverses propositions ont également été formulées qui pourraient être regroupées sous le thème des "services connexes à la recherche":

- 1- **faciliter l'accès à la bibliothèque et à ses ressources pour les chercheurs;**
- 2- **fournir les services d'un secrétariat scientifique, i.e. d'un personnel habitué à traiter des textes scientifiques;**
- 3- **fournir des outils pour la recherche;**

Par exemples, augmenter les équipements dans les laboratoires (TLM, CHIMIE, BIO, PHYSIQUE); fournir du matériel spécialisé, en particulier des ordinateurs (Electro), des écrans de télévision supplémentaires (Langues) et en général du matériel d'expérimentation scientifique.

- 4- **aménager un lieu physique de rencontre et de travail pour les chercheurs;**

Plusieurs ont demandé qu'une salle de rencontre, équipée d'ordinateurs soit aménagée.

- 5- **créer un service de "relations publiques";**

Le département d'Informatique, entre autres, mettrait l'accent sur l'information externe afin de mettre en contact les chercheurs avec les organismes subventionnaires et les entreprises de la région.

- 6- **engager un analyste-pédagogue en APO;**

- 7- **fournir une aide à la publication;**

Diverses formules ont été discutées: que le Collège mette sur pied une maison d'édition; qu'une coopérative, regroupant les auteurs et le Collège,

s'associe avec un éditeur; que le Collège fournisse de l'aide technique aux auteurs (secrétariat, photocopies, consultants, etc.). Cela suppose également que le Collège se donne une politique des droits d'auteurs.

D- Valorisation des personnels

Nous avons regroupé sous ce thème les diverses mesures reliées au perfectionnement, au recyclage et à l'utilisation des personnels, de même que les propositions réclamant des libérations pour le personnel désirant effectuer des recherches.

Presque tous les départements, soit 18 sur 20, ont demandé des libérations de professeurs pour effectuer des recherches. Avec l'accroissement de la tâche des enseignants, avec les nombreuses révisions de programmes et les exigences du perfectionnement, voire du recyclage, les professeurs croient qu'il est impossible de véritablement faire de la recherche avec les conditions qui prévalent actuellement. Pourtant, il faut remarquer que bien peu de professeurs ont fait des demandes au "programme d'aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle" (ACSAIR) du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) ou au programme PROSIP. Plusieurs mentionnent que ces programmes sont peu connus des enseignants et impliquent une lourdeur bureaucratique difficile à supporter.

Ajoutons que plusieurs ont demandé l'instauration d'un régime de congés sabbatiques similaire à celui des universités.

L'utilisation du personnel mis en disponibilité a été au coeur de plusieurs discussions. Pourquoi ne pas utiliser ces personnels, soit pour faire de la recherche s'ils en manifestent l'intérêt, soit pour remplacer des professeurs permanents désireux de poursuivre des recherches? En plus de valoriser les professeurs qui ont accumulé une longue expérience et qui peuvent sentir le besoin de prendre un peu de recul par rapport à l'enseignement, cette politique valoriserait aussi les professeurs mis en disponibilité qui verraient leurs compétences mieux utilisées. Le directeur du Service aux personnels s'est montré très ouvert à une pareille perspective, dans un contexte de vieillissement du corps professoral. La réanimation du comité de perfectionnement qui pourrait formuler des recommandations et allouer des ressources irait dans ce sens.

Il faudrait également envisager toute la question des stages en entreprise. Certains départements, de même que le service au personnel, se sont montrés favorable à une telle politique. En fait, la politique existe, la possibilité de présenter des projets est bien là, mais il faudrait l'activer. La création d'un Service de recherche qui regrouperait les activités de recherche et de perfectionnement pourrait probablement servir de catalyseur à ce niveau.

Le perfectionnement des professeurs a aussi fait l'objet de plusieurs recommandations. D'abord, le SRE recommande que l'équivalent d'une personne à temps complet soit dégagé pour s'occuper de PERFORMA. Plusieurs départements demandent la création d'activités PERFORMA spécifiques. Le SRE demande également que soit revue toute la question du support aux projets départementaux, principalement en termes de restructuration de

programmes, de perfectionnement disciplinaire et de production de matériel didactique.

E- Soutien financier

Plusieurs professeurs ont demandé que le Collège fournisse une aide financière aux projets de recherche, en plus de l'aide technique et des libérations de personnels. Le Collège pourrait créer un *fonds d'aide aux chercheurs* en collaboration avec les entreprises et les organismes de la région. De plus, le Collège pourrait faire pression auprès du MEQ pour que celui-ci augmente la part des ressources allouées à la recherche dans les Collèges. A cet égard, certains collèges semblent plus agressifs que le nôtre et prennent ouvertement partie en faveur d'une intégration dans les faits de la mission de recherche dans les missions officielles des collèges. Enfin, plusieurs intervenants ont insisté pour qu'une politique vienne clarifier les mécanismes de subventions de recherche ou de projets spéciaux à l'interne.

CONCLUSION

Voilà donc le portrait qui s'est dégagé de nos rencontres avec les départements, les services et les individus impliqués dans des activités de recherche au Collège. Ce portrait, c'est celui que nous nous sommes donné collectivement. Nous nous contentons, dans un premier temps, de le retourner à toutes les composantes du Collège pour que chacun ait une vue d'ensemble de la situation de la recherche. En réagissant à ce texte, en le complétant ou en suggérant des modifications, vous contribuerez à l'amélioration de la politique de recherche-développement du Collège.

Vous serez bientôt consultés sur une proposition de politique-maison. Ce document d'inventaire, de même que le document de travail sur les concepts utilisés, l'environnement externe et l'histoire du Collège en matière de recherche-développement, devraient permettre à chacun de se situer en préparation à la dernière phase du projet recherche- développement. En effet, nous comptons déposer à la mi-avril un document proposant une politique détaillée de recherche- développement de même qu'un plan d'action pour la mettre en oeuvre. Nous espérons vous revoir à l'occasion de cette consultation qui se déroulera de la mi-avril à la mi-mai.

Avril 1985

**Bernard Dionne
Bernard Morin
Pauline Proulx
Robert Ducharme
Paul-Emile Gingras**

ANNEXE F

**COMPILATION DES PROJETS PAPP
PAR DEPARTEMENT
1981-1984**

Titre	Session	Promoteurs
PSYCHOLOGIE		
Implantation du centre de documentation en psycho. Phase I	H-81	Robert Ducharme Robert Darlington Yvon Bois
Phase II	A-81 / H-82	" " " " " "
Informatisation du centre de consultation en psycho. (CONSUL)	A-82 / H-83	Robert Ducharme
Rapport d'expérimentation d'un centre de documentation informatisé en psycho. (CONSUL)	H-84	Robert Ducharme Jean-Roch Boisvert
Témoignages sur la sexualité	A-83 / H-84	Robert Darlington

TECHNIQUES D'ASSISTANCE SOCIALE

BRISE (Bureau de référence et d'information sociale pour étudiant(e)s PHASE I	H-81	Nicole Boutin, pour le département
BRISE / PHASE II	A-82 / H-83	" " " " " " "
Projet d'intervention 6e session	A-83 / H-84	" " " " " " "
Informatisation du centre de documentation en TAS	A-83 / H-84	Monique Lapierre

SCIENCES SOCIALES

Guide méthodologique pour la rédaction et la présentation de travaux de recherche au Cégep Saint-Jérôme	A-81 / H-82	Bernard Dionne, coord. Loyola Leroux Jean-Pierre Myette Aline Boulay Johanne Desjardins Danielle Montreuil Diane Dewar Denis Ménard
Développement du Laboratoire des Sciences sociales. PHASE II (Informatisation)	H-84	Ubaldo Cloutier, pour le département
Montréal, de l'assise spatiale à l'organisme urbain	H-84	Richard Laliberté

PHILOSOPHIE

Vers une nouvelle philosophie du rapport éducatif et son opérationnalisation	H-81	Normand Boisclair
Production de matériel didactique et recherche sur l'implantation d'une pédagogie par projet	A-81 / H-82	Aline Boulay Monique Gratton
Le syllogisme Initiation à la logique formelle I	A-82 / H-84	Gilles Doyon Pierre Talbot
La logique des relations entre les propositions Initiation à la logique formelle II	A-82 / H-83	Gilles Doyon Pierre Talbot
Banque de textes en philosophie de la sexualité	A-83 / H-84	Alain Bellemare

TECHNIQUES DE GARDERIE D'ENFANTS

Mise sur pied de la Matériathèque PHASE I	H-81	Claire Vallée Gilles Cantin G. Rostworowska Yolande Lavigueur Rachel Guénette
Matériathèque PHASE II	A-81 / H-82	" " " " " " " " "
Promotion de la Matériathèque dans le milieu des services de garde	A-82 / H-83	Rachel Guénette Claire Vallée

Informatisation du système de classement de la Matériathèque	A-83 / H-84	Camille Gariépy
--	-------------	-----------------

«Aye! Sé-tu quoi ? J'ai pu peur» PHASE I	A-82	Gilles Cantin
--	------	---------------

«Aye! Sé-tu quoi ? J'ai pu peur» PHASE II	A-83 / H-84	Gilles Cantin
---	-------------	---------------

TECHNIQUES D'EDUCATION SPECIALISEE

Etude longitudinale du niveau conceptuel des étudiant(e)s en TES	H-81	Pierre Barbès
--	------	---------------

Publication du rapport de recherche sur le niveau conceptuel	A-82 / H-83	Pierre Barbès
--	-------------	---------------

L'apprentissage à la supervision	A-83 / H-84	Yvan Plante
----------------------------------	-------------	-------------

TECHNIQUES DE SECRETARIAT

Le secrétariat à l'ère de la bureautique (enquête et inventaire)	H-81	Christiane G.-Laplante Marie-Claude Charlier Louise Goyette Renée M.-Chartier Camille L.-Tremblay
--	------	---

Organisation du travail de la secrétaire Production d'un guide d'apprentissage	A-83 / H-84	Renée M.-Chartier Camille L.-Tremblay
---	-------------	--

FRANCAIS

Elaboration d'une politique
du français écrit au
Collège

H-81 et A-81

Claude Lavoie
Normand Ethier
Le département
En collaboration avec
un comité de la
Commission
pédagogique

TECHNIQUES INFIRMIERES

Suivi étudiant en
techniques infirmières

A-81 / H-82

Cécile Angers

Au total : 31 projets réalisés dans le cadre du programme PAPP.

ANNEXE G

QUESTIONNAIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE (MAI 1985)

Le questionnaire qui suit a été distribué à tous les membres du personnel, en même temps que le projet de politique de recherche- développement. Il visait à recueillir leur point de vue sur tous les éléments majeurs du projet de politique. Les réponses au questionnaire ont été analysées dans le chapitre III du rapport. Le texte intégral des réponses est disponible au Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques.

En vous inspirant de la grille proposée, indiquez votre degré d'accord avec les aspects de la politique touchés par les catégories qui suivent.

Entièrement	Généralement	Moyennement	Peu	Pas du tout
5	4	3	2	1

1. La définition des concepts:

R e c h e r c h e

5 4 3
2 1

Recherche-développement

5 4 3
2 1

* Si vous avez inscrit 1 ou 2, nous aimerions connaître votre définition personnelle.

2. Les orientations de la politique:

Se concerter et intégrer la recherche en fonction des missions du collège

5 4 3
2 1

Assurer la continuité et le changement

5 4 3
2 1

Soutenir les chercheurs

5 4 3
2 1

Valoriser les personnels

5 4 3
2 1

Participer au monde de la recherche

5 4 3
2 1

**Ajouter la mission recherche aux missions
de formation et d'ouverture au milieu**

5 4 3
2 1

Développer un modèle de recherche propre au niveau collégial

5 4 3
2 1

- * Si vous avez répondu 1 ou 2 à l'une ou l'autre de ces questions, nous aimerions connaître vos raisons.

- ** Désirez-vous ajouter d'autres orientations à une telle politique de recherche-développement?

3. Les objets de la politique:**La pédagogie**

5 4 3
2 1

La recherche technologique

5 4 3
2 1

L'organisation de l'institution

5 4 3
2 1

Le développement régional

5 4 3
2 1

La recherche fondamentale

5 4 3
2 1

Les activités connexes à la recherche

5 4 3
2 1

- * Si vous avez répondu 1 ou 2 à l'une ou l'autre de ces questions, nous aimerions connaître vos raisons

-
-
-
4. Parmi les objets qui sont mentionnés à la question précédente, indiquez ceux que vous seriez portés à privilégier et à prioriser.

5. Fonctions découlant de la politique:**Planifier les activités de recherche**

5 4 3
2 1

Informers les chercheurs

5 4 3
2 1

Accueillir les projets

5 4 3
2 1

Animer

5 4 3

2 1

Assurer le perfectionnement des chercheurs

5 4 3

2 1

Diffuser les résultats

5 4 3

2 1

Assurer une représentation publique

5 4 3

2 1

- * Si vous avez inscrit 1 ou 2 à l'une ou l'autre des questions qui précèdent nous aimerions connaître vos raisons.

- ** Voudriez-vous ajouter d'autres fonctions à celles qui vous sont proposées?

6. Structures:

Le service de recherche-développement

5 4 3

2 1

La commission recherche-développement

5 4 3

2 1

La composition de cette commission

5 4 3

2 1

* Si vous avez répondu 1 ou 2 à l'une ou l'autre des questions qui précèdent nous aimerions connaître vos raisons.

7. Où voudriez-vous que la structure du Service de recherche-développement avec sa commission consultative soit rattachée?

A la direction des services pédagogiques

A la direction générale

Au comité de coordination du collège

Ailleurs

* Pourriez-vous justifier votre choix?

8. Etes-vous d'accord avec les ressources en personnel proposées pour l'application de la politique?

5 4 3
2 1

* Si vous avez répondu 1 ou 2 nous aimerions que vous nous indiquiez quelles ressources vous attribueriez à un tel service?

9. Commentaires additionnels:

Identification: Si vous avez l'intention de participer à un atelier de travail sur la politique de recherche-développement il serait utile de nous laisser votre nom et votre département.

ANNEXE H

**LISTE PARTIELLE DES PROJETS DE
RECHERCHE-DEVELOPPEMENT AU COLLEGE DE
SAINT-JEROME ET DANS LA REGION DES
LAURENTIDES**

Inventaire réalisé en 1984-1985

NOTE: Il s'agit ici d'une liste indicative des préoccupations de recherche, des idées et des projets que nous avons relevés au cours de notre inventaire. Quelques-uns de ces projets sont en cours de réalisation, d'autres ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. L'ensemble donne une idée des possibilités de recherche-développement dans le milieu régional et dans le Collège.

1- PROJETS ENVISAGES AU CEGEP DE SAINT-JEROME

a) recherche pédagogique

-Publication du répertoire informatisé de la Matériathèque (Département de Garderie).

-Création d'une «ordinothèque», d'une bibliothèque de logiciels (Département d'Informatique).

-Projet de publication sur la méthode des simulations en sciences politiques (Département des Sciences sociales, J.P.Huot).

-Projet de Guide méthodologique et projet de recherche sur le rôle du professeur dans l'apprentissage de la méthodologie du travail intellectuel (Département des Sciences sociales, Bernard Dionne).

-Projet «Types de personnalités et méthodes d'apprentissage» (Département de Psychologie, Robert Saint-Aubin).

-Projet «Elaboration d'un modèle d'évaluation formative de l'étudiant» (Département de Psychologie, André Bergeron).

-«Développement du modèle de l'approche curative» (Département des Techniques d'éducation spécialisées, Robert Cusson).

-Projet «L'apprentissage en T.E.S.» (Département des Techniques d'éducation spécialisées, Claude Pelletier).

-«Simulation de situations éducatives par ordinateur» (Département des Techniques d'éducation spécialisées, Yvan Plante).

-«Enseignement de la relation d'aide par la méthode du vidéofeedback» (Département des Techniques d'éducation spécialisées, Yvan Plante).

-Production de didacticiels et d'un manuel scolaire pour le cours de philosophie «Ethique et politique» (Département de Philosophie, Pierre Valois).

-Production d'un «Guide sur l'aide à l'apprentissage» (Service de l'Aide pédagogique individuelle, Jean-Luc Lavoie).

-Recherches sur les «Applications pédagogiques de l'ordinateur» (Départements de Mathématiques, d'informatique, Service des communications audio-visuelles).

-Recherche sur l'insertion des éducateurs spécialisés en milieu scolaire (Département des Techniques d'Education spécialisées, Louise Langevin et Jacques Despôts).

b) Recherches technologiques

-Laboratoire de micro-informatique (Département d'Electrotechnique).

-Laboratoire de contrôles industriels (Département d'Electrotechnique).

-Projets en «matériaux composites»

c) Recherches appliquées et développement régional

-Etude sur la condition physique des étudiants du Collège (Département d'Education physique).

-Etude de pertinence sur l'implantation d'un écomusée à Mirabel (Département des Sciences sociales, Bernard Dionne et Michel Lafetière).

-Etudes de faisabilité pour l'introduction de matériel informatique en entreprise, (Département d'Informatique, professeurs et étudiants).

-Banque de statistiques socio-économiques sur la région des Laurentides (Département des Techniques administratives).

-Etudes sur le développement touristique (Service de l'Education des adultes). -Etudes sur le développement forestier (Service de l'Education des adultes).

d) recherche et développement organisationnel

- Projet d'une «école de langues» (Départements de Langues et de Français).
- Projet de nouveau programme en «Pouponnière et garde en milieu scolaire» (Département de Garderie et Service de l'Education des adultes).
- Développement du Laboratoire des sciences sociales et informatisation de la banque de données (Département des Sciences sociales).
- Etude de pertinence pour l'implantation d'un «Centre de formation agricole» à Mirabel (Bernard Dionne et André Bouvette, Département des Sciences sociales, et Service de l'Education des adultes).
- Etude de pertinence sur la garderie «Pirouette» (Départements de Garderie et Techniques d'Education spécialisée).
- Politique institutionnelle de promotion du français (Département de Français).

- Etude sur les notes des étudiants (Jean-Claude Deschênes, Services pédagogiques, et Service de l' Aide pédagogique individuelle).
- Elaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissage (Services pédagogiques)
- Etude sur l'adéquation entre les services de la bibliothèque et les besoins des usagers (Claude Riendeau, Bibliothèque).
- Elaboration d'une politique de formation à distance (Marcel Savaria, Service de l'Education des adultes).
- Recherche sur une politique du sport d'élite (Services aux étudiants).

2- PROJETS DE RECHERCHE SUGGERES PAR LE MILIEU REGIONAL

- études sur la démographie régionale (DSC)
- études sur une politique de la famille (DSC)
- dépistage des problèmes de santé chez les enfants de 4 ans (DSC)

-
- dépistage des troubles auditifs et visuels chez les enfants d'âge pré-scolaire (DSC).
 - recherche sur les possibilités d'automatisation dans l'industrie du bois de chauffage (CRDL)
 - recherches liées à la dépollution des eaux (CRDL)
 - recherches sur la désaisonnalisation des centres de ski et l'implantation de nouveaux matériaux sur les pentes de ski (CRDL)
 - recherches sur le recyclage des déchets domestiques (CRDL)
 - recherches sur l'utilisation du potentiel régional en matière de transport ferroviaire et aéronautique (MIRABEL) (CRDL)
 - applications diverses des matériaux composites
 - Mise en place d'un Centre d'information sur la recherche et la technologie (CRDL)
 - Etablissement du profil régional en regard de la recherche-développement (ATL)
 - études sur le développement régional et les loisirs (CRLI)
 - études sur le «développement sauvage» de la région et ses effets néfastes: études statistiques, économiques, écologiques, sociales, etc. (CRLI)
 - étude sur «l'impact de la centralisation de l'éducation dans les villages et ses effets sur la vie communautaire» .(CRLI)
 - Inventaire des espaces fauniques de la région (CRLI)
 - études sur «l'impact économique de la culture dans les municipalités (CRCL)
 - études sur la «sécurité sportive» et sensibilisation dans les polyvalentes (CRLI)
 - étude de faisabilité sur «l'implantation d'un musée régional dans le parc de la Rivière du Nord» (CRCL)
 - aide au marketing des entreprises touristiques de la région (ATL)
 - plan d'aménagement d'un camping au parc régional de la Rivière du Nord (CRCL).
 - Evaluation des projets de formation de coopératives dans la région; études de faisabilité, etc. (GROUPE D'AIDE TECHNIQUE AUX COOPERATIVES).
 - Problèmes de bruit et de ventilation dans les ateliers de formation au niveau secondaire (CSST)

-Vulgarisation des documents d'information sur les matières toxiques (CSST)

-Etude des clientèles du CLSC (CLSC Saint-Jérôme)

* * * * *

ANNEXE I

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES ET PROGRAMMES DE RECHERCHE ACCESSIBLES AUX CHERCHEURS DU COLLEGIAL

La recherche, dans les collèges comme dans les universités, coûte terriblement cher. Il faut libérer des chercheurs, équiper des laboratoires, payer des déplacements, engager des assistants, occuper des locaux, et ainsi de suite. Les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied de nombreux programmes d'aide et de subvention à la recherche. Malheureusement, ces programmes sont trop souvent méconnus des chercheurs des collèges. Le lecteur intéressé ne trouvera pas ici une liste exhaustive des programmes de subvention à la recherche, mais au moins il aura une bonne idée de la variété de ces programmes et il pourra recourir à la bibliographie pour se procurer les guides et les répertoires d'aide gouvernementale et privée à la recherche. Les fondations et les organismes privés ne seront pas mentionnés ici.

A- Organismes du gouvernement fédéral

- **AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Met en rapport les capacités techniques du Canada et les besoins des pays en développement.

- **CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR**

Programme de contribution à la recherche: études de courte durée, de durée plus étendue, dans les domaines de l'évaluation économique des loisirs actifs; de la promotion des loisirs; de la recherche sur la sécurité; de la recherche physiologique et de l'intégration des personnes handicapées.

- **CONSEIL DES ARTS DU CANADA**

a) Aide à la création littéraire et à l'édition

b) Aide aux artistes et aux institutions artistiques

- **CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA**

a) Programme des projets «Industrie-Laboratoires»

b) Programme d'aide à la recherche industrielle

- **CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES**

a) Bourses de maîtrise, de doctorat, postdoctorales

b) Subventions de recherche (divers programmes)

c) Subventions stratégiques sur les thèmes suivants:

-vieillessement de la population

-famille et socialisation de l'enfant

-sciences, technologies et valeurs humaines

-femme et travail

d) La coopération scientifique internationale

- **CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GENIE**

a) Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (une dizaine de ministères et d'organismes impliqués)

b) Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel

c) Projets de recherche avec applications industrielles (Subventions)

- **ENVIRONNEMENT CANADA**

Programme de subvention à la recherche scientifique dans les domaines de la physique, de la biologie, du génie, des sciences sociales et humaines.

- **SANTE ET BIEN-ETRE SOCIAL CANADA**

Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Tous les sujets reliés à la santé sont admissibles.

- **SECRETARIAT D'ETAT**

- a) **Programme de promotion de la femme: subventionne des activités de pression, de formation, de concertation, d'information, de recherche et d'évaluation (de méthodes de travail des groupes, notamment).**
- b) **Divers autres programmes de subventions à la recherche**

B- ORGANISMES DU PROVINCIAL

- FONDS F.C.A.R.

Organisme subventionnaire public créé en 1984 afin de prendre la relève du Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche, le Fonds est une corporation autonome, comptable de ses activités au ministre de l'Éducation, mais distincte des services administratifs du ministère. Le Fonds gère huit programmes de subventions à la recherche et un programme de bourses d'études:

- a) Equipes et séminaires
- b) Aide à l'édition d'ouvrages scientifiques (manuels, traités) en langue française
- c) Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (A.C.S.A.I.R.)
- d) Subventions générales
- e) Opérations de recherche thématique
- f) Centres de recherche
- g) Revues scientifiques, rapports et mémoires de recherche
- h) Organismes de service à la recherche
- i) Bourses d'étude, de perfectionnement et de recyclage

- INSTITUT QUEBECOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE (I.Q.R.C.)

L'I.Q.R.C. est un organisme public non-gouvernemental créé par le gouvernement du Québec, en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale, en juin 1979. L'Institut publie des recherches sur la culture et subventionne les chercheurs.

- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Programme d'aide en recherche et expérimentation en milieu scolaire. Le MAC accorde un support technique avancé et spécialisé aux artistes dans leur démarche de recherche et de création.

- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Le M.A.S. intervient au niveau de la recherche par le biais d'un organisme qu'il a mis sur pied, le **Conseil québécois de la recherche sociale**. Le C.Q.R.S. conseille le ministre sur la politique du Ministère en matière de recherche sociale; il contribue à l'amélioration de la qualité de la recherche sociale, à la diffusion de ses résultats et à son application dans l'enseignement et la pratique professionnelle ainsi que dans le développement des politiques sociales. Il crée des programmes de soutien à la recherche sociale. Pour l'année 1985-1986, les programmes suivants sont en vigueur:

a) Les subventions à la recherche:

- subventions de recherche
- recensions des écrits (sur appel d'offres)
- L'aide à la diffusion des résultats de la recherche subventionnée par le Conseil.
- L'aide à la formulation des projets de recherche

b) Les bourses d'excellence**c) Les subventions pour études et analyses**

Ceci s'applique aux analyses de programme, de politiques, de services, de pratiques professionnelles; aux descriptions de populations, de clientèles, de phénomènes; au développement de modèles d'intervention sociale; aux études d'impact, etc.

- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Du côté du M.E.S.S.T, c'est essentiellement par le biais de la **Direction générale de l'Enseignement collégial (D.G.E.C.)** et de son Service de la recherche et du développement que les programmes de subvention à la recherche sont administrés pour le niveau collégial. Les programmes suivants sont accessibles aux enseignants du collégial:

a) Programme de recyclage des enseignants mis en disponibilité**b) Programme de Formation continue au secteur professionnel: stages en entreprise et programme de perfectionnement collectif****c) Programme de subventions à l'innovation pédagogique (P.R.O.S.I.P.); l'innovation, ici, se limite à la dimension de l'acte pédagogique et à trois de ses composantes:**

- les processus d'apprentissage
- les méthodes d'enseignement
- les relations professeurs-élèves

d) Programme de subvention au développement institutionnel:

- Activités étudiantes
- Evaluation institutionnelle
- Recherche appliquée et Technologie

e) Programme de perfectionnement collectif dans les programmes professionnels

f) Aide à la production de matériel didactique:

- écrit
- audio-visuel
- informatique

La D.G.E.C. offre des Prix d'encouragement à la production de matériel didactique, à chaque année.

g) Programme de subvention au développement des programmes professionnels

D'autre part, le M.E.S.S.T. offre un Programme de soutien au transfert de ressources scientifiques universitaires et collégiales vers l'entreprise.

- **MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU
TOURISME**

LE M.I.C.T. dispose de plusieurs programmes de subvention à la recherche et à l'innovation. Ces programmes vont jusqu'à permettre le transfert de professeurs à l'entreprise pour une durée variable. Exemples de programmes:

- a) Programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation (1.10.4)
- b) Programme d'aide à l'industrie électronique (1.10.5)

C- BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

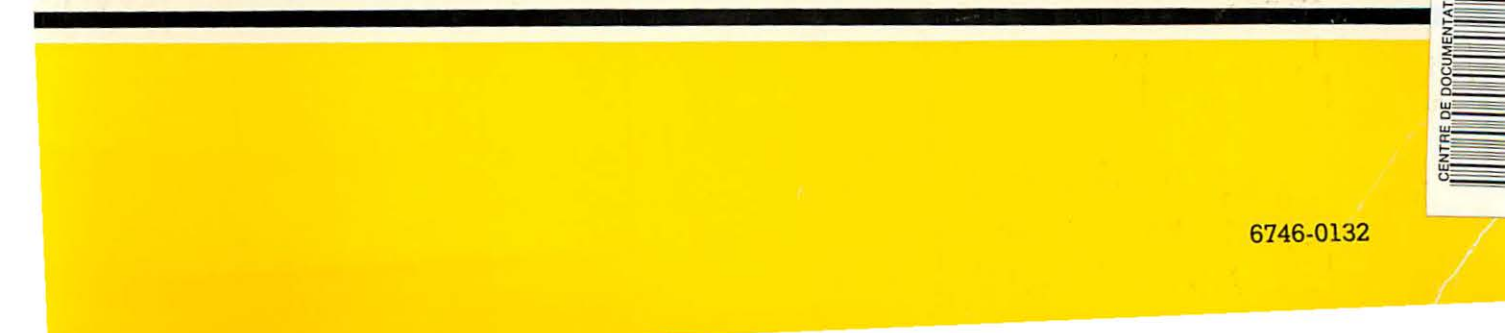
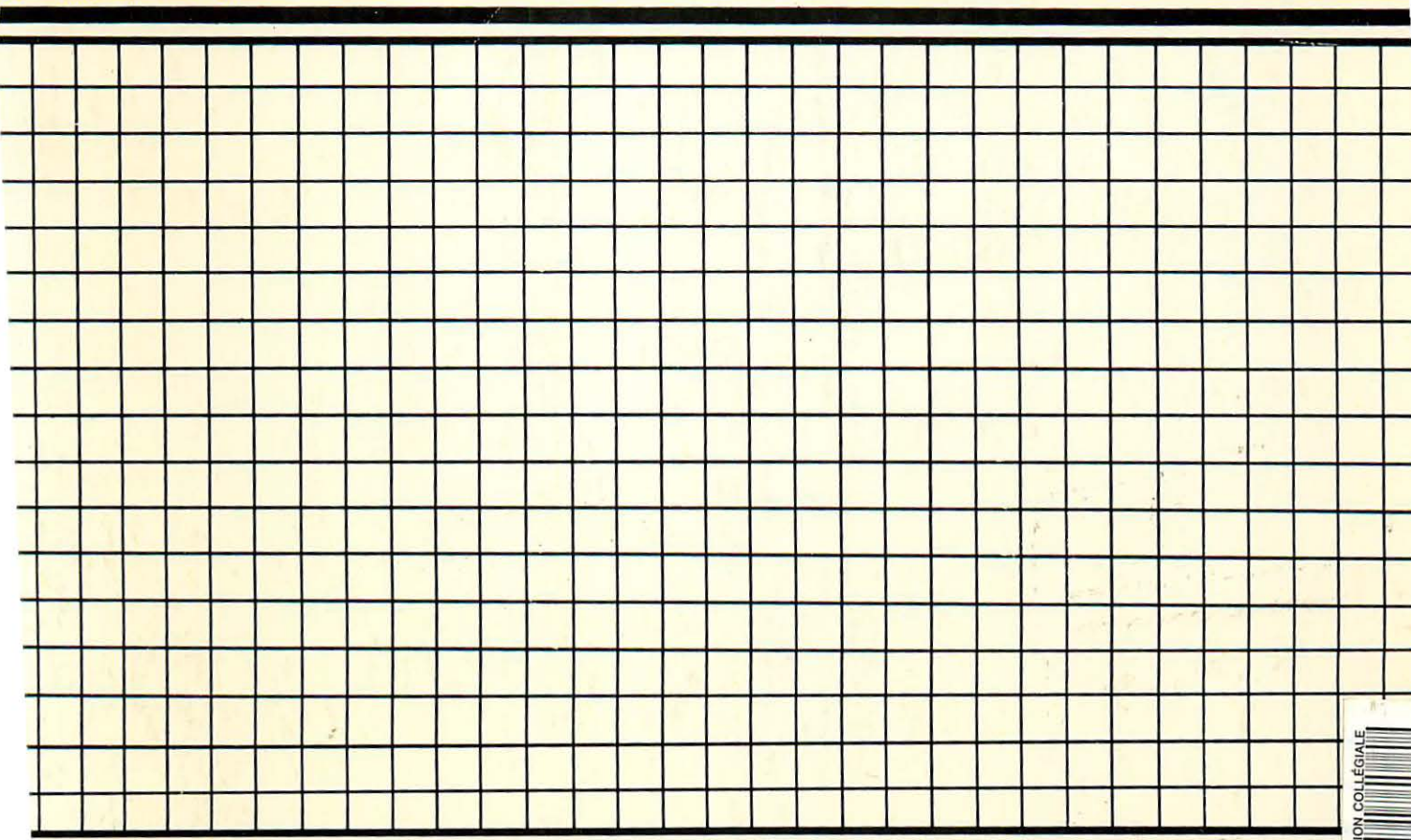
- ARLETT, Allan, éd. *Canadian Directory to Foundations and Granting Agencies*.
Volume 1: *Foundations*. 5e éd., Toronto, The Canadian Center for Philanthropy,
1982. 332 p.
- CANADA. SECRETARIAT D'ETAT. *L'aide du Gouvernement du Canada à l'éducation*.
Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1983. 70 p.
- DES TROIS MAISONS, Louise. *Dix années d'innovation pédagogique dans les cégeps du
Québec*. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des programmes, août 1981.
108 p.
- FEDERATION DES CEGEPS, SECTEUR DEVELOPPEMENT ET
COMMUNICATIONS. *Guide des formes d'aide accessibles aux cégeps*. /s.l./,
Fédération des cégeps, mars 1984. Pagination multiple.
- GERVAIS, Monique, Nicole MOISAN et Marie-France POULIN. *Répertoire des sources de
subventions et commandites de recherche*. Sainte-Foy, Université du Québec,
Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, août 1981. 282 p.
- QUEBEC, DIRECTION GENERALE DES SERVICES AUX ENTREPRISES. *Guide des
programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises*. Montréal, ministère de
l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. 1984.
- QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION. *La recherche-développement dans les cégeps
du Québec*. Québec, M.E.Q., Service de la recherche et du développement, 1984. 60 p.
- QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION. *Les programmes de subventions à la
recherche*. Québec, M.E.Q., Direction générale de l'enseignement collégial, /1983/. 7
brochures.
- QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION. *Recueil des thèmes de recherche en éducation*.
Québec, M.E.Q., Secteur de la planification, novembre 1980. 179 p.
- QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITAIRE. *Inventaire de la recherche subventionnée et commanditée des
universités du Québec. Directives 1982-1983*. Québec, ministère de l'Éducation,
1983. 151 p.
- QUEBEC, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SCIENCE ET DE
LA TECHNOLOGIE, DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
COLLEGIAL. *Lois, règlements, politiques et procédures de l'enseignement collégial*.
Québec, D.G.E.C., 1985.

QUEBEC, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL. *Répertoire des projets de recherche en éducation*. Québec, D.G.E.C., annuel.

SOCIETE S.T.M. *Guide des aides et subventions: fédéral et provincial*. Montréal, Société S.T.M., / s.d./ . Pagination multiple.

SOCIETE S.T.M. *Guide des aides et subventions pour les organismes à but non lucratif*. Montréal, Société S.T.M., mai 1985.

TURMEL, Hélène. *La recherche-développement dans les programmes de subvention de la Direction générale de l'enseignement collégial*. /s.l., s.é./, mars 1985.



CENTRE DE DOCUMENTATION COLLEGIALE



6746-0132

6746-0132

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE



3 0000 00726 5030